

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Lafrançaise

Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise

PETR Garonne Quercy Gascogne

Avenant – Contrat 2^{ème} génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, représenté par Michel WEILL, son Président

Le CAUE de Tarn-et-Garonne, représenté par Dominique SARDEIGN, sa Présidente,

Le PETR Garonne-Quercy-Gascogne, représenté par Jean-Michel BAYLET, son Président,

La Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise, représentée par Thierry DELBREIL, son Président et

La Commune de Lafrançaise, représentée par Brigitte DELCASSE, sa Première Adjointe.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Lafrançaise, approuvé le 29/07/19

Vu la délibération n° CP / 2023-07 / 12.05 de la Commission Permanente du 07.07.2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Garonne Quercy Gascogne pour la période 2022-2028

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal du 11/07/2023 de la Commune de Lafrançaise,

Vu la délibération n°7 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise en date du 25/07/23,

Vu la délibération du PETR Garonne-Quercy-Gascogne du XX/XX/XX (date à venir)

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de Tarn et Garonne en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 01/12/23 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Sommaire

Article 1 : Objet de l'avenant.....	6
Article 2 : Contexte et enjeux.....	7
Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation	23
Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre	28
Article 5 : Contributions et partenariats.....	30
Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :.....	30
Du territoire communautaire du Pays de Lafrançaise :.....	30
Du territoire de projet du PETR Garonne Quercy Gascogne :.....	31
Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions du territoire communautaire du Pays de Lafrançaise (CC PL) ;.....	31
Article 5-3 : Modalités d'intervention et contributions du territoire de projet Garonne Quercy Gascogne (PETR)	33
Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département et modalités d'intervention et contributions du Département de Tarn-et-Garonne	35
Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région	36
Article 8 : Gouvernance.....	39
Annexe 1 : Les fiches actions.....	41
Annexe 2 : Bilan 2019-2021 et programme pluriannuel d'actions 2022-2024	67
Annexe 3 : Plan de situation des projets	69
Annexe 4 : Cartographie du secteur d'intervention de l'ORT	70
Annexe 5 : le diagnostic préalable au plan de référence communal	71

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de première génération, approuvé le 29/07/2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres proches (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes limitrophes de Cazes-Mondenard et Moissac,
- En actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la Commune de Lafrançaise et de la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise (CC PL),
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période 2022-2028.

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise, le PETR Garonne Quercy Gascogne, la Commune de Lafrançaise, en y associant les services de l'Etat, le CAUE, la CCI et la CMA.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Lafrançaise, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- **La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;**
- **L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;**
- **Le développement de l'économie et de l'emploi ;**
- **La valorisation des spécificités locales.**

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Garonne Quercy Gascogne, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Présentation de la commune et de son territoire

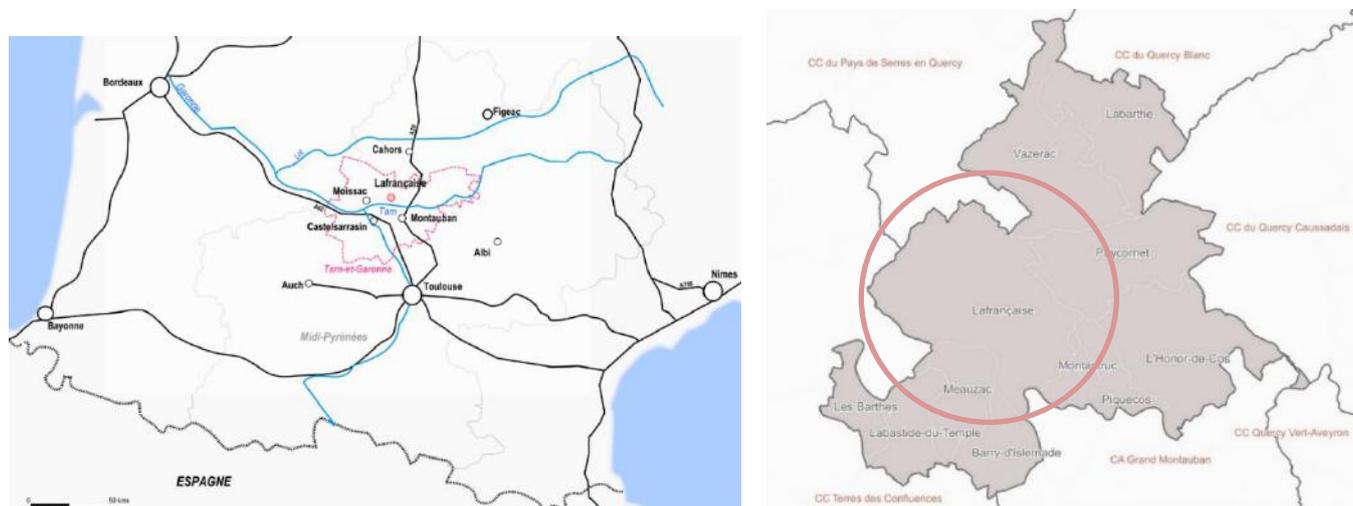


Figure 1 : cartographies de situation

Lafrançaise, commune située au Nord du département du Tarn-et-Garonne (région Occitanie) est le chef-lieu du Canton Pays de Serres Sud-Quercy. Elle compte près de 2 900 habitants. Située à égale distance entre Montauban, Moissac et Castelsarrasin, elle fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise (CC PL) composée de dix autres communes pour une population totale de 11 000 habitants. Elle appartient au PETR Garonne Quercy Gascogne, son territoire de projets.

Sur les 5 082 hectares sur lesquels s'étend la commune, la diversité des paysages est à souligner ; le Nord et l'Ouest étant d'avantage marqués par les coteaux boisés ou cultivés, le Sud faisant partie des plaines et terrasses fertiles du bassin de la Garonne. Le bourg est implanté à l'extrême Sud de l'entité paysagère du Bas-Quercy, en promontoire des grandes plaines.

Le territoire communal est traversé par la route départementale 927, axe principal et de grand passage. Rayonnant depuis Montauban vers Moissac et Agen, cet axe dessert la « ville basse » où est implantée la zone d'activités Le Rival, participant au développement économique de la commune, et du territoire intercommunal. Le centre bourg en lui-même est traversé par la départementale 40 menant à Caussade à l'Est et par la départementale 20, menant à Molières au Nord. Implantée historiquement sur un plan orthogonal en ligne de crête du coteau, c'est le long de ces deux axes routiers principaux que la bastide s'est développée, linéairement pour des raisons à la fois fonctionnelles et d'agrément (recherche d'un point de vue en crête de coteau) sous la forme de pavillons et de lotissements.

Cette urbanisation linéaire et aléatoire, fortement accélérée dans les années 1980, participe au mitage des paysages par la création de longues zones résidentielles au niveau des entrées de bourg et de ses hameaux (Caminel, Saint-Maurice et Lunel). Le PLU est un document cadre qui depuis plusieurs années permet de limiter la consommation du capital foncier et oriente les aménagements par des outils tels que les OAP ou l'interdiction, en centre-bourg, de modifier la destination de rez-de-chaussée commerciaux sur un linéaire définit.

Orientations d'aménagement

La commune a réalisé un travail de fond sur la reconnaissance de la qualité de son bourg et de ses hameaux tant par rapport au grand paysage que par rapport aux coteaux et à la plaine du Tarn, les déplacements doux ainsi que la nécessité de mettre en valeur ses espaces publics et son architecture.

En 2015, la collectivité a mené une étude urbaine qui a permis la réalisation d'un diagnostic, d'un plan de référence et de fiches actions, qui a constitué le préalable à la révision générale du PLU par la suite, voté en 2019. L'étude urbaine de revitalisation du bourg a permis la mise en place d'une stratégie transversale de renouvellement de l'identité de la bastide (place du piéton, lien social, valorisation patrimoniale, lutte contre la vacance...), dont les orientations sont résumées en article 3.

Une commune qui s'affirme dans un territoire plus large

Créée le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise (CC PL) est issue d'une fusion de deux communautés de communes (CC du Sud-Quercy de Lafrançaise et la CC Terrasses et Plaines des Deux Cantons) portant ainsi le nouveau territoire à 11 communes : Barry d'Islemade, l'Honor-de-Cos, Labarthe, Labastide-du-Temple, Lafrançaise, Les Barthes, Meauzac, Montastruc, Piquecos, Puycornet et Vazerac et à plus de 11 000 habitants, élargissant ainsi un territoire à dominante rurale sous influence urbaine des pôles de Montauban, Moissac et Castelsarrasin. A travers l'évolution de ses compétences, l'enjeu pour la communauté de communes est de poursuivre un projet de territoire équilibré, dans le but d'offrir des services accessibles à tous et de préserver une cohérence avec l'action communale.

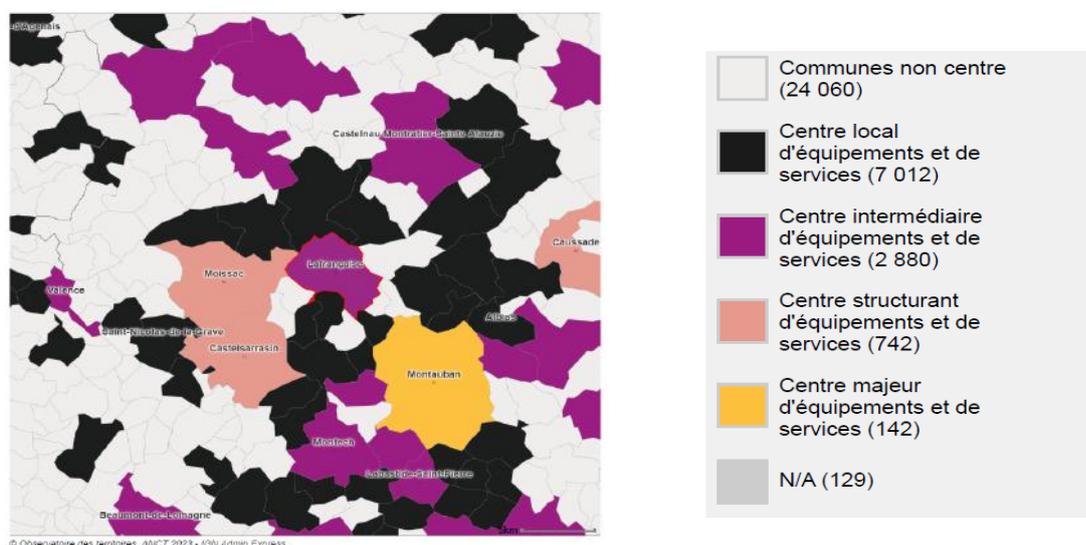
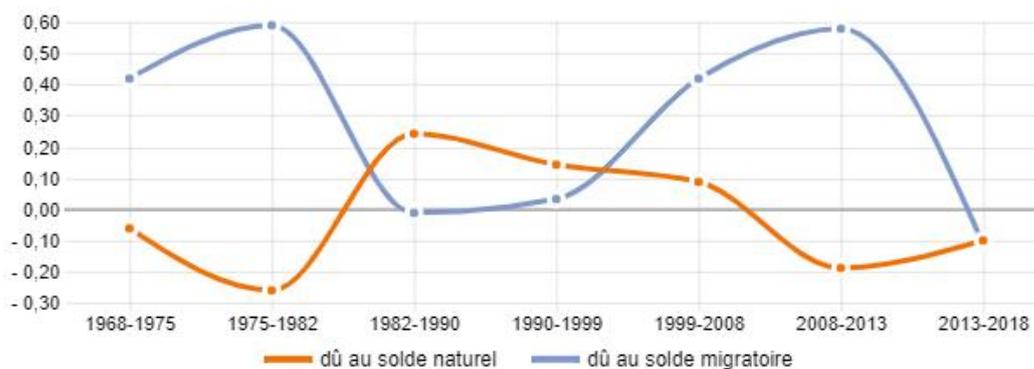


Figure 2 : Niveau de centres d'équipements et de services des communes, Geoclip 2021

Au sein du territoire intercommunal, la commune de Lafrançaise structure une économie présente à l'échelle du territoire Nord de l'Agglomération de Montauban. L'INSEE la qualifie en ce sens de « commune multi polarisée », car au moins 40 % de ses actifs travaillent à Moissac-Castelsarrasin ou à Montauban. La commune constitue ainsi un pôle attractif du territoire ou « centre intermédiaire d'équipements et de services », bien qu'elle enregistre une croissance démographique négative entre 2015 et 2018, tendance qui semble s'inverser depuis 2019, timidement. Quatre autres communes, appartenant au Pays de Lafrançaise, sont identifiées comme « centre local d'équipements et de services ».

services » par l'étude INRAE¹, et complètent l'offre territoriale ; il s'agit de Labastide-du-Temple, L'Honor-de-Cos, Meauzac et Vazerac (figure 2).

Lafrançaise présente un tissu dense de commerces de proximité et de services (écoles maternelles et élémentaires, collège, La Poste, gendarmerie, EHPAD, centre de secours...) ainsi qu'une zone d'activités, Le Rival, qui s'étend sur 19 hectares (43 établissements - hors SCI- pour 350 personnes environ ce qui représente 7 personnes par établissement). La Vallée des Loisirs, qui s'organise autour d'un lac, est un espace de nature à quelques minutes à pied du bourg, aussi bien apprécié des locaux que des touristes. En tant que siège de la CC PL, elle dispose des équipements intercommunaux



Source : Insee, RP

Figure 3 : Taux de variation de la population communale de Lafrançaise, Geoclip, Source : Insee, Populations légales - 2019

suivants : la Maison de l'Intercommunalité avec une France Services, une Maison de Santé Pluri Professionnelle, une crèche, une médiathèque, un centre social ainsi qu'un Office de tourisme.

Données sociodémographiques

Sur le territoire intercommunal, on note une évolution démographique positive (+0,37% / an), davantage portée par l'attractivité migratoire (+0,25%) que le solde naturel (+0,11%). Si ces chiffres sont supérieurs aux tendances observées sur les territoires voisins (ex : - 0,58% / an sur la CC du Pays de Serres en Quercy), ils restent néanmoins en retrait comparativement aux dynamiques observées à l'échelle départementale en particulier sur le volet migratoire : +0,90/an observé sur le Tarn-et-Garonne dont +0,79% dû au solde migratoire.

En 10 ans, sur le territoire intercommunal, le taux d'évolution annuel de la population a diminué. Il est passé de 1,40 % (en 2013) à 0,24 % (en 2018). *A contrario*, sur la commune de Lafrançaise, on enregistre entre 2013 et 2018 un taux de variation annuel négatif, avec un solde migratoire en baisse, alors que le solde naturel augmente.

Démographie (Insee 2018)						
Population	2013	2018	Taux évolution annuel	Dont solde naturel	Dont solde migratoire	Indice de jeunesse
CC PL	10 880	11 008	0,24%	0,09%	0,15%	0,94
Lafrançaise	2 873	2 842	-0,21%	-0,10%	-0,11%	0,78

¹ Les fonctions de centralité d'équipements et de services dans les dynamiques territoriales ; Une étude utile au programme d'appui de l'ANCT Petites Villes de demain, sous la dir. de Yves LE BRETON, Octobre 2020. Etude commanditée par l'ANCT et réalisée en 2019/20 par le laboratoire CESAER (Agrosup Dijon / INRAE / Université de Bourgogne-Franche-Comté)
Avenant contrat Bourg-Centre Occitanie – Lafrançaise, 2023

La taille moyenne des ménages sur la CC PL est de 2,4. Elle est en diminution. Ainsi, l'augmentation de la population, bien que ralentie depuis 2012, et la baisse de la taille des ménages génèrent des besoins spécifiques en logements. Par ailleurs, la commune de Lafrançaise présente seulement 8,1% de logements type T1 / T2, contre 44,9% de T3/T5 et 47% de T5 et plus. A l'échelle de la Communauté de communes, on compte seulement 4,7% de T1/T2. La comparaison entre la taille des ménages et la typologie des logements fait clairement apparaître une inadéquation entre l'offre et le besoin. La production de petits logements est nécessaire, en accession comme en location.

Le logement social					
Nombre de logements	Parc public		Parc privé	Total	Taux/ Résidences Principales 2018
	logements sociaux	logements communaux PALULOS	Conventionnés ANAH		en %
CC CPPL	92	20	11	123	2,7
Lafrançaise	43	1	3	47	3,8

Figure 4 : portrait habitat de la CCPL, DDT – Réalisé en janvier 2022

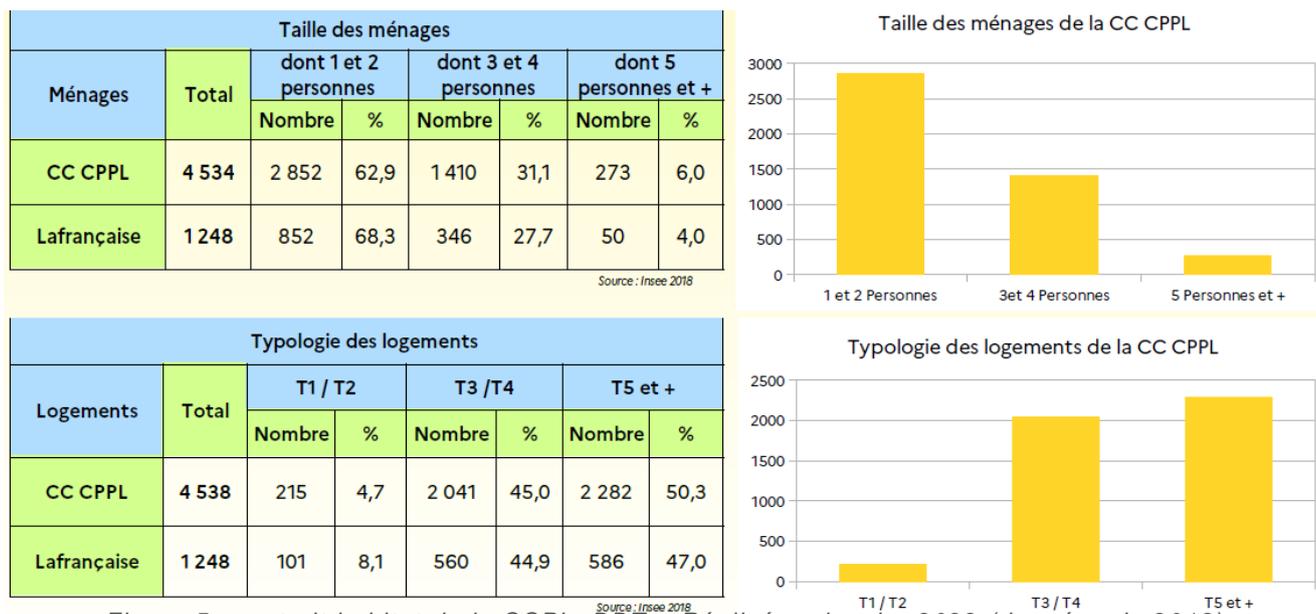


Figure 5 : portrait habitat de la CCPL, DDT – Réalisé en janvier 2022 (données de 2018)

62 % des ménages de la communauté de communes ont des revenus inférieurs aux plafonds permettant d'accéder à un logement social. Il en découle un besoin certain de produire des logements à loyer maîtrisé (logement social public ou conventionné ANAH).

En 2020, les plus de 60 ans représentaient 28 % de la population de Lafrançaise contre 24 % en 2009. Cette tendance au vieillissement est générale et devrait se poursuivre dans les prochaines années.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	10 277	100,0	10 978	100,0	11 131	100,0
0 à 14 ans	2 012	19,6	2 167	19,7	2 156	19,4
15 à 29 ans	1 414	13,8	1 484	13,5	1 422	12,8
30 à 44 ans	2 206	21,5	2 189	19,9	2 084	18,7
45 à 59 ans	2 143	20,9	2 273	20,7	2 314	20,8
60 à 74 ans	1 489	14,5	1 709	15,6	2 002	18,0
75 ans ou plus	1 013	9,9	1 156	10,5	1 153	10,4

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Figure 6 : Dossier complet INSEE, Lafrançaise – Paru en août 2023

Synthèse des atouts et faiblesses du volet social-démographique et du fonctionnement urbain

Les éléments d'analyse issus du contrat de première génération apparaissent en annexe du présent contrat. Une synthèse réactualisée est présentée ci-après

	Atouts du territoire	Faiblesses du territoire
Le tissu urbain	<p>Patrimoine architectural à préserver dans la bastide</p> <p>Urbanisation pour la majorité regroupée autour du centre et en extension des hameaux</p>	<p>Urbanisation des coteaux qui impacte le paysage</p> <p>Urbanisation qui s'est étalée par le passé le long des voies sans limite claire</p> <p>Développement d'un habitat standardisé sous forme de lotissement</p>
L'analyse socio-démographique	<p>Croissance démographique en légère hausse</p> <p>Pas de concurrence des résidences secondaires sur les résidences principales</p> <p>Présence de potentiels publics HLM</p> <p>Une vacance en centre-bourg qui a diminué</p> <p>Territoire couvert par un PIG comprenant 3 volets (adaptation à l'autonomie, rénovation énergétique et lutte contre l'habitat indigne)</p> <p>Tissu associatif dense avec 56 associations présentes sur la commune dans divers domaines pour près de 2780 adhérents en 2023, dont 28% sports, 23% loisirs, 12% devoirs de mémoires et patrimoine, 9% culture et 7% animation.</p>	<p>Parc de logements qui tend à se diversifier mais toujours l'omniprésence du modèle de la maison pavillonnaire</p> <p>Vacance totale élevée à l'échelle de la CC et de plus de 1 an en moyenne</p> <p>Présence de ménages aux revenus modestes et très modestes</p> <p>Près de 1/4 des ménages sous le seuil de pauvreté</p> <p>Parc HLM peu présent, plutôt ancien</p> <p>Vieillesse de la population (24,6% de 65 ans et plus en 2020 - INSEE)</p>

<p>L'activité économique et touristique</p>	<p>Armature diversifiée dans l'artère principale</p> <p>Une zone d'activités importante : la ZA du Rival qui fera prochainement l'objet d'une requalification / extension (voir Annexe 1)</p> <p>La Vallée des Loisirs regroupant activités nautiques, sportives et de détente, en plein air</p> <p>Un tourisme familial et doux sur l'ensemble du territoire intercommunal</p>	<p>Avant le gel dans le PLU des destinations des rez-de-chaussée du centre-bourg, beaucoup de cellules commerciales ont été investies en logements (sans modification des façades)</p> <p>Accès et stationnement difficiles pour les commerces de la bastide</p> <p>Vacance commerciale au sein de la ZA Le Rival (turn over important)</p> <p>Développement disparate et peu qualitatif du tissu d'activités le long de la RD 927</p> <p>Connexion piétonne difficile entre la Vallée des Loisirs et la bastide</p> <p>Des équipements touristiques à la Vallée des Loisirs vieillissants et ne correspondant plus aux attentes des touristes</p>
<p>Les équipements – espaces publics</p>	<p>Offre complète et plutôt regroupée sur la bastide : une maison de santé pluri professionnelle (regroupant près de 15 praticiens) à l'entrée de la bastide, ainsi qu'un Pôle de Service au Public situé à la ZA (regroupement de services paramédicaux et médico-sociaux), divers équipements sportifs, des espaces pour l'animation</p>	<p>Certaines places publiques peu appropriées par les piétons (sauf si événements) mais qui sont en projets (se référer à l'étude urbaine)</p>
<p>Les déplacements</p>	<p>Des polarités génératrices de mobilités en partie regroupées sur la bastide</p> <p>Une étude des mobilités inter-EPCI à venir</p>	<p>Manque de liaisons piétonnes entre les quartiers et une topographie complexe à travailler pour les personnes à mobilité réduite</p> <p>Trafic des poids lourds impactant l'aménagement urbain et la qualité du cadre de vie (notamment la place de la République)</p>
<p>L'agriculture</p>	<p>Comme la tendance nationale le montre, l'agriculture est aussi en pleine évolution à Lafrançaise</p> <p>Les sièges d'exploitation se répartissent de manière homogène sur le territoire communal</p> <p>Une stratégie alimentaire de territoire est en cours de structuration, autour d'un plan d'action</p>	<p>L'agriculture à Lafrançaise a perdu 1/5 de sa superficie, tandis que le nombre d'exploitation a été divisé par 2</p> <p>Le nombre d'exploitants agricoles continue de diminuer sur le territoire communal</p> <p>La relève n'est assurée que pour ¼ des exploitations, presque la moitié d'entre elles n'ont pas de repreneur</p>

Synthèse AFOM de la commune de Lafrançaise

ATOUS	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> • Une position à proximité des pôles d'emploi de Montauban et Castelsarrasin-Moissac • Le cadre de vie : paysage de vallons, tranquillité et typicité de la bastide • Une offre diversifiée de commerces de proximité (avec une locomotive alimentaire) et de services regroupés majoritairement sur le centre bourg • Des équipements scolaires, culturels et sportifs rayonnant à l'échelle intercommunale (école de musique, médiathèque, vallée des loisirs, complexe sportif, groupes scolaires primaires et collège) • Un tissu associatif dynamique et des activités de loisirs et touristiques de pleine nature, maintien du lien social et facteur d'attractivité • Un taux d'évolution annuel de la population en timide augmentation 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'une stratégie transversale de développement et de valorisation du bourg enclenchée depuis l'étude urbaine de 2015 : élaboration d'un plan de référence (espaces publics et liaisons piétonnes, valorisation patrimoniale, lutte contre la vacance...), la révision du PLU en 2016, le contrat Bourg-Centre 1ere génération signé en 2019, le label Petites Villes de Demain en 2021, la mise en place d'une ORT en 2023 • Un PIG à l'échelle de la CC PL (2021-2024) • L'installation de nouvelles populations supposant le maintien de niveau de services et d'équipements • Une préoccupation locale pour la préservation de l'environnement et plus globalement, une attention aux critères de développement durable • Des perspectives de développement urbain limitées par les enjeux environnementaux, dont la mise en place d'une stratégie volontariste en matière de renouvellement urbain et de densification douce
FAIBLESSES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Avant la révision générale du PLU, une tendance au mitage de l'espace entraînant dégradation des paysages (effet de banalisation sous le développement du pavillonnaire et du lotissement) et consommation des espaces naturels et agricoles • Un marché de l'immobilier inadapté aux besoins locaux (marché locatif, social et offre de logements de petites tailles déficients) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une tendance générale à l'individualisation des comportements qui rend plus difficile et plus fragile la construction de projets collectifs (jardins partagés, lieux communautaires) • La dépendance aux bassins d'emplois de Castelsarrasin-Moissac et Montauban et le risque de devenir un territoire dortoir et animé de manière saisonnière (en lien avec la Vallée des Loisirs) • Le vieillissement de la population sans renouvellement des ménages et la démographie des 0-14 qui menacent la pérennité du collège et des écoles et plus globalement le maintien du niveau de services et d'équipements

DIAGNOSTIC ET IDENTIFICATION DES MODIFICATIONS DES ENJEUX INTERVENUS DEPUIS LA SIGNATURE DU BOURG-CENTRE 1^{ERE} GENERATION

Aménagement et requalification d'espaces publics

- **Requalification de la rue Mary Lafon : travaux sur un axe structurant de la bastide (2016-2018).**

Coût de l'opération (travaux, maîtrise d'œuvre et frais divers) : 1 082 700 €ht soit 1 300 000 €ttc

La rue Mary Lafon a fait l'objet d'une requalification. Il s'agit d'une rue commerçante majeure de la bastide. Parallèlement, la collectivité a mené des projets de requalification des rues Charlonne, Traversière et du Centre, adjacentes à cet axe structurant.



Photographies avant travaux : un traitement très routier où la voiture domine largement.

Suite à la réalisation de l'étude urbaine, comprenant un diagnostic partagé, un plan de référence et des fiches actions d'aménagement, il a été décidé et confirmé par une réunion publique l'idée de rénover l'une des principales rues du bourg.

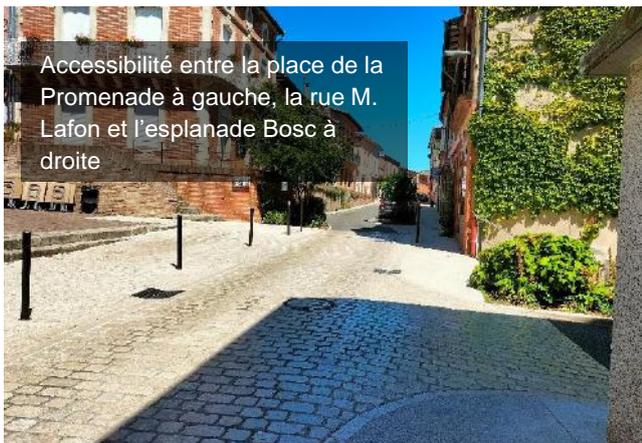
Ce projet s'inscrit dans un programme d'aménagement global, et répond au problème d'accessibilité des commerces et bâtiments publics (anciennement nommée la MSAP et La Poste), il a permis de redonner les fonctions et la continuité des espaces publics pour faciliter et redynamiser les commerces.

Un travail a été réalisé autour de l'éclairage public et des espaces verts, dans une logique plus vertueuse et économe (luminaire LED, aucune plantation hors sol et paillage pour couvrir le sol).

Le projet a été travaillé avec un groupe d'élus et un groupe d'habitants et commerçants.



Photographies après travaux : une végétalisation pleine terre et une matérialité différente des sols, pour signifier un trottoir qui a perdu son épaisseur. Ces aménagements permettent de démarquer la circulation piétonne et de limiter la vitesse des véhicules, et apaisent les conflits d'usage piétons/voitures. Ci-dessous, une photographie du traitement à l'intersection de la place de la Promenade, de la rue Mary Lafon et de la rue du Centre





De nouveaux usages et une appropriation intense des espaces publics et des rez-de-chaussée, le jour de l'inauguration de la rue Mary Lafon, en juillet 2019.

Ces travaux ont eu un effet positif d'abord sur les logements puis les commerces donnant sur la rue. Ces effets n'ont pas encore été quantifiés, ni vérifiés sur le plan statistique (il s'agit pour l'instant d'un « effet visuel »). Il a été constaté la rénovation de devantures commerciales, l'arrivée de nouveaux propriétaires, des déclarations préalables, des mises en location...

➤ La création du Jardin de Lecture

Lors de la requalification de la rue Mary Lafon, une opportunité s'est présentée : celle de créer un espace public, un « Jardin de Lecture ». La commune a ainsi acquis du foncier auprès d'un particulier, ainsi que les murs de la librairie Le Temps de Lire (SCIC) par le biais de l'EPFL de Montauban. La municipalité, membre de la SCIC, loue les locaux à cette dernière, pour son activité commerciale.



Figure : le jardin de lecture. L'accès à la librairie (bâtiment dont on voit le pignon, à droite) se fait par le nouvel espace public.

Offre d'équipements et de services

- **Création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle (maîtrise d'ouvrage : CCPL)**

Coût de l'opération : 1 743 150 €ht soit 2 029 604€ttc

La Maison de Santé Pluri Professionnelle (MSP) a été portée par les professionnels de santé et les élus communautaires. En 2015, l'origine du projet de à Lafrançaise répondait à des enjeux toujours d'actualité. En effet, les professionnels de santé souhaitaient se coordonner pour améliorer l'offre de soins sur le territoire, afin de lutter contre la désertification médicale notamment. L'équipe actuelle (2023) de la MSP du Pays de Lafrançaise regroupe les professionnels de santé suivants : médecin généraliste (1), sage-femme (1), infirmières (5 - dont une infirmière ASALEE), kinésithérapeutes (4), podologue (1), psychologue (1), psychomotriciennes (2), ergothérapeute (1), diététicienne (1). L'opération a été achevée en mai 2019.



Situation de la MSP

➔ Accès au parking

➤ **Aménagement la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse (maîtrise d'ouvrage : CCPL)**

Coût de l'opération : 1 939 504€ ht soit 2 327 405€ ttc (soit 70% de subventions)

La Communauté de communes s'est engagée depuis 2010 dans une politique de développement de ses services « petite enfance et jeunesse » avec notamment la création et la gestion (directe ou en délégation) de structures d'accueil. L'ancien centre était vétuste et devenu inadapté à cet usage. Le nouvel équipement a une capacité maximale d'accueil de 130 enfants, de 3 à 17 ans et comporte une salle de restauration, de repos et d'activités. La gestion est ici déléguée. Le bâtiment a été livré en mai 2022.

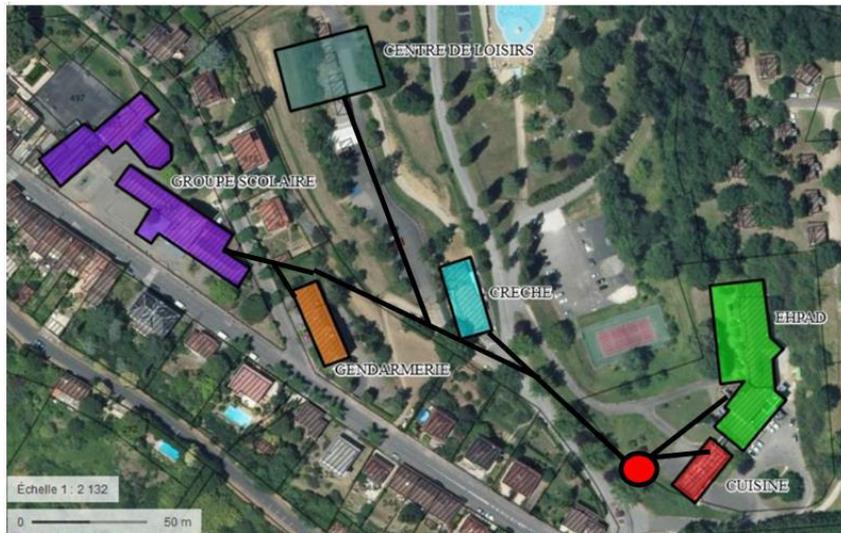


Plusieurs projets réalisés et à venir (voir Annexe 1) qui s'inscrivent dans la transition écologique

➤ **Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur (maîtrise d'ouvrage : commune de Lafrançaise)**

Coût de l'opération (travaux, maîtrise d'œuvre et frais divers) : 742 500 €ht soit 891 000 €ttc (71% de subventions)

La chaufferie bois de Lafrançaise a été achevée au dernier trimestre 2022. Elle alimente des équipements publics et est approvisionnée en bois-plaquette issu de bois déchiqueté produit localement par la plateforme Bois-Energie du Syndicat Départemental des Déchets (SDD82), à une trentaine de kilomètres. Ainsi le réseau de chaleur alimente la cuisine centrale, l'EHPAD, la gendarmerie, le groupe scolaire JB Ver/Dolto, la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse et la crèche intercommunale, équipements proches les uns des autres pour un total de presque 400 mètres linéaires de réseau.



- Légende:
-  Bâtiments desservis par le réseau de chaleur
 -  Chaufferie bois
 -  Réseau de chaleur

Autres projets du volet « environnement et transition écologique » :

- Rénovation de la Mairie
- Rénovation et extension de l'EHPAD
- Travaux de sécurisation de la RD 20 (rue Léon Cladel) : création d'un plateau traversier, participation à l'acquisition de colonnes enterrées SIEEOM
- Mise en place du Programme d'Intérêt Général avec un volet rénovation énergétique
- Rénovation énergétique des écoles à venir.

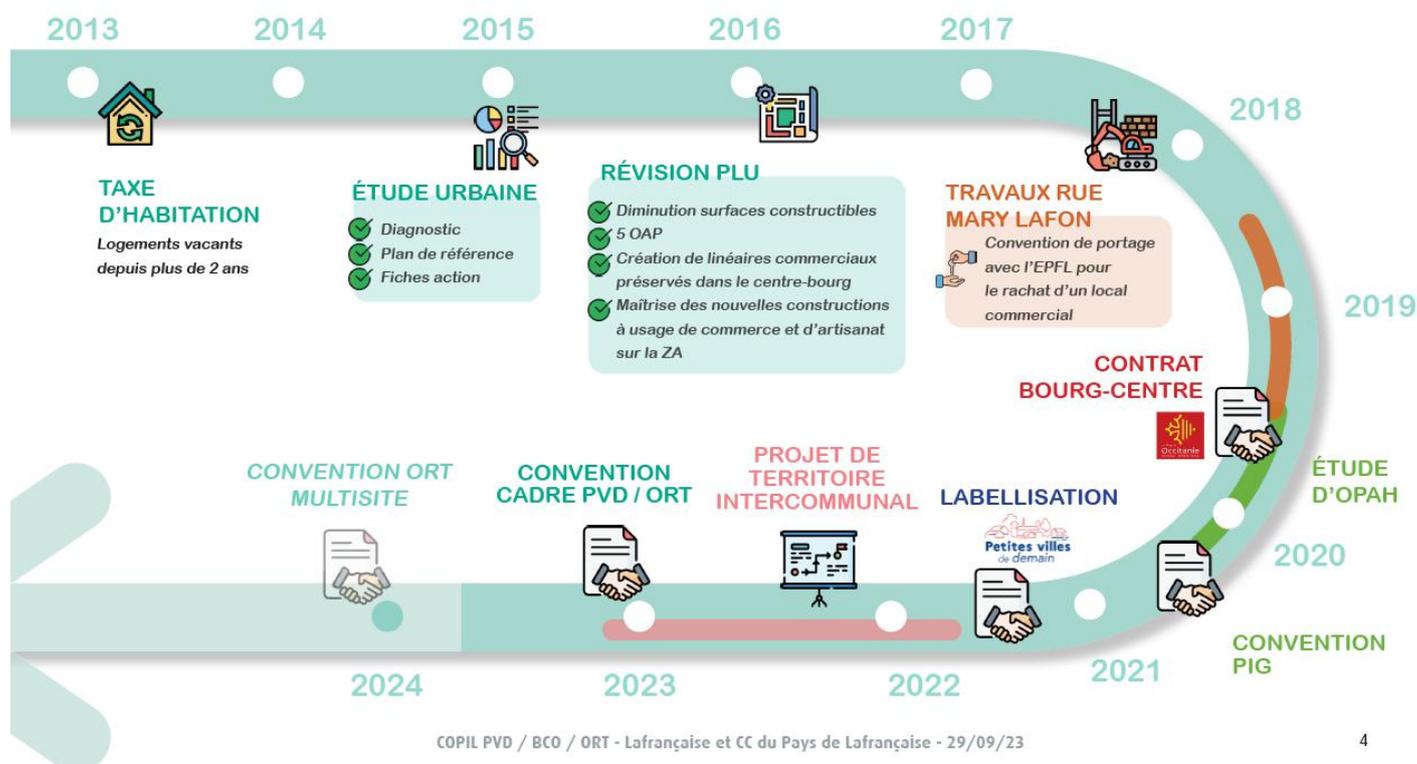
Les projets de valorisation d'espaces naturels, dans un intérêt d'attractivité touristique :

- Création d'une rampe de mise à l'eau sur le Tarn (« pente d'eau »)

Coût de l'opération : 97 293€ ht soit 116 752€ ttc (79% de subventions)



Stratégie globale de renouvellement de l'identité de Lafrançaise : de l'étude urbaine au programme Petites Villes de Demain



Maîtrise foncière

Gel des destinations de certains RDC commerciaux :

Une des priorités de Lafrançaise est de veiller au maintien des activités commerciales dans le centre-bourg. C'est pourquoi dans le cadre de sa politique de redynamisation, la municipalité a fait le choix en 2018 à travers son PLU de maîtriser la destination de certains locaux commerciaux sur des linéaires bien définis. Ainsi, en zone UA, le long de linéaires particuliers identifiés au plan de zonage, les rez-de-chaussée commerciaux ne sont pas autorisés à changer de destination. Cette règle permet de maintenir sur les axes structurants de la ville tous les services et commerces nécessaires au maintien de la vie locale. Le changement de destination des commerces y est donc interdit afin d'éviter de perdre la vocation commerciale et de service de ces rues au profit du logement.

Partenariat avec l'EPFL de Montauban :

En complément, la commune a la possibilité d'accéder au foncier par des conventions signées avec l'Etablissement Public Foncier Local de Montauban. Ainsi une convention de portage a été signée en 2018 entre l'EPFL de Montauban et Lafrançaise pour les locaux de la librairie Le Temps de Lire (SCIC) (projet en lien avec la création du Jardin de Lecture et la requalification de la rue Mary Lafon citée plus haut), et en 2019 une convention a été également signée pour l'acquisition de parcelles au Nord de la bastide, pour la création d'un éco-quartier, projet correspondant à une OAP.

Mise en place d'une méthodologie de projets pour « construire la ville sur la ville »

Dans le cadre d'une étude d'opportunité préalable à la création de logements pour seniors, la commune de Lafrançaise a fait réaliser **des diagnostics autour de quatre bâtiments pressentis** pour le projet. Cette étude a permis la sélection d'un bâtiment, qui répondait à un certain nombre de critères définis collectivement. Trois autres bâtiments ont été étudiés et pourraient constituer le début d'un inventaire avec une grille de critères, ainsi qu'un cadre méthodologique, point de départ pour de futurs projets de valorisation du bâti ancien en centre-ville (portage privé ou public), afin de reconstruire la ville sur la ville, dans l'objectif national du Zéro Artificialisation Nette.

Mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) depuis 2021

La communauté de communes du Pays de Lafrançaise a mis en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) suite à une étude pré-opérationnelle menée en 2020. Le PIG s'est formalisé en 2021 par une convention-cadre signée avec l'ANAH, le Conseil Départemental et le Conseil Régional. Il a une durée initiale de 3 ans, renouvelable. **Son objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants en menant des actions de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et assurer le maintien des populations âgées ou handicapées à leur domicile à travers l'adaptation de leur logement.** Le bureau d'études chargé de l'animation du PIG a enregistré 19 dossiers agréés de Propriétaires Occupants au titre de la première année : 13 dossiers *précarité énergétique*, 5 dossiers *autonomie* et 1 dossier *logement très dégradé ou indigne*. Concernant le volet de lutte contre l'habitat indigne (animé par la CC et l'animateur du PIG), l'objectif de 10 visites de logements a été rempli. Le PIG inclut un volet d'incitation aux travaux par un volet « lutte contre la vacance » : chaque année, est mise en place une campagne de communication pour sensibiliser les propriétaires de logements déclarés vacants à solliciter l'aide locale.

Mesures coercitives pour lutter contre la vacance

La municipalité de Lafrançaise a mis en place en 2006 une mesure coercitive, **la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)**, qui s'applique sur les logements vacants depuis plus de cinq ans, et depuis 2013 sur ceux qui le sont **depuis plus de deux ans**. En 2021, 23 logements ont été concernés par cette taxe.

Mise en place d'un secteur d'intervention d'Opération de Revitalisation (ORT) dans le cadre d'un contrat-cadre Petites Villes de Demain valant ORT

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et de l'ORT un observatoire du foncier sera mis en place : cet outil dressera un état des lieux de la vacance. La Commune pourra ainsi bénéficier d'une vision globale de l'état d'occupation du bâti ancien, et mobiliser, au cas par cas, l'outil de l'ORT le plus adapté pour permettre une sortie de vacance (voir Annexe 2). **L'ORT constitue ainsi un outil au service de la stratégie globale de valorisation et de développement de la bastide.** Le programme PVD, couplé au dispositif Bourg-Centre, permettra de faciliter la mise en oeuvre des projets en lien avec cette stratégie.

CONCLUSION : depuis le contrat de première génération, et suite aux actions menées depuis lors, la collectivité et la Communauté de Communes entendent poursuivre leur stratégie de valorisation et développement de son bourg-centre, à savoir :

- **Poursuivre un accueil raisonné de la population**
- **Adapter l'offre en logements**
- **Renforcer l'offre d'équipements et de services**
- **Améliorer l'accessibilité et la connexion des équipements à la bastide**
- **Conforter la vocation de loisirs**
- **Veiller au maintien du tissu commercial en cœur de bastide**
- **Répondre aux besoins des artisans locaux**
- **Pérenniser l'activité agricole, en lien avec la stratégie alimentaire de territoire (*intitulé actualisé*)**
- **Promouvoir un développement touristique « vert »**

Remarque : il n'y a pas de points nouveaux par rapport au contrat initial.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Les enjeux identifiés pour la commune s'articulent autour d'une volonté de renforcer la dynamique et l'attractivité du bourg-centre pour favoriser l'arrivée de nouveaux habitants et le renouvellement de la population.

Pour cela, elle a décidé d'orienter sa stratégie de développement autour de 3 axes, qui vont être présentés ci-après. Ces trois axes ont été identifiés lors de l'étude urbaine et de la révision générale du PLU. Face aux dernières données statistiques et évolutions des besoins de la population, la commune souhaite à travers ce contrat poursuivre ces orientations de façon plus soutenue vers une stratégie d'accueil de population tout en étant ancrée dans son environnement intercommunal.

AXE 1 : REpondre aux besoins des populations en matière économique, sociale et culturelle

- *Conforter l'attractivité de Lafrançaise, pôle secondaire au sein de son territoire*
- *Affirmer Lafrançaise comme un bourg centre à l'échelle de l'intercommunalité*
- *Favoriser un développement équilibré et durable de la commune*

AXE 2: PROMOUVOIR LE BIEN VIVRE A LAFRANÇAISE

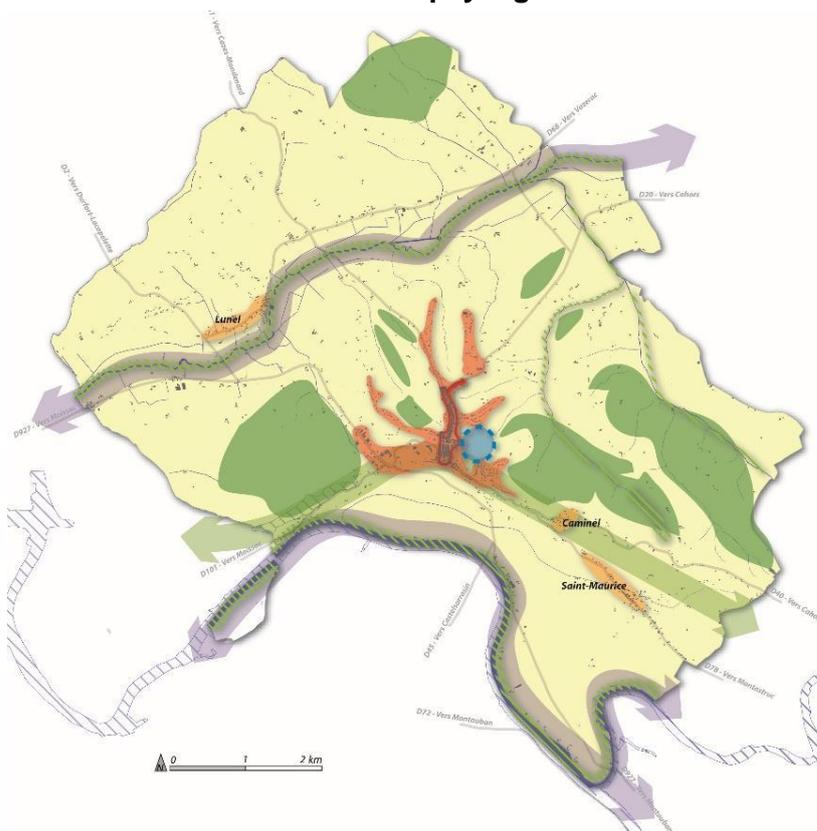
- *Valoriser la Bastide et ses espaces publics*
- *Faciliter les conditions de déplacement*
- *Travailler au développement des ressources locales*

AXE 3 : VALORISER LE PAYSAGE POUR RENFORCER L'IDENTITE TOURISTIQUE

- *S'appuyer sur les trames vertes et bleues pour construire un projet touristique*
- *Développer de nouvelles activités touristiques valorisant les espaces paysagers*

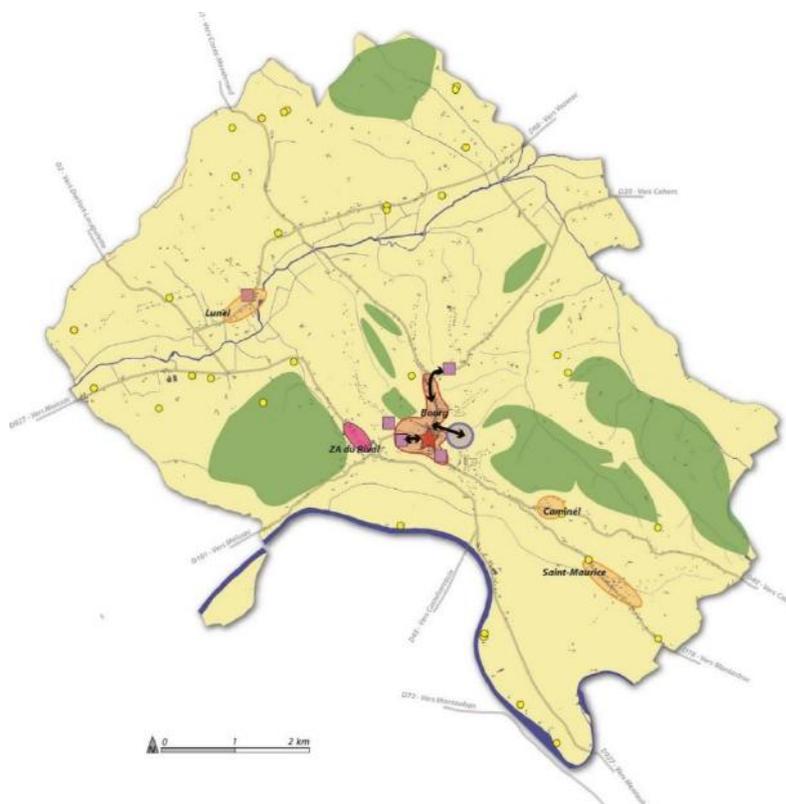
Préserver et valoriser la qualité environnementale et les identités paysagères :

-  Préserver la trame bleue
-  Valoriser la vallée des loisirs
-  Préserver les espaces écologiquement sensibles inventoriés en ZNIEFF
-  Préserver la trame verte
-  Préserver les ripisylves le long des principaux cours d'eau
-  Protéger les boisements structurants
-  Valoriser les paysages ruraux et préserver la trame mosaïque
-  Préserver la silhouette de la bastide
-  Fixer les limites du bourg et stopper le développement de l'urbanisation linéaire
-  Permettre un développement mesuré des villages de Lunel, Caminel et Saint-Maurice
-  Prolonger la bastide en entrée Nord



Stratégie de renforcement du centre-bourg :

-  Poursuivre un accueil de population en priorité sur le bourg et y renforcer l'offre en équipements et services
-  Accueillir de nouveaux résidents au sein des principaux villages
-  Anticiper et renforcer les besoins d'extension des équipements et services
-  Conforter la vocation de la vallée des loisirs et développer son attractivité
-  Améliorer l'accessibilité et la connexion des équipements à la bastide
-  Veiller au maintien du tissu commercial au sein de la bastide en requalifiant les rues commerçantes
-  Favoriser l'implantation d'activités artisanales au sein de la zone dédiée
-  Pérenniser la vie des sièges d'exploitation agricole
-  Préserver les terres agricoles et en garantir les possibilités d'exploitation
-  Préserver les boisements existants sur la commune



Cartographies issues du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU.

AXE 1 : REpondre aux besoins des populations en matière économique, sociale et culturelle

1.1. CONFORTER L'ATTRACTIVITE DE LAFRANÇAISE, POLE SECONDAIRE AU SEIN DE SON TERRITOIRE

- ▶ *Objectif 1 : Poursuivre un accueil raisonné de la population*
- ▶ *Objectif 2 : Adapter l'offre en logements*

Lafrançaise connaît **une croissance démographique stable** depuis les années 1960. Cette stabilité démographique est singulière dans le territoire du Sud Quercy. En effet, les autres communes de l'intercommunalité ont subi un déclin démographique entre les années 1960 et 1970. Depuis 2007, la croissance démographique positive de Lafrançaise est uniquement due à l'arrivée de nouvelles populations sur son territoire, et non aux naissances puisque le solde naturel (nombre de naissances par rapport aux décès) est négatif.

Il apparaît clairement que **l'évolution du parc immobilier n'a pas suivi la courbe démographique**, mais a été plus vive, avec un parc de logements qui tend à se diversifier mais toujours **l'omniprésence du modèle de la maison pavillonnaire**.

Le projet prévoit également de prendre en compte les **dynamiques de desserrement des ménages** à l'œuvre sur le territoire, afin de proposer une offre de logement diversifiée sur la commune (petites typologies), permettant de répondre aux besoins de tous les habitants. L'accueil de ces nouvelles populations sur la commune contribuera à poursuivre le renouvellement de la population de Lafrançaise, et à maintenir la dynamique démographique. Cette arrivée de nouveaux habitants permettra également **de maintenir et développer l'usage des équipements et des espaces publics actuels**. Par ailleurs, il s'agit de considérer **la population vieillissante** par le développement d'une offre de logements **alternative à l'EHPAD**.

1.2. AFFIRMER LAFRANÇAISE COMME BOURG CENTRE A L'ECHELLE DE L'INTERCOMMUNALITE ET RENFORCER LES AUTRES POLARITES DU TERRITOIRE

- ▶ *Objectif 1 : Renforcer l'offre d'équipements et de services*
- ▶ *Objectif 2 : Améliorer l'accessibilité et la connexion des équipements à la Bastide*
- ▶ *Objectif 3 : Conforter la vocation de loisirs de la Vallée*

Sur le territoire, le réseau d'équipements publics et collectifs est important. Sur Lafrançaise, il regroupe plusieurs fonctions : **administrative** avec la Mairie et le siège de l'intercommunalité ; **touristique et de loisirs** avec la Vallée de Loisirs et l'Office de Tourisme, le centre de loisirs et la crèche ; **sportive** avec les équipements communaux (stade, piste d'athlétisme, terrain stabilisé, le boulodrome et les terrains de tennis) et départementaux (gymnase et salle de gym); **scolaire** avec les écoles primaires et maternelles et le collège, **d'habitat adapté** avec l'EHPAD (CCAS).

Lafrançaise dispose d'un site dédié aux activités de loisirs, situé à l'Est de la Bastide (Vallée des Loisirs), dont le projet recherchera sa valorisation afin de conforter l'offre récréative de proximité qu'elle propose aux habitants. Les secteurs des projets urbains intègrent également des principes favorables aux mobilités douces, dans l'optique de mailler l'espace urbain et **de faciliter les déplacements piétons**.

1.3. FAVORISER UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DE LA COMMUNE

► *Objectif 1 : Veiller au maintien du tissu commercial en cœur de Bastide*

► *Objectif 2 : Répondre aux besoins des artisans locaux*

► *Objectif 3 : Pérenniser la vie agricole*

► *Objectif 4 : Promouvoir un développement touristique « vert »*

La commune de Lafrançaise fait partie de la région agricole de la plaine de la Garonne caractérisée par ses grandes cultures, en limite avec le Sud du Quercy, plus marqué par la polyculture et l'élevage. Ce territoire entre deux zones est néanmoins marqué par une production céréalière prédominante. Le territoire communal est largement occupé par des espaces agricoles. Il faudra **préserver ces espaces situés à la périphérie de l'espace urbain** afin de conserver le potentiel agronomique du territoire qui participe pleinement à l'activité économique.

Le projet prévoit également de porter **une attention particulière aux activités commerçantes et de services de proximité** qui se maintiennent au sein de l'espace urbain notamment rues Louis Pernon et Mary Lafon.

Le territoire présente une zone d'activité importante sur son territoire qui sera à affirmer, afin de s'assurer de la pérennité des espaces **permettant l'implantation et le développement des entreprises** sur la commune, notamment sur la zone d'activité. Aujourd'hui, cette compétence est exercée par la Communauté de Communes.

AXE 2 : PROMOUVOIR LE BIEN VIVRE A LAFRANÇAISE

2.1. VALORISER LA BASTIDE ET SES ESPACES PUBLICS

► *Objectif 1 : Requalifier les entrées de ville et magnifier la façade de la ville*

► *Objectif 2 : Repenser l'usage des rues du centre de la bastide et requalifier les espaces publics : la place de La République, place de la Promenade, l'esplanade G. Bosc et la place de la Halle*

Ce tissu urbain est aéré par **de nombreux espaces publics** que constituent les espaces de stationnement, les squares et les places. Ce réseau présente une certaine **variété d'aménagement** jouant tantôt le rôle d'un promontoire sur le grand paysage (place de l'église), placette dans la trame urbaine avec un fort caractère social (place de la Promenade), square avec aménagement de jeux pour enfants (place Rémi Cornet) et adolescents (city stade). Ces espaces publics accueillent des profils d'utilisateurs bien définis.

Malgré l'importance du réseau d'espaces publics du bourg, cette composante n'est que faiblement vécue comme un atout pour les habitants et n'est qu'insuffisamment le support d'une plus-value du cadre de vie, comme l'illustrent leur faible appropriation par les habitants, la faiblesse des mobilités piétonnes en centre-bourg et la faible mise en valeur « marketing » de ce patrimoine comme un atout touristique ou un vecteur d'attractivité résidentielle.

Les espaces publics seront retravaillés afin de **les rendre plus attractifs et de donner envie de se les réapproprier**.

Les rues et places de la commune sont **largement occupées par l'automobile**. Certains espaces publics sont également très minéralisés. Il faudra donner une **fonction plus verte et plus récréative**

aux espaces publics. Aussi, l'amélioration des espaces publics permettra de souligner l'offre en services et commerces du centre-ville. Par ailleurs, la commune souhaite travailler sur **l'aménagement de ses entrées de villes** notamment route de Molières.

2.2. FACILITER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENT

- ▶ *Objectif 1 : Favoriser le développement des déplacements doux à l'échelle du bourg et du territoire*
- ▶ *Objectif 2 : Penser autrement le stationnement à l'intérieur de la Bastide*

La distribution des usages **sur les deux artères centrales que sont les rues Lafon et Pernon favorise le stationnement** pour accéder aux commerces, **tandis que les cheminements piétons composent avec l'espace restant.** Ces espaces ne permettent pas des flux piétons importants (deux personnes ne peuvent se croiser) et ne permet un accès sécurisé et confortable des personnes à mobilité réduite.

Enfin, l'inconfort et le **manque de mise en valeur des cheminements piétons** depuis certains stationnements périphériques n'incitent pas à recourir à ces espaces et **certaines polarités péricentrales s'avèrent inaccessibles** depuis le centre-bourg.

2.3. Travailler au développement des ressources locales

- ▶ *Objectif 1 : Pérenniser l'activité agricole*
- ▶ *Objectif 2 : Phaser le développement urbain en fonction de la capacité des réseaux*
- ▶ *Objectif 3 : Accompagner le développement des communications numériques*

Une partie de la population est demandeuse d'actions de la collectivité **en faveur de l'agriculture locale.** Une identification des possibles sur ces sujets est nécessaire. Les questions alimentaires sont un enjeu primordial. La collectivité fournit un service **à travers sa cuisine centrale en liaison froide.** Ses équipements et modes de fonctionnements ne sont pas toujours en adéquation avec les demandes actuelles.

AXE 3 : VALORISER LES QUALITES PAYSAGERES POUR RENFORCER L'IDENTITE TOURISTIQUE

3.1. S'APPUYER SUR LES TRAMES VERTES ET BLEUES POUR CONSTRUIRE UN PROJET TOURISTIQUE

- ▶ *Objectif 1 : Valoriser la présence de l'eau au sein du territoire*
- ▶ *Objectif 2 : Conforter l'image « verte » de Lafrançaise pour en faire un atout touristique*
- ▶ *Objectif 3 : Valoriser les espaces ruraux et préserver la trame mosaïque de Lafrançaise*

Le territoire communal de Lafrançaise est traversé par d'importantes continuités écologiques qui s'orientent globalement dans le sens Est / Ouest parallèlement aux cours d'eau principaux. Le chevelu dense du réseau hydrologique constitue la trame bleue.

Plusieurs ruptures de continuités hydrologiques sont affichées sur le cours du Lemboulas. La trame verte se compose de la continuité forestière au niveau du coteau du bas Quercy. Elle est aussi complétée de réservoirs de biodiversité caractérisés par les boisements les plus importants. Les trames mosaïques sont des alternances de milieux ouverts, de haies et de petits boisements au niveau des reliefs collinaires. Elles sont préservées dans le PLU communal. L'impact de l'urbanisation sur ces espaces est ainsi limité.

3.2. DEVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITES TOURISTIQUES EN VALORISANT LES ESPACES PAYSAGERS

- ▶ *Objectif 1 : Permettre un accès à la rivière*
- ▶ *Objectif 2 : Enrichir l'offre touristique en diversifiant les activités*
- ▶ *Objectif 3 : Développer de nouveaux modes d'accueil des touristes*

Le tourisme est un enjeu important pour le territoire, car il constitue un pan majeur de potentiel de développement économique. Mais ce secteur est **conurrencé par la proximité des Grands Sites Occitanie** (Moissac, Montauban). Ainsi, la Communauté de communes a travaillé à la mise en place **d'une stratégie touristique**. La CCPL a par ailleurs développé une marque touristique « A LaFrançaise » et travaille auprès des prestataires du tourisme pour les accompagner dans leur développement. Par exemple, des dégustations à la ferme sont proposées par les exploitants agricoles, en accompagnement par l'office de tourisme intercommunal. Deux types de tourisme sont ciblés dans la stratégie intercommunale : le tourisme vert, familial « doux », ou de groupe, en lien avec la **pratique sportive** de plein air (randonnée, VTT, pêche, canoé/kayak) et le tourisme « de niche » avec une **offre en hébergements touristiques haut de gamme**.

Par ailleurs, la commune de Lafrançaise souhaite diversifier, au sein du centre-bourg ou à proximité immédiate, **l'offre en hébergement touristique**, pour compléter l'éventail déjà présent sur le territoire.

L'idée globale est de travailler au développement d'un tourisme écoresponsable, respectueux du site.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Garonne Quercy Gascogne, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Projets	MOA	Localisation du projet	Phasage du projet					Observations
			2022	2023	2024	Moyen terme 25-26	Long terme 27-28	
ORIENTATION STRATEGIQUE 1 Répondre aux besoins des populations en matière économique, sociale et culturelle								
Mesure opérationnelle - 1.1 : Conforter l'attractivité de Lafrançaise, pôle secondaire au sein de son territoire								
<i>Projet 1.1.5 : Acquisition d'un bâtiment en centre-bourg pour le projet d'habitat inclusif (pour information)</i>	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectifs 4 et 6
Projet 1.1.6 : Création d'un habitat inclusif	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectifs 4 et 6
Mesure opérationnelle - 1.2 : Affirmer Lafrançaise comme un bourg centre à l'échelle de l'intercommunalité et renforcer les autres polarités du territoire								
Projet 1.2.3 : Création d'un espace multi activités	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectif 6
Projet 1.2.4 : Requalification et extension de la ZA Le Rival	CC PL	Lafrançaise						Objectifs 1 et 5
Projet 1.2.5 : Création d'une maison de l'intercommunalité	CC PL	Lafrançaise						Objectifs 2 et 3
Projet 1.2.6 : Création d'un Dojo intercommunal	CC PL	Meauzac						Objectifs 4 et 6
Mesure opérationnelle - 1.3 : Favoriser un développement équilibré et durable de la commune								
<i>Projet 1.3.3 : Création d'un espace de jeu/loisirs à Lunel avec cheminement piéton (pour information)</i>	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectif 6
<i>Projet 1.3.4 : Création d'un éco-quartier route de Molières (pour information)</i>	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectifs 2, 4 et 6
Projet 1.3.6 : Projet de rénovation énergétique du groupe scolaire JB Ver et Françoise Dolto	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectifs 2, 3 et 4
Projet 1.3.7 : Projet de rénovation énergétique de l'école J Baylet	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectifs 2, 3 et 4
ORIENTATION STRATEGIQUE 2 Promouvoir le bien vivre								
Mesure opérationnelle - 2.1 : Valoriser la bastide et ses espaces publics								
Projet 2.1.3 : Aménagement de la Place du Centre	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectifs 2, 3 et 4
Projet 2.1.4 : Etude pour la végétalisation de la rue Louis Pernon et modification de l'éclairage public	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectifs 2, 3 et 4
Projet 2.1.5 : Renaturation de la rue Louis Pernon	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectifs 2, 3 et 4
Mesure opérationnelle - 2.2 : Faciliter les conditions de déplacement								
Projet 2.2.2 : Création d'un cheminement doux route de St Simon	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectif 6
Projet 2.2.3 : Création d'un cheminement doux Rue Notre-Dame de Lapeyrouse	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectif 6
Projet 2.2.4 : Elaboration d'un projet de mobilité opérationnelle sur 4 EPCI	CC PL	CCPL						Objectif 6
Mesure opérationnelle - 2.3 : Travailler au développement des ressources locales								
Projet 2.3.1 : Actions dans le cadre d'une stratégie alimentaire	CC PL	A définir précisément						Objectifs 1 à 6
ORIENTATION STRATEGIQUE 3 Valoriser les qualités paysagères pour renforcer l'identité touristique								
Mesure opérationnelle - 3.1 : S'appuyer sur les trames vertes et bleues pour construire un projet touristique								
Projet 3.1.2 : Réhabilitation des espaces d'eaux	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectifs 4 et 6
Projet 3.1.4 : Création de nouvelles activités touristiques autour de la vallée des loisirs	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectifs 3,4 et 6
Projet 3.1.5 : Création d'un Pumptrack à la Vallée des Loisirs	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectifs 4 et 6
Projet 3.1.6 : Aménagement du site de Pontalaman	CC PL	Lafrançaise						Objectifs 3 et 6
Mesure opérationnelle - 3.2 : Développer de nouvelles activités touristiques valorisant les espaces paysagers								
Projet 3.2.3 : Création d'une aire de camping-car	Commune de Lafrançaise	Lafrançaise						Objectif 6

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

Du territoire communautaire du Pays de Lafrançaise :

La communauté de communes porte un projet de développement territorial dont les principes généraux portent sur :

- une affirmation de la politique en matière d'accès aux services notamment par :
 - la création d'une Maison de santé pluridisciplinaire favorisant l'accès aux soins,
 - une France Services dont les compétences se sont élargies notamment avec un accès aux services administratifs très diversifié,
 - un service enfance jeunesse implanté historiquement sur le territoire,
 - un centre social qui aborde par son action transversale, différentes thématiques territoriales dont la priorité reste le lien social,
 - des services culturels (centres culturels, médiathèques) et une politique en matière de programmation culturelle et de soutien en faveur du développement culturel au sein de communes rurales,
 - un office de tourisme, qui a travaillé dès 2021 à la mise en place d'une stratégie touristique et qui, depuis, accompagne et participe au développement d'expériences touristiques écoresponsables.
- une politique d'accompagnement d'aides au développement économique (politique de soutien auprès des commerces , accueil de porteurs de projets),
- une orientation plus soutenue en faveur d'actions de développement durable à travers la compétence GEMAPI et des actions pédagogiques en faveur de l'environnement.

La commune occupe un rôle moteur dans la stratégie de développement de la communauté de communes du fait de sa centralité (géographique et fonctionnelle) et lui confère une place déterminante dans la démarche intercommunale sans pour autant la déséquilibrer.

A travers l'évolution de ses compétences, la communauté de communes souhaite poursuivre un projet de territoire équilibré, dans le but d'offrir des services accessibles à tous, tout en préservant une cohérence avec les actions communales :

- La Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise est engagée dans une politique autour du logement et de l'habitat. Suite à une étude pré-opérationnelle d'OPAH, elle a mis en place un Programme d'Intérêt Général (P.I.G) signé en août 2021 et pour une durée initiale de 3 ans.
- Par ailleurs, dans un objectif de lutte contre le phénomène de vacance, la Communauté de Communes s'est engagée dans le programme Petites Villes de Demain, l'Opération de Revitalisation de Territoire et son projet de territoire plus global
- La Communauté de Communes souhaite donner au territoire, communes et acteurs, une dynamique liée aux politiques territoriales. Pour cela, elle assure un accompagnement technique auprès des communes et porteurs de projets du territoire permettant d'identifier les subventions en collaboration du PETR, et entre autres de l'Adefpat (adhésion).

Du territoire de projet du PETR Garonne Quercy Gascogne :

Le PETR Garonne Quercy Gascogne rassemblant les 6 Communautés de communes de l'Ouest du département et 139 communes, offre un appui à l'ingénierie territoriale de ses collectivités, principalement **pour la mobilisation des subventions publiques en faveur des projets locaux.**

Le PETR constitue le cadre des contractualisations à son échelle des politiques de développement local menées par l'Etat, la Région (également autorité de gestion de fonds Europe) ou le Département.

Le projet de territoire 2021-2027 du PETR (adopté en décembre 2022) constitue **le socle stratégique des contrats du PETR** signé avec les partenaires financiers, qui accompagnent le développement de notre territoire.

4 types de contrats sont ainsi animés par le PETR :

- **Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 de la Région** (approuvé en Commission Permanente de la Région le 7/07/2023) entre la Région, le PETR et ses 6 communautés de Communes, et le Département en cosignataires,
- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 de l'Etat, signé fin 2021 entre l'Etat, le PETR et le Département,
- Les programmes Européens : programme LEADER 2014-2022 (en cours d'achèvement) et le futur programme LEADER 2023-2027, priorité 5 FEDER 2021-2027 nouveau dispositif en lien avec le CTO,
- Le contrat Territoire d'industrie 2018-2021 à l'échelle de l'interdépartementale Gers-Tarn et Garonne (2 PETR) initié par l'Etat et copiloté avec la Région (prolongation en cours).

Le dispositif des contrats « Bourgs-Centres » de la Région est un sous ensemble du Contrat Territorial Occitanie (CTO) Garonne Quercy Gascogne, et en parallèle le dispositif Etat des Petites Villes de Demain est lié au CRTE Garonne Quercy Gascogne. Le PETR est associé à la signature des contrats des communes engagées dans ces démarches qui le sollicitent, **ces dispositifs rejoignant les 4 défis de la stratégie du projet de territoire** du PETR, à savoir :

- Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale,
- Garantir une accessibilité renforcée aux services,
- Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire,
- Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions du territoire communautaire du Pays de Lafrançaise (CC PL) ;

Un projet de territoire objectif 2030, défini en concertation avec les acteurs locaux :

Le Pays de Lafrançaise est un territoire "d'entre deux" qui se trouve à un moment stratégique de son développement. Des vies de villages ancrées dans une identité rurale et agricole, encore fortement marquée, cohabitent avec des modes de consommation de plus en plus associés au résidentiel et aux loisirs. Renforcer son attractivité en valorisant ses ressources et ses potentiels devient l'enjeu des prochaines années. Depuis 2021, la communauté de communes co-construit un projet de territoire qui se veut équilibré, dont les objectifs principaux sont :

- D'accueillir de nouvelles populations (habitants, entreprises, touristes)
- D'offrir des services accessibles à tous pour être au plus proche des besoins des populations, renforcer une cohérence territoriale entre un bourg centre, dynamique et porteur d'initiatives, et les

communes, aux spécificités locales, afin de préserver le Pays de Lafrançaise d'un phénomène de « *territoire dortoir* ».

L'écriture du projet de territoire a permis l'émergence d'une vision globale qui fédère et motive chacune des actions, dans l'espace et dans le temps.

Ce projet de territoire traduit une stratégie de valorisation et de dynamisation ; notamment de ses centralités structurantes. Il s'établit en cohérence avec les objectifs définis dans le contrat Bourg-Centre signé avec la Commune de Lafrançaise. Cette vision globale s'intègre et s'articule avec les démarches passées, en cours et à venir. Elle a trait à de nombreux domaines de la vie quotidienne : le logement, les loisirs, la santé, la mobilité, la cohésion territoriale, les services et les équipements.

Une ingénierie mutualisée

Le 18/06/2021, la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise a signé avec la Commune de Lafrançaise une convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain (PVD), piloté par l'ANCT. Ce contrat de préfiguration fixait l'engagement des parties, notamment autour de la mise en place d'un plan d'action dans un délai imparti de 18 mois à partir de la signature de ladite convention. Les parties se sont également engagées à dédier un chef de projet à ce programme en lien avec la démarche d'élaboration du projet de territoire, ingénierie pouvant être financée sur toute la durée du programme (2020-2026). La Collectivité et l'EPCI ont opté pour un poste mutualisé à mi-temps sur les deux structures, dont les modalités ont été définies au sein d'une convention de Mise à Disposition.

Une ORT et un PIG

Le programme PVD a pour objectif de faciliter, entre autre, la mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Le 27/01/2023, la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise a co-signé avec la commune de Lafrançaise une convention Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). L'ORT est portée par l'EPCI et s'applique sur la ville-centre du territoire, Lafrançaise. Cette boîte à outils offerte aux communes, permet de lutter contre la vacance commerciale.

Dans le cadre du PIG et du programme PVD, la CC a défini un objectif de dossiers à atteindre au sein du secteur d'intervention de l'ORT. Dans la convention-cadre PVD valant ORT, un objectif de 7 dossiers propriétaires occupants (volets autonomie, énergie et habitat dégradé) et 3 dossiers propriétaires bailleurs, dans le secteur d'intervention de l'ORT (voir Annexe 4).

Les fonds de concours

La communauté de communes a institué le versement de fonds de concours qui est attribué pour tout projet d'intérêt communautaire, c'est-à-dire tout équipement qui amène une plus-value au territoire intercommunal de par la nature de service offert (qualité, respect de l'environnement) et de la pertinence avec le projet de développement intercommunal. Sont prioritaires les dossiers qui sollicitent des financements européens et régionaux conditionnés par le versement de fonds de concours intercommunaux. La CCPL a ainsi versé un fonds de concours pour le projet de rampe de mise à l'eau de la commune de Lafrançaise pour l'année 2018.

Article 5-3 : Modalités d'intervention et contributions du territoire de projet Garonne Quercy Gascogne (PETR)

Pour cette seconde génération des contrats « Bourgs-Centres ou pour les nouveaux contrats qui seraient signés, le PETR continuera à apporter son soutien en ingénierie aux collectivités et porteurs de projets concernés.

Pour la mise en œuvre des contrats « Bourgs-Centres » (après leur signature), cet appui portera sur :

- L'aiguillage dans les dispositifs financiers ou les partenaires techniques à consulter,
- L'optimisation des plans de financement des opérations projetées pour mobiliser au mieux les subventions publiques,
- Leur inscription dans les programmations annuelles des contrats et le suivi des acquisitions de subventions,
- L'orientation de certaines opérations vers l'éligibilité à des fonds Europe (LEADER(FEADER)/FEDER (Priorité 5 ou autre),
- Conseils sur les dossiers de subvention Etat, Région, Europe,
- Pour certains porteurs nécessitant un accompagnement initial, plus ciblé, le PETR peut également solliciter ses partenaires de l'Adefpat ou du DLA 82 pour enclencher une formation-développement (individuelle ou collective).

Cet accompagnement se fait en appui et en lien étroit avec chaque développeur territorial des Communautés de communes du PETR.

Chaque opération sollicitant une subvention de la Région, de l'Etat, du département ou de l'Europe lié aux contrats animés par le PETR doit être connue et inscrite dans les programmations examinées annuellement avec les financeurs. Il est important de transmettre une copie du dossier de subvention déposé auprès des financeurs au PETR, pour s'assurer de cette inscription.

Article 5-4 : Modalités d'intervention et contributions du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement à la stratégie de développement et de valorisation de la commune

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et des paysages, le CAUE de Tarn-et-Garonne a été associé au dispositif Bourg-Centre Occitanie dès la première génération de contrat.

Dans le cadre de cet avenant, l'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Le CAUE accompagnera les collectivités pour contribuer à la mise en œuvre des fiches actions du présent avenant en fonction de ses compétences et ses moyens et participera au mode de gouvernance défini par la maîtrise d'ouvrage notamment les Cotech et Copil.

Thème de l'habitat

- Dans le cadre de la réflexion sur la résorption de la vacance, le CAUE accompagnera la commune pour la mise en place d'un observatoire de l'habitat. Il réalisera des notes d'enjeux et des préprogrammes sur les bâtiments publics vacants.
- Dans le cadre des études menées par îlot, le CAUE pourra contribuer à des notes méthodologiques, des notes d'enjeux et des croquis pour accompagner la démarche, programmation, usages et points de vue portés sur l'architecture et ses façades.

- Dans le cadre de création du nouveau quartier d'habitation (type éco quartier), le CAUE sera force de proposition pour accompagner au mieux le projet pour s'assurer du respect des principes souhaités par les élus dans le cahier des charges.
- Une attention particulière sera portée aux projets de réhabilitation énergétique dans le cadre du FIG.

Thème des espaces publics

- A partir du plan de référence, le CAUE prolongera les actions d'embellissement avec la prise en compte des enjeux liés au confort d'été et d'usage notamment dans les rues principales de la ville et les places qui les jalonnent.
- Les entrées de ville seront abordées en termes de paysage, support d'une image contribuant à l'attractivité à travers une note d'enjeux, d'un cahier des charges pour leur aménagement.
- Les espaces publics feront l'objet d'un plan guide en fonction de leur rôle dans la ville qui traduira entre autres le parcours qui pourrait les relier.
- Un plan global des capacités de stationnement et les conséquences en termes de déplacement piétonnier sera proposé dans ce cadre.

Thème des mobilités

- Le CAUE apportera une réflexion sur la pré-programmation sur les parcours piétonniers dans la ville et de leur signalétique.
- Le CAUE contribuera à la réalisation d'une réflexion sur les déplacements alternatifs à la voiture en lien avec les actions de la communauté de communes dans ce sens.

Thème de la biodiversité

- Le CAUE apportera une réflexion sur la transversalité des actions à partir de la thématique de la biodiversité et de la prise en compte de la gestion de l'eau et des îlots de fraîcheur.

Article 5-5 : Articulation et complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain »

Pour la Commune de Lafrançaise et la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département et modalités d'intervention et contributions du Département de Tarn-et-Garonne

Le département de Tarn-et-Garonne est un partenaire historique des politiques territoriales contractuelles.

Le dispositif bourg centre constitue un des volets du contrat territorial Occitanie pour la période 2022/2028.

Le Département apportera sa contribution à la mise en œuvre des programmes portés par les communes bourg-centre, dans le cadre de ses dispositifs d'aides en vigueur.

En effet, conforté par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dans son rôle de garant des solidarités territoriales, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a défini un ensemble de politiques d'aides en faveur des communes et communautés de communes. Dans le cadre du contrat bourg-centre, les politiques mobilisables relèvent de plusieurs domaines. Ces politiques sont présentées de manière exhaustive dans le guide des aides départementales – édition 2022.

En outre, pour chacun des projets mentionnés dans le Contrat-cadre d'une part et les programmations annuelles d'autre part, chaque maître d'ouvrage devra saisir spécifiquement le Conseil départemental pour un accompagnement technique et financier. Cet accompagnement se fera selon les stratégies et dispositifs en vigueur au moment du dépôt de la demande. En aucun cas, la signature du contrat-cadre ne vaut approbation et engagement de la collectivité départementale à l'accompagnement des projets.

- Soutien à l'ingénierie territoriale

Le Département pourra mobiliser des moyens en matière d'ingénierie pour définir, piloter, animer le contrat bourg-centre. L'intervention du Département s'envisage selon la politique en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

- Assistance technique gratuite

Le Département pourra déployer en outre une assistance technique départementale gratuite au montage de projet des communes et communautés de communes et ce conformément au décret du 14 juin 2019 rendant éligibles à ce dispositif les communes de moins de 5000 habitants et les communautés de communes de moins de 40 000 habitants. La régie Tarn-et-Garonne Conseils collectivités est en mesure de proposer un panel de missions d'assistance à la carte dans la limite d'un plafond d'interventions de 10 jours, autour d'une opération (bâtiment, aménagement de village, équipement sportif, assainissement ...). Par ailleurs, la régie pourra apporter une aide méthodologique et des conseils autour de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

- Contrat d'équipement avec les communes et communautés de communes

Le Département est un partenaire historique des collectivités locales en Tarn-et-Garonne et dispose d'un large panel de politiques de soutien à l'investissement dont les régimes d'aides varient en fonction de la nature des travaux, du nombre d'habitants et du potentiel fiscal de la commune d'implantation du projet. Aussi, les communes et communautés de communes ont la possibilité de solliciter un accompagnement financier du Département dans le cadre d'un contrat d'équipement, sur une durée de 3 à 5 ans. Le plan de relance départemental voté le 27 octobre 2021 prévoit un régime de bonification des aides pour tous les projets mis en contrat selon les dispositions en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 6 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres.

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
-

L'Agence Régionale Energie Climat A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.

La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.

L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,... L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques ARIS

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a souhaité créer en 2020 l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS), afin de relocaliser en Occitanie des activités ou savoir-faire clés indispensables, assurer l'autonomie de la région sur le plan économique, accélérer la transition écologique du territoire et favoriser l'émergence de l'économie de demain.

Créée pour répondre aux enjeux forts de relocalisation et de souveraineté mis en exergue par la crise COVID, l'ARIS va permettre d'accompagner les meilleurs projets des entreprises d'Occitanie de nature à renforcer l'autonomie et la résilience des filières industrielles stratégiques, tout en développant les filières d'avenir.

L'ARIS va permettre de soutenir des projets en particulier dans les secteurs clés de la santé, l'alimentation, les transports intelligents, la transition climatique et le numérique... en devenant actionnaire d'entreprises régionales sur des projets de création, de diversification, de développement ou de transformation avec des solutions de portage immobilier : mobilisation de fonds propres ou quasi fonds propres et constitution de sociétés de projets.

L'objectif de la Région est de permettre aux entreprises locales de développer sur le sol régional, les activités dont nous avons besoin.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Lafrançaise et la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Lafrançaise, Bourg-Centre
- la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise,
- le PETR Garonne Quercy Gascogne,
- la Région,
- le Conseil Départemental et
- le CAUE 82.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Lafrançaise (Chambres consulaires, CAUE, EPFL, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour la Commune de Lafrançaise, concernée par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Lafrançaise et de la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

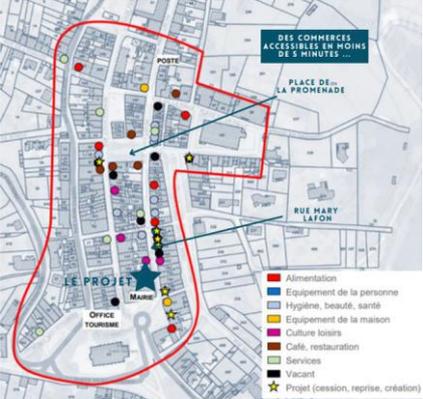


Fait à

le

La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée, Carole DELGA	Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, Michel WEILL	Le Président du P.E.T.R. Garonne Quercy Gascogne, Jean-Michel BAYLET
La Première Adjointe au Maire de la Commune de Lafrançaise, Brigitte DELCASSE	Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise, Thierry DELBREIL	La Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Tarn-et- Garonne, Dominique SARDEING

Annexe 1 : Les fiches actions

Axe 1	Action 1.1
Répondre aux besoins des populations en matière économique, sociale et culturelle	Conforter l'attractivité de Lafrançaise, pôle secondaire au sein de son territoire
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La population de la commune a connu une croissance limitée mais présente une timide augmentation récente, depuis 2019. Les équipements, déjà nombreux sur la commune, doivent poursuivre leur mutation ou évolution pour maintenir la commune comme pôle secondaire au sein de son territoire et comme pôle principal au sein de la Communauté de communes.	
Objectifs stratégiques	
Poursuivre un accueil raisonné de la population en offrant des services Maintenir et développer les services socio-médicaux en offrant un véritable cadre de travail Adapter l'offre en logements à la composition des ménages et au vieillissement	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.5 : Acquisition d'un bâtiment en centre-bourg pour le projet d'habitat inclusif</p> <p>Descriptif : L'habitat inclusif est une solution de logement alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement spécialisé. La commune a souhaité répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Bien Vieillir dans les Petites Villes de Demain », lancé par l'ANCT en 2021. Ayant le projet depuis plusieurs années de développer des logements inclusifs pour les seniors du territoire de 65 ans et plus, l'opportunité de cet AMI a donc été saisie.</p> <p>Pour cette candidature, la commune a réalisé une étude de faisabilité notamment pour le choix du bâtiment qui serait le plus adapté et qui réunirait plusieurs critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il se situe dans le centre-bourg et est à proximité des services, équipements et commerces, accessibles à pied - la ligne de bus Lio qui relie Montauban à Moissac se situe à proximité du bâtiment, permettant une autonomie des déplacements des seniors vers de plus grandes communes présentant une offre médicale plus importante - sa superficie permet la création d'au moins 8 appartements, ainsi que des espaces communs - il posséderait un jardin, véritable atout dans un bourg, qui participera au bien-être des résidents - le bâtiment présente un intérêt patrimonial (modénature des façades, volumétrie, etc.) et sa réhabilitation par la collectivité permettrait de le préserver, tout en le rénovant énergétiquement. 	 <p style="text-align: center;"><i>Situation du projet, fond IGN, 2023</i></p>  <p style="text-align: center;"><i>Un emplacement stratégique au cœur de la vie – Crédit : Socle Urbain, 2022</i></p>

Un bâtiment est à l'étude. Si une autre opportunité se présentait, la collectivité se réservera la possibilité de considérer un second bâtiment.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Objectif 4 « Améliorer la santé et le bien-être des habitants »

Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise

Coût estimatif : 245 215€ HT

Dont : acquisition : 200 200 € HT

Frais de notaire (15%) : 15 015 €

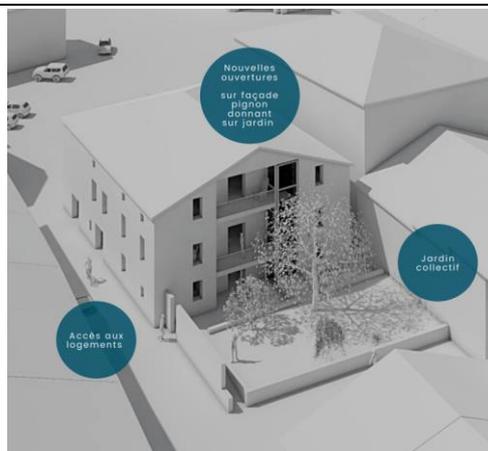
Frais d'études (diagnostics structure et thermique) : 30 000 €

Calendrier prévisionnel :

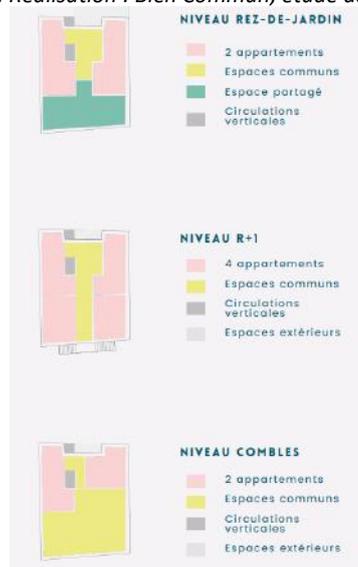
- 2022 : étude d'opportunité
- 2023 : montage de l'opération immobilière, choix d'une AMO

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : bureaux d'études, ABF, PETR Garonne Quercy Gascogne
 Partenariat financier : Etat, Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne



Vue de synthèse reprenant les principes du projet de réhabilitation : un jardin collectif, de nouvelles ouvertures en rez-de-chaussée, dans le respect du patrimoine architectural, et dans un but d'animation de l'espace public. Réalisation : Bien Commun, étude de faisabilité 2022



Plans de faisabilité – FP01, Scop EcoZimut, 2022

Projet 1.1.6 : Création d'un habitat inclusif

Descriptif : Des besoins ont été identifiés sur le territoire en termes de logements locatifs et abordables adaptés aux seniors, afin de développer le parcours résidentiel localement. L'habitat inclusif est un habitat destiné aux personnes seniors qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé. La commune souhaite développer des logements inclusifs au sein d'un bâtiment vacant à réhabiliter dans le centre-bourg. Le projet permettra la création de huit appartements locatifs (de type T2) pour des seniors de 65 ans et plus. Les locataires disposent chacun d'un logement individuel, adapté et sécuritaire. Des espaces communs sont le support d'activités collectives. Réel lieu de vie animé, notamment par la présence d'un coordinateur / animateur, le projet permettra aux seniors de profiter de moments conviviaux, tout en ayant leurs espaces d'intimité. Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée, permis par une convention Aide à la Vie Partagée avec le

LES SÉNIORS À LAFRANÇAISE



Diagnostic, étude de faisabilité - Bien Commun, 2022

Conseil Départemental et par une chartre co-construite en collaboration avec les habitants.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 « Améliorer la santé et le bien-être des habitants »

Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise

Coût estimatif :

Travaux, maîtrise d'œuvre, autres frais : 1 300 000€ HT

Calendrier prévisionnel :

- 2024 : APS, APD, DCE et début des travaux
- 2025 : travaux
- 2026 : réception ouvrage et mise en fonctionnement
- 2027-2028 : habitat inclusif en fonctionnement

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat, CD82, PETR GQG, CAUE, EHPAD communal, CCAS, CCPL, Mutualité Française, APAS82, CPTS Quercy-Garonne, Maison de Santé du Pays Lafrançaisain...

Partenariat financier : Etat, Conseil Régional, Banque des Territoires, CD82, CNSA, ARS, Europe, Etat, ADEME, Fondation de France, RFVAA



Atelier avec les partenaires – Mai 2022



Lafrançaise est lauréate du fonds d'appui pour des territoires innovants seniors – Annonce en août 2023

EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de logements rénovés / créés
 Evolution de la population
 Appréciation des usagers des services renforcés ou créés

Axe 1	Action 1.2
Répondre aux besoins des populations en matière économique, sociale et culturelle	Affirmer Lafrançaise comme un bourg centre à l'échelle de l'intercommunalité et renforcer les autres polarités du territoire
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La population de la commune a connu une croissance limitée mais présente une timide augmentation, récente. Les équipements, déjà nombreux sur la commune, doivent poursuivre leur mutation ou évolution pour maintenir la commune comme pôle secondaire au sein de son territoire et comme pôle principal au sein de la Communauté de communes.</p> <p>Des équipements et aménagements sont devenus inadaptés (fonctionnement, qualité paysagère, accessibilité...). C'est le cas de la Zone d'Activités qui présente une vacance commerciale le long de la RD 927, ainsi que de l'actuelle Maison de l'Intercommunalité.</p>	

Objectifs stratégiques

Optimiser le foncier économique existant en encourageant la densification des parcelles privées
Permettre à la zone de se moderniser, tant sur le plan de l'offre foncière qu'immobilière
Conforter l'attractivité de la zone pour de nouvelles entreprises, mais aussi pour les entreprises actuelles et leurs salariés, avec un cadre de travail plus agréable (confort d'usage, qualité des bâtiments, qualité paysagère etc.)
Renforcer l'offre d'équipements et de services
Veiller à l'accessibilité des équipements avec la bastide
Maintien des fonctionnalités de la ville

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.3 : Création d'un espace multi activités

Descriptif : La commune souhaite créer un nouvel espace multi activités au sein d'un bâtiment existant, en lien avec la restructuration de la place de la Halle. Ce bâtiment accueillera plusieurs types d'activités sociales, culturelles et ponctuellement des manifestations sportives.

Ce futur lieu, à destination essentiellement des associations locales et intercommunales devra permettre l'organisation de rencontres plus conséquentes (bal des aînés, la braderie de la Croix Rouge, loto, les kermesses des écoles, les fêtes des écoles, l'organisation du comice agricole...)

La commune souhaite s'équiper d'un bâtiment capable de répondre aux attentes actuelles des habitants en termes d'acoustique, de régulation thermique et de ses fonctions.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 2 : « S'adapter à l'urgence climatique »

Objectif 6 : « Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables »

Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise

Coût estimatif : 2 500 000€ht (à définir)

Calendrier prévisionnel :

2025 : étude de faisabilité

2026 : Choix du MO, DCE et début travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Associations locales, CAUE, PETR GQG

Partenariat financier : Etat, Région, Département



Situation du bâtiment à réhabiliter, actuellement salle des fêtes –
Source : Geoportail, 2023



Le bâtiment actuellement Salle des Fêtes à étudier pour accueillir le projet de salle multi-activités

Projet 1.2.4. : Requalification et extension de la ZA Le Rival

Descriptif : Le projet de requalification de la zone d'activités est une priorité pour un territoire qui ne bénéficie pas d'une grande attractivité économique. Ce projet s'établit en cohérence avec la politique intercommunale autour de l'accueil et de l'installation d'artisans sur le territoire. Une recherche d'optimisation foncière, et donc de densification, sera nécessaire pour permettre la création de locaux adaptés à la demande, en lien avec la création d'espaces qualitatifs et végétalisés. Le second objectif, aujourd'hui à l'étude, est de permettre l'accueil de nouvelles entreprises par l'extension de la ZA. Il s'agit ainsi d'affirmer la vocation industrielle et artisanale de la ZA. L'optimisation de la ZA concourt ainsi à l'attractivité économique du territoire, et en cascade, à celle du bourg.

La zone d'activités vient compléter le pôle de commerces et services du bourg ; la décision d'y stopper l'autorisation d'extension d'activités à vocation commerciale est formalisée dans le PLU de la commune de Lafrançaise depuis quelques années. En effet, celle-ci souhaite concentrer la dynamique commerciale en cœur de bourg, en cohérence avec les enjeux de revitalisation.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 1 « Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive »

Objectif 5 « Préserver et développer des emplois de qualité »

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise

Coût estimatif :

Tranche 1 (AMO et travaux) : 519 400€ HT

Tranche 2 : 950 000€ ht

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : fin étude de faisabilité et recrutement d'une AMO
- 2023 : MO
- 2024 à 2028 : Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

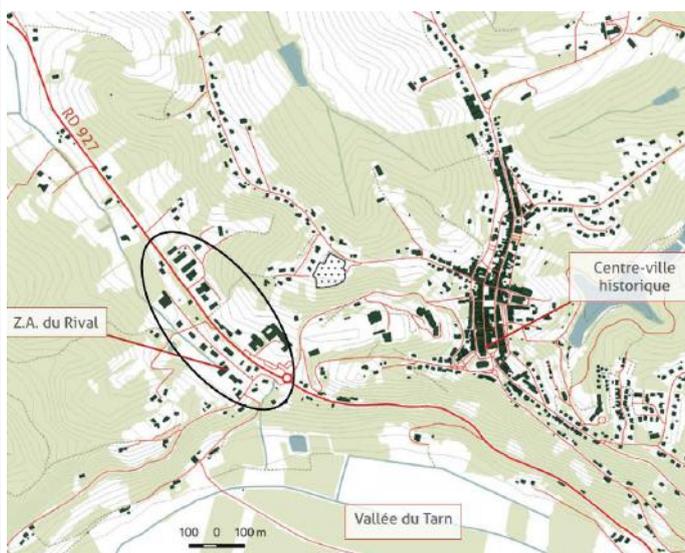
Partenariat technique : CMA, Agence Ad'Occ, CAUE
82, Envirôbât Occitanie, bureaux d'études, PETR

Garonne Quercy Gascogne

Partenariat financier : Europe, Etat, Conseil Régional



La Zone d'Activités - Google Earth, 2022



Situation de la ZA par rapport à la bastide, CAUE, 2020



Plan de synthèse, Urba Pro, 2023

Projet 1.2.5. : Création d'une Maison de l'Intercommunalité

Descriptif : Les locaux de l'actuelle maison de l'intercommunalité ne répondent plus aux exigences des habitants et usagers. La communauté de communes a acquis un bâtiment au centre – ville de Lafrançaise dont la surface permettrait de remédier à ce problème. Ce projet de réhabilitation vise à :

- Ancrer le service public au cœur de la ville en regroupant les services de l'EPCI dans le but de fluidifier le parcours de l'utilisateur. En effet, à ce jour, les différents services intercommunaux sont disséminés dans le centre de la ville. Il intègre également un des axes prioritaires du projet politique (projet de territoire) celui de contribuer au maintien d'un service public de proximité, au plus près des habitants.

- Densifier le centre-ville urbain en réhabilitant un ancien commerce à ce jour devenue friche. Par ce projet, en plus d'une requalification de l'espace public, l'enjeu de l'accessibilité est essentiel. Situé aux abords de la halle, il est question de sécuriser la circulation et rendre la ville aux piétons. Ce projet participera directement à la réflexion de la commune sur la manière de vivre son centre-ville et comment l'investir en tant qu'usager.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 2 : « S'adapter à l'urgence climatique »

Objectif 6 : « Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables »

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise

Coût estimatif : 2 000 000€ A DEFINIR

Calendrier prévisionnel :

2024-2025 : étude de faisabilité

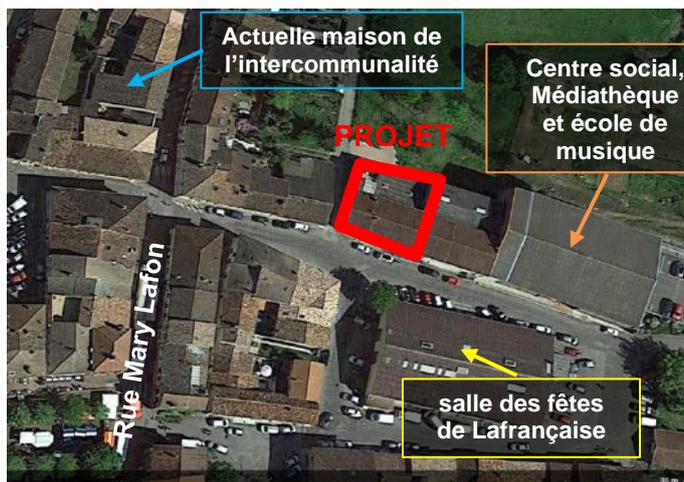
2025 : choix du Maître d'Œuvre

2026 : Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE82, usagers, DDT, partenaires des permanences (La Poste, MSA, Guichet Renov...)

Partenariat financier : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental



Situation du projet (vue actuelle)



Bâtiment partiellement vacant qui pourrait accueillir la future maison de l'intercommunalité (à étudier)

Projet 1.2.6. : Création d'un Dojo intercommunal

Descriptif : La Communauté de Communes souhaite créer un Dojo intercommunal pour permettre au TRT Judo 82 de mieux se structurer sur le territoire et lui proposer des locaux adaptés à l'enseignement et à la pratique des arts martiaux. Le projet de construction d'un Dojo intercommunal sur la commune de Meuzac vient d'un véritable besoin d'un club structuré (le club compte 4 salariés, l'équivalent de 1.5 ETP) pour assumer une activité sportive déployée depuis plusieurs années sur une bonne partie du territoire intercommunal. Le Club compte actuellement 147 adhérents ; l'activité du judo s'est implantée sur plusieurs communes du territoire : à Lafrançaise dans les bâtiments sportifs du Collège et à Meuzac qui accueille les populations des communes environnantes (Barry-d'Islemade, Labastide-du-Temple, Les Barthes, pour la plaine, puis Lafrançaise, jusqu'à Vazerac).

Un terrain a été identifié pour accueillir le projet, il est constitué de deux parcelles totalisant 995 m² situé à proximité immédiate d'un ensemble sportif et culturel regroupant la salle des fêtes de Meuzac (où se déroulent actuellement les cours de judo), de la maison des associations et des stades.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 : « Améliorer la santé et le bien-être des habitants »

Objectif 6 : « Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables »

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise

Coût estimatif : 1 739 844€ ht (travaux, MO et études, frais divers) répartis en 2 tranches (T1 : 827 886€ ht et T2 : 911 558€ ht)

Calendrier prévisionnel :

- 2023 : choix du Maître d'Œuvre
- 2024-2025 : DCE, travaux
- 2025-2026 : livraison

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Meuzac, CAUE, PETR GQG

Partenariat financier :

Europe (LEADER), ANS, Etat, Région, Département

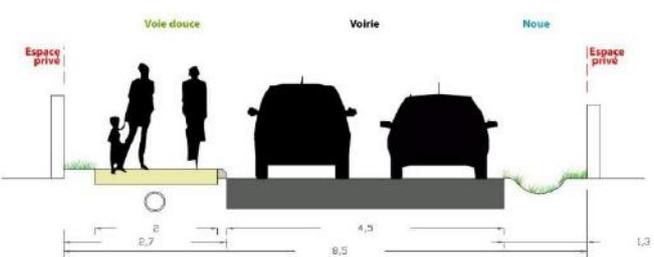


EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Appréciation des usagers en termes de services et d'équipements

Evolution du nombre de création d'activités nouvelles (part des emplois par secteurs et taux de demandeurs d'emplois)

Taux de création d'entreprises et de reprises d'activités (évolutions de la CFE et CVAE)

Axe 1	Action 1.3
Répondre aux besoins des populations en matière économique, sociale et culturelle	Favoriser un développement équilibré et durable de la commune
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Les coûts de fonctionnement des équipements communaux sont élevés dans un contexte de budget contraint. A chaque projet nouveau, il est recherché le meilleur développement équilibré et durable.	
Objectifs stratégiques	
<i>Promouvoir des actions en faveur du développement durable</i> <i>Réduire les consommations énergétiques</i> <i>Développer les actions d'équipements mutualisés</i> <i>Renforcer les hameaux comme pôle secondaire au sein de la commune</i> <i>Encourager le développement d'un habitat économe en énergie et en espace</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.3. : Création d'un cheminement piéton à Lunel</p> <p>Descriptif : La commune souhaite renforcer la centralité de ce hameau et permettre aux habitants d'accéder facilement à pied des équipements existants dans le bourg. Il s'agira de créer une connexion piétonne devant l'école et un cheminement piéton pour faciliter les déplacements doux.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise</p> <p>Coût estimatif : 100 000€ht</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2026: création du cheminement</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, habitants, concessionnaire, PETR GQG Partenariat financier : Etat, Département</p>	 <p><i>Coupe de principe pour la création d'une voie douce</i></p>

Projet 1.3.4. : Création d'un éco-quartier route de Molières

Descriptif : L'étude urbaine et la révision du PLU entre 2015 et 2016 ont permis de définir un développement de la commune recentré autour des bourgs et hameaux, avec des enjeux en termes d'attractivité et de maîtrise de la consommation des sols, notamment par la densification. Une OAP y est inscrite pour une opération de création de logements en partie Nord de la bastide, en continuité avec celui-ci. Le terrain de plus de 6 hectares constitue le potentiel majeur d'accueil pour les années à venir. Le projet concentre à la fois des questions autour de l'accueil raisonné (optimiser le quantitatif), le cadre de vie à préserver (les ambiances) et la liaison avec le village historique (rapport au paysage et vues lointaines).

Il est également question de développer le parcours résidentiel (locatif, locatif social, accession...) en proposant des typologies adaptées qui répondent aux besoins actuels et futurs du territoire. L'étude permettra de fixer le nombre de logements et leur typologie, dans une recherche d'équilibre d'opération.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 2 « S'adapter à l'urgence climatique »

Objectif 3 « Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions »

Objectif 6 « Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables »

Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise

Coût estimatif : Etude en cours

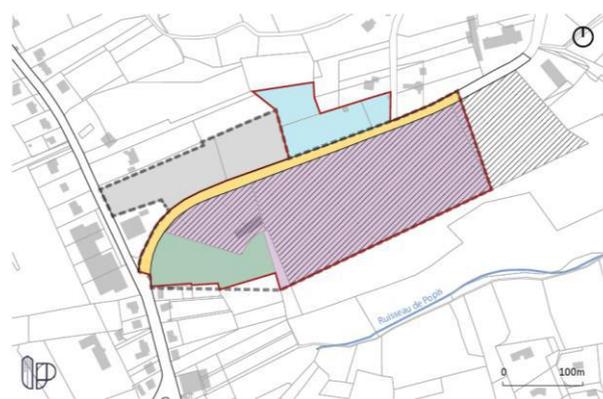
Calendrier prévisionnel :

- 2022 : Lancement de l'étude de faisabilité
- 2023 : Diagnostic et programmation
- 2024 : Début de l'opération d'aménagement

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : bureaux d'études, CAUE, Campagne Vivante, SDE, PETR Garonne Quercy Gascogne

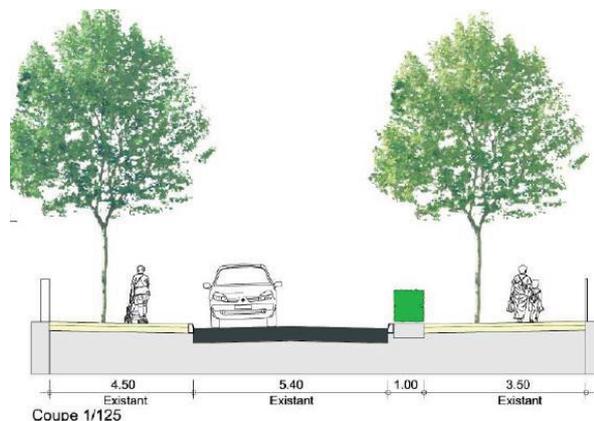
Partenariat financier : EPFL, Conseil Départemental, promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux (à identifier)



légende :

- : Périmètre de l'OAP
- : Périmètre d'étude
- - - : Découpage parcellaire
- : Ruisseau de Popis
- : Partie Nord (7 831 m²)
- : RD (5 542 m²)
- : Partie sud (42 093 m²)
- : Surface boisée (7 750 m²)
- : Partie inscrite à l'OAP hors périmètre d'étude (12 318 m²)
- : Périmètre EPF (54 378 m²)

superficie du périmètre d'étude : 64 308 m²



Projet 1.3.6 : Rénovation énergétique et de confort des écoles F Dolto et JB Ver

Descriptif : Le groupe scolaire JB VER/ F DOLTO est située dans le bourg de la commune. Deux bâtiments principaux constituent cette école :

- L'école maternelle DOLTO avec 67 enfants (année scolaire 2022/2023)
- L'école JB Ver, école élémentaire avec 108 enfants (année scolaire 2022/2023)

Une partie de l'école maternelle est constituée d'une extension avec des baies vitrées orientées plein Sud.

Le diagnostic énergétique a mis en avant des gros problèmes de confort d'été (mai/juin/septembre) en raison de fortes chaleurs mesurées dans les classes, la salle d'activité et l'espace restauration. En plus de l'orientation du bâtiment, il n'est pas possible de ventiler. De nombreux ponts thermiques ont été relevés.

Pour le bâtiment de l'école JB Ver, seules une partie des menuiseries a été changée. Il est nécessaire de revoir le restant des menuiseries (simple vitrage, l'isolation des murs, la gestion des ventilations et des problèmes d'humidités)

Les deux écoles viennent d'être raccordés au réseau de chaleur (chaufferie bois de la commune) en octobre 2022. Cette nouvelle source d'énergie, plus économe, a permis de ne plus chauffer avec du fioul. Il est encore trop tôt pour mesurer les sources d'économies.

Les travaux seraient programmés à l'été 2024.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 2 « S'adapter à l'urgence climatique »

Objectif 4 « Améliorer la santé et le bien-être des habitants »

Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise

Coût estimatif : 572 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2023 : Diagnostic thermique
- 2025 : choix d'un MO et début des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR GQG

Partenariat financier : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental

Ecole maternelle F Dolto :



Ecole primaire JB Ver :



Projet 1.3.7 : Rénovation énergétique et de confort de l'école JB Baylet

Descriptif : L'école de JB BAYLET, dans le hameau de Lunel, est une école rurale avec en moyenne 60 à 70 enfants répartis en 3 niveaux. De nombreuses habitations sont à proximité de cette école ainsi que des équipements (terrain de foot, foyer, jeux publics).

A proximité immédiate, des réserves foncières ont été prévues pour permettre un développement de l'habitat. Ainsi, les élus ont toujours eu le souhait de conforter la place de cette école que sein du hameau de Lunel.

L'école a été agrandie en 2014 mais la problématique énergétique n'a pas, ou très peu, été prise en compte. Après réalisation d'un audit énergétique démarré en septembre 2022, le choix a été fait d'intervenir sur cet équipement public afin d'améliorer le confort des usagers et de réaliser des économies d'énergie. La rénovation concerne : le remplacement des menuiseries, une isolation thermique par l'extérieur, l'amélioration de l'installation de ventilation mécanique et du système de chauffage.

Deux logements communaux vacants sont présents en R+1 (usage de stocks) mais ils feront l'objet d'une demande ultérieure.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 2 « S'adapter à l'urgence climatique »

Objectif 4 « Améliorer la santé et le bien-être des habitants »

Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise

Coût estimatif : 242 000 €

Calendrier prévisionnel :

2022 : Début de l'audit énergétique

2023 : choix du maître d'œuvre

2024 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR GQG

Partenariat financier : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental

Lieu d'implantation dans la commune :



Ecole JB Baylet dans le hameau de Lunel

Projet 1.3.8 : Rénovation des courts de tennis

Descriptif : La municipalité souhaiterait rénover les courts de tennis qui ont aujourd'hui une vingtaine d'années. De nombreux désordres viennent perturber la pratique du jeu (fissures, joints dégrainés, différence de niveaux, usure du béton poreux...).

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Objectif 4 « Améliorer la santé et le bien-être des habitants »

Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise

Coût estimatif : 30 000 €

Calendrier prévisionnel :

2023 : Début de l'audit énergétique

2024 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Fédération Française de Tennis, Club de Tennis, PETER GQG

Partenariat financier : Etat, ANS, Conseil Régional, Conseil Départemental



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Evolution des consommations énergétiques des bâtiments publics avant et après intervention

Appréciation des usagers

Nombre de logements créés et solde migratoire

Axe 2

Action 2.1

Promouvoir le bien vivre

Valoriser la bastide et ses espaces publics

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La qualité dégradée de certains espaces publics ne permet pas un usage optimisé. La voiture est reine de ces espaces et les déplacements doux sont limités. Le linéaire commercial n'est pas mis en valeur et peut manquer de visibilité. Les espaces publics ne sont pas utilisés au mieux en tant que lieu de rencontre et de socialisation. Ils doivent également permettre la liaison entre les différents équipements publics, les commerces et les habitations.

Objectifs stratégiques

*Requalifier les espaces publics afin de magnifier les façades de la ville
 Permettre aux piétons de se réapproprier les espaces publics
 Canaliser les usages de la voiture en contraignant les voies de circulation*

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.3 : Aménagement de la Place du Centre

Descriptif : Dans la continuité de l'étude urbaine et de la définition de son programme d'actions notamment pour redonner de la qualité et un usage aux espaces publics, la commune envisage d'engager des travaux de réaménagement de la place du Centre.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

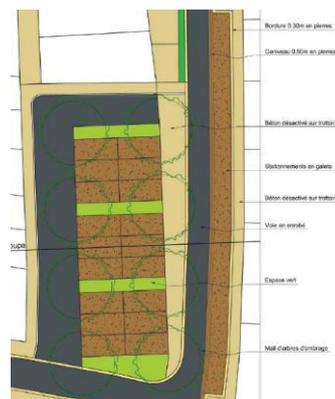
Objectif 3 : « Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions »

Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise

Coût estimatif : A définir

Calendrier :

2025-2026 : étude de faisabilité



Projet 2.1.4. : Etude pour la végétalisation de la rue Louis Pernon et modification de l'éclairage public

Descriptif : Dans la continuité du projet de requalification de la rue Mary Lafon (2018), les élus souhaitent améliorer l'ambiance de la rue Louis Pernon, axe parallèle. Le projet est inscrit dans le plan de référence de la commune depuis 2016. La rue avait été aménagée en 1982, bénéficiant du programme régional « Bastides et Villages de Caractère », avec la place de la Promenade, attenante. C'est une rue dite « plateau » en partie basse, présentant une discontinuité d'aménagement avec la partie haute.

La priorité est la sécurisation, puis la renaturation de cet axe. L'enjeu de cette requalification sera l'intégration de stationnements sans dépréciation de l'ambiance. La commune souhaite par ailleurs réduire voire stopper les plantations en bacs et privilégier celles en pleine terre.

Il s'agira donc pour cette action d'étudier les espaces où il est possible de créer des fosses de plantation en pleine terre, au regard des contraintes techniques (passage de réseaux et possibilité de raccordements pour un système goutte-à-goutte, étude autour des essences adaptées à l'ombre sèche...). L'étude permettra une estimation financière.



Situation de la rue Louis Pernon dans le centre-bourg de Lafrançaise

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 2 « S'adapter à l'urgence climatique »

Objectif 3 « Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions »

Objectif 4 « Améliorer la santé et le bien-être des habitants »

Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise

Coût estimatif :

10 000€ HT

Calendrier prévisionnel :

2023 : *pré-étude paysagère par le CAUE*

2024 : *choix d'un MO paysagiste*

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Syndicat Départemental des Energies 82, CAUE, association des commerçants, concessionnaires, groupes d'habitants, PETER Garonne Quercy Gascogne

Partenariat financier : Etat, Conseil Départemental, Syndicat Départemental des Energies 82



Extrait du plan de référence - G2C Territoires et Jacques SEGUI, 2016

Projet 2.1.5. : Renaturation de la rue Louis Pernon

Descriptif : L'action vise dans un premier temps à déposer l'ancien éclairage public et le remplacer par un éclairage LED économe en énergie, non-dirigé vers le ciel, afin de réduire les nuisances lumineuses et d'éclairer de manière plus efficace les espaces publics. Dans un second temps, l'action vise à végétaliser les trottoirs dans un objectif de lutte contre les îlots de chaleur en période estivale, tout en créant un espace public plus qualitatif et esthétique pour les usagers. Les bacs de plantation seront retirés et parallèlement sera étudié la possibilité de réguler la vitesse à 20km/h, afin de sécuriser les trottoirs malgré l'absence des bacs et ainsi encourager les déplacements dits « actifs ».

La végétalisation de cet axe structurant se fera en soustraction de l'existant dans un souci d'économie de moyens, par une désimperméabilisation à certains points précis, par la plantation d'essences économes en eau. Ces travaux de plantation seraient réalisés en régie autant que faire se peut, afin de valoriser le travail des agents communaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 2 « S'adapter à l'urgence climatique »

Objectif 3 « Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions »

Objectif 4 « Améliorer la santé et le bien-être des habitants »

Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise

Coût estimatif :

Désimperméabilisation et végétalisation ponctuelle : à définir
Modernisation de l'éclairage public : 12 600€HT (dépose, fourniture et pose d'un éclairage LED)

Calendrier prévisionnel : 2025 : travaux

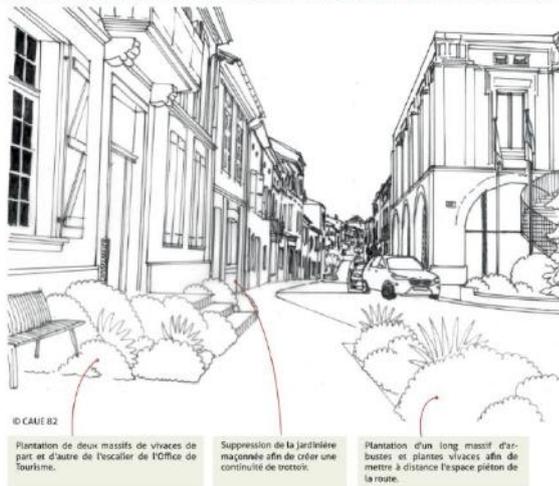
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Agence de l'Eau, SDE, CAUE, associations locales, PETR GQG

Partenariat financier : Agence de l'Eau, Etat, Région, Conseil Départemental, SDE



■ LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, UNE PORTE D'ENTRÉE DU BOURG VÉGÉTALISÉE ET AGRÉABLE



Croquis d'ambiance de la future « rue-jardin », CAUE 82, 2023

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de places de stationnement créées ou supprimées

Nombre de mètres linéaires dédiés aux piétons

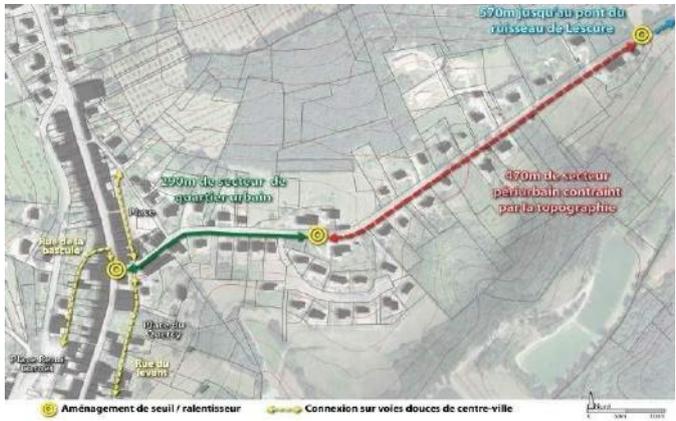
Augmentation des espaces verts dans la ville

Appréciation des aménagements

Effet sur les commerces et les habitations

Etude comparative de la chambre de commerces sur l'évolution des commerces dans la ville

Evolution du linéaire commercial en lien avec le PLU

Axe 2	Action 2.2
Promouvoir le bien vivre	Faciliter les conditions de déplacement
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La typologie du bourg contraint le développement des activités. Les derniers projets d'activités n'ont pas toujours su en tenir compte, d'autant que les modes de vie sont fortement liés à l'usage de la voiture.	
Objectifs stratégiques	
<i>Faciliter les déplacements</i> <i>Développer des actions en lien avec le bourg et de façon intégrée avec les équipements publics en place</i> <i>Limitier les nuisances respectives des équipements publics dans un cadre contraint</i> <i>Respecter les atouts qualitatifs de la vallée des loisirs</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.2 : Création d'un cheminement doux route de St Simon</p> <p>Descriptif : L'étude urbaine et le plan de référence ont mis en avant la nécessité de relier les nouveaux quartiers au bourg en créant des liaisons de déplacement doux. Plusieurs projets ont été identifiés, notamment celui de la route de St Simon.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 3 « Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions » Objectif 4 « Améliorer la santé et le bien-être des habitants »</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise</p> <p>Coût estimatif : 165 000€</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2026 : travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, habitants, concessionnaire, PETR GQG Partenariat financier : Etat, Département</p>	
<p>Projet 2.2.3 : Création d'un cheminement doux rue Notre-Dame de Lapeyrouse</p> <p>Descriptif : L'étude urbaine et le plan de référence ont mis en avant la nécessité de relier les nouveaux quartiers au bourg en créant des liaisons de déplacement doux. Plusieurs projets ont été identifiés, notamment celui de la rue Notre-Dame de</p>	<p><i>Extraits du plan de référence</i></p> 

Lapeyrouse correspondant à la création d'un cheminement piétonnier vers le cimetière.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 3 « Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions »

Objectif 4 « Améliorer la santé et le bien-être des habitants »

Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise

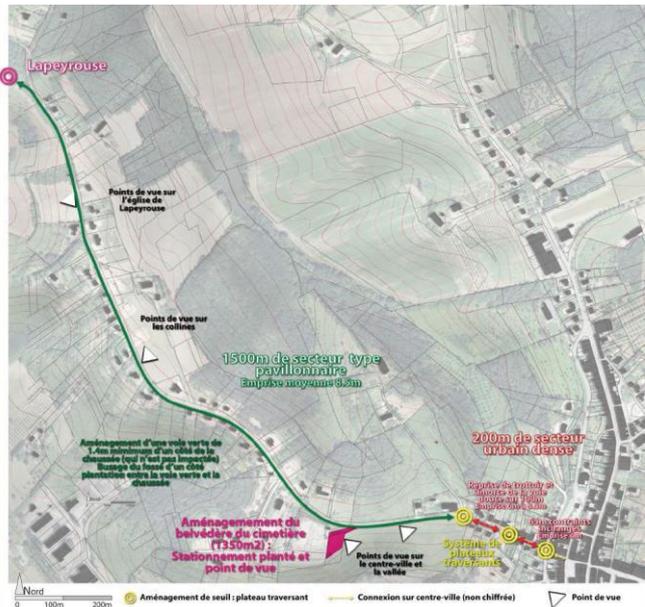
Coût estimatif : 37 200€ ht

Calendrier prévisionnel : 2023 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, habitants, concessionnaire, PETR GQG

Partenariat financier : Département



Projet 2.2.4. : Elaboration d'un projet de mobilité opérationnelle sur 4 EPCI

Descriptif : Le réseau de transports en commun reste globalement limité, avec une utilisation prépondérante de la voiture, malgré un développement d'initiatives (Rézo Pouce, covoiturage organisé). On note par ailleurs des situations de précarité mobilité importantes : les publics en précarité, les seniors (en France, on note un taux d'immobilité des personnes âgées en milieu rural jusqu'à 30%, bien supérieur au taux en milieu urbain), les jeunes sans permis.

Il est question de développer des alternatives à la voiture en autosolisme, dans un but de diminution des pollutions et des gaz à effet de serre. Développer des transports en commun ou partagés permet par ailleurs une diminution des coûts pour les ménages du territoire. Selon les issues de l'étude qui durera 24 mois, des expérimentations d'usage pourraient être proposées.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

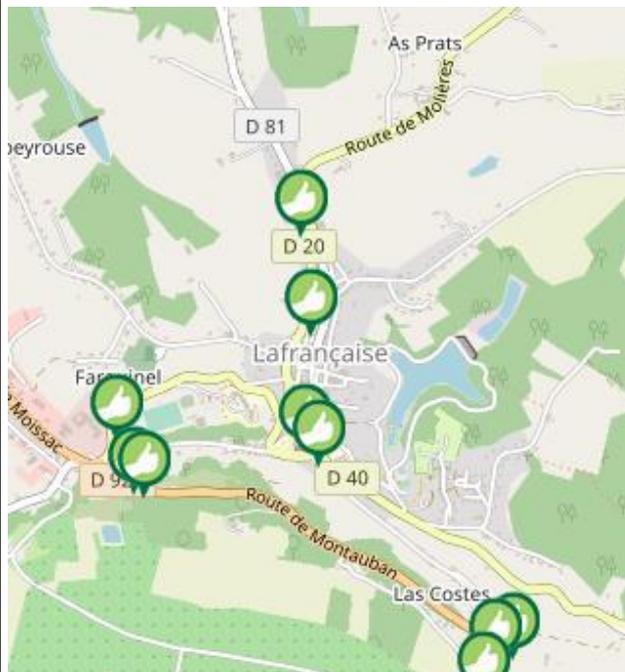
Objectif 6 : « Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables »

Maître d'ouvrage : CC du Pays de Lafrançaise (coordonnateur du groupement pour la passation et l'exécution), CC des Deux Rives, CC Pays de Serres-en-Quercy et CC Terre des Confluences

Coût estimatif : 96 666€ht (répartition entre les 4 EPCI)

Calendrier prévisionnel :

2023 : Recrutement d'un BE



Cartographie : site Rezo Pouce

<input type="checkbox"/> 2023 à 2025 : Réalisation de l'étude Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Région, Etat, EPCI précitées, Mobicoop, Plateforme Montauban Services, PETR Garonne Quercy Gascogne, CAUE Partenaires financiers : Etat, Région, Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, Banque des Territoires	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<i>Appréciation des espaces aménagés, retour des fréquentations par les usagers Nombre d'espaces de stationnement créer ou supprimer Nombre de mètres linéaires créés</i>	

Axe 2	Action 2.3
Promouvoir le bien vivre	<i>Travailler au développement des ressources locales</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>Une partie de la population est demandeuse d'actions de la collectivité en faveur de l'agriculture locale. Une identification des possibles sur ces sujets est nécessaire. Les questions alimentaires sont un enjeu primordial.</i></p> <p><i>La collectivité fournit un service à travers la liaison froide. Ses équipements et ses modes de fonctionnement ne sont pas toujours en adéquation avec les demandes actuelles.</i></p> <p><i>La stratégie alimentaire du Pays de Lafrançaise est inscrite dans une démarche de réflexion menée par la Communauté de communes depuis 2021. Elle pose la question de l'alimentation et de l'agriculture sur un territoire dont la vocation est restée majoritairement agricole. Les exigences réglementaires de la loi EGALIM notamment en termes d'approvisionnement local des restaurations collectives et les problèmes récurrents qui y sont liés, ont favorisé cette réflexion. L'évolution de la profession agricole et les conditions climatiques réinterrogent les enjeux territoriaux.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Pérenniser la vie agricole</i></p> <p><i>Développer de nouveaux modes d'achat de la collectivité en lien avec de nouveaux modes de conception des menus</i></p> <p><i>Mettre en place une politique éducative auprès des enfants</i></p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.3.1. : Actions dans le cadre d'une stratégie alimentaire

Descriptif : Le Pays de Lafrançaise se positionne comme un territoire dont l'alimentation devient une constituante de la dynamique territoriale.

Elle se décompose selon les quatre enjeux suivants :

- Pérenniser et développer l'activité agricole, les exploitations agricoles, favoriser les installations,
- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous,
- Sensibiliser et éduquer à une alimentation de qualité,
- Agir pour la transition écologique (énergie, gaspillage, bio déchets, empreinte carbone, adaptation des pratiques culturelles...).

A partir de ces axes, une programmation pluriannuelle d'actions prioritaires est envisagée dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie :

- création d'un guichet d'accueil pour porteur de projet agricole,
- actions de formations des personnels de la restauration collective,
- actions de sensibilisation producteurs/acteurs de la restauration collective,
- programmations culturelle autour de la thématique alimentaire,
- actions autour de la santé...

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 3 : « Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité prévenir et réduire les pollutions »

Objectif 4 « Améliorer la santé et le bien-être des habitants »

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise

Coût estimatif : 100 000€ à définir

[Dont recrutement d'un animateur : 40 000€

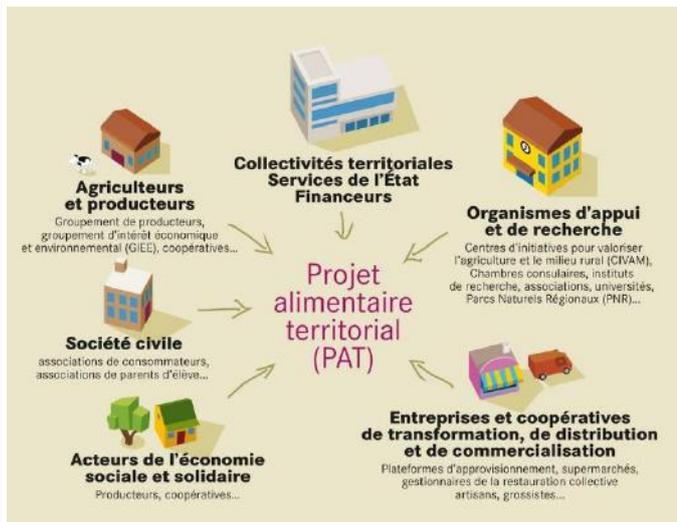
Programmation d'actions de sensibilisation, culturelle : 5 000€

Formation pour les agents des cuisines collectives : 10 000€]

Calendrier prévisionnel :

- 2021 : Constitution d'un groupe de travail et d'une gouvernance
- 2022 : Formation-développement par l'Adefpat, rythmée par des Cotech et Copil
- 2023 : définition d'un programme d'action et de son phasage

Partenaires potentiellement concernés :



Crédits infographie : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire



Enquête réalisée dans le cadre de la définition de la stratégie alimentaire territoriale de la CC, en 2022

Partenariat technique : CA 82, ADEAR, CIVAM, ADEFPAT, CD82, Terre de Liens, SAFER, Laboratoires vétérinaires, Associations locales culturelles, environnementales et collectifs, PETR Garonne Quercy Gascogne Partenaires financiers : Etat, CD82, Europe (LEADER)	
---	--

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre d'agriculteurs mobilisés
Nombre d'actions menées
Analyse de l'impact sur les couts des denrées
Réduction des déchets alimentaires
Evolution du comportement alimentaire
Nombre de repas bio, circuit court, sans viande

Axe 3	Action 3.1
Valoriser les qualités paysagères pour renforcer l'identité touristique	<i>S'appuyer sur les trames vertes et bleues pour construire un projet touristique</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La qualité actuelle des trames vertes et bleues est sous utilisée. La zone de loisirs autour de la Vallée des loisirs est préservée mais nécessiterait des aménagements complémentaires et qualitatifs.	
Objectifs stratégiques	
<i>Développer les activités de loisirs autour de la vallée des loisirs correspondant aux attentes, dans un soucis d'économies d'énergie</i> <i>Créer des conditions d'accueil en adéquation avec les demandes de consommateurs</i> <i>Valoriser les qualités des espaces paysagers et de loisirs</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 3.1.2 Réhabilitation des espaces d'eaux

Descriptif :

La Vallée des loisirs, qui s'organise autour du lac et de la piscine, est un espace de nature de la commune aussi bien apprécié des locaux que des touristes.

La Vallée des Loisirs est le seul espace péricentral accessible depuis le bourg avec un temps de trajet raisonnable (5 minutes à pied depuis l'espace de restauration ou la piscine), mais avec des conditions de confort complexes liées au relief et des cheminements piétonniers peu sécurisés.

Le projet consiste à créer un espace aquatique de fraîcheur en lieu et place de la piscine municipale existante.

- une aire de jeux d'eau de 250 m² dotée d'une structure ludique à élévation (*destinataires : enfants, familles*)

- un pentaglisse 3 pistes (*destinataires : enfants, adolescents, familles*)

Les bâtiments actuels (locaux d'accueil/vestiaires et techniques) seront réhabilités pour accueillir leurs nouvelles fonctions.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 « Améliorer la santé et le bien-être des habitants »

Objectif 6 « Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables »

Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise

Coût estimatif : 1 024 026 €HT

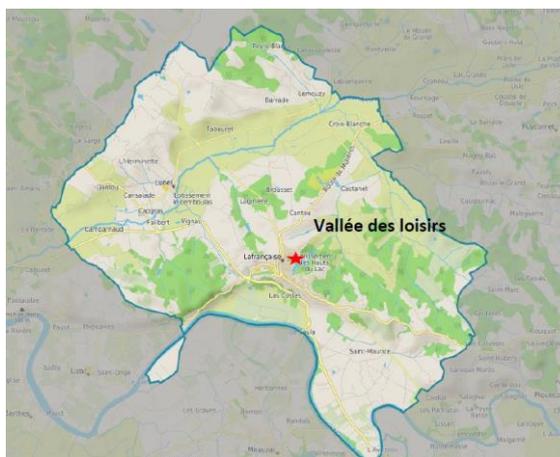
Calendrier prévisionnel :

- 2022 à 2023 : Validation de scénarii et réalisation du programme pour consultation d'un maître d'œuvre
- 2024 : Phase diagnostic, Avant-Projet Sommaire, Avant-Projet Définitif, PRO puis DCE et démarrage des travaux
- 2025 : Fin des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, Laboratoire, ARS, Club de natation, Office de tourisme, Gestionnaire des gîtes et camping, ADT, PETR Garonne Quercy Gasconne

Partenariat financier : Etat, Conseil Régional et Conseil Départemental, Europe (LEADER)



Situation de la Vallée des Loisirs au sein de la Commune de Lafrançaise

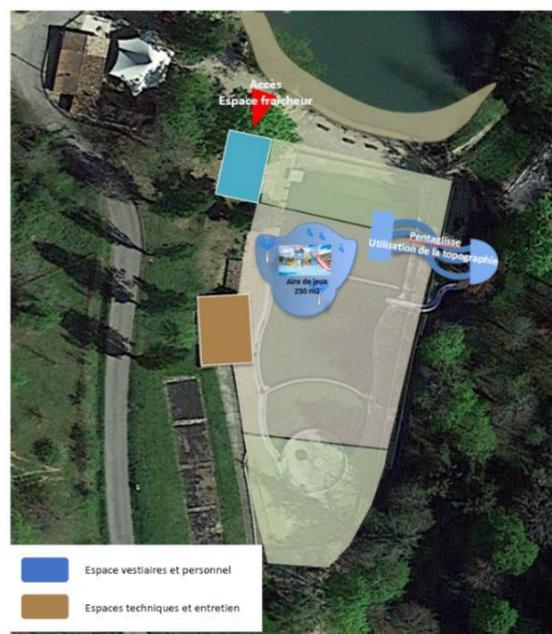


Schéma de principe d'aménagement pour les espaces d'eaux

Projet 3.1.4 : Création de nouvelles activités touristiques autour de la vallée des loisirs

Descriptif : La commune souhaite continuer sa politique de développement des activités de loisirs et de tourisme. Des activités sont en réflexions afin de diversifier le panel de l'offre touristique, notamment estivale. Les derniers équipements ont été choisis par le Conseil Municipal Jeunes de la commune. Ils font suite à un travail de recherche des équipements et d'un choix des emplacements.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 3 « Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions »

Objectif 4 « Améliorer la santé et le bien-être des habitants »

Objectif 6 « Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables »

Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

- 2024 : Définition d'une programmation
- 2024-2025 : Etude de faisabilité

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, ADT, CMJ, Office de tourisme, PETR Garonne Quercy Gascogne

Partenariat financier : Etat, Conseil Régional et Conseil Départemental, Europe (LEADER)



Projet 3.1.5 : Création d'un Pumptrack à la Vallée des Loisirs

Descriptif : Au sein de la Vallée des Loisirs, la Commune souhaite créer un nouvel équipement, ouvert à tous et gratuit, dédié à la pratique du sport en plein air, en complément du terrain multisports (ou city) qui offre déjà la possibilité de pratiquer plusieurs sports en accès libre (football, tennis, volley, basket, badminton, handball), le Skate Park, le mini-accrobranche et la base nautique (location en haute saison de canoës, pédalos et barques). Cette piste serait adaptée à tous et à tous les niveaux : trottinette, skateboard, VTT et rollers.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 « Améliorer la santé et le bien-être des habitants »

Objectif 6 « Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables »

Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise

Coût estimatif : 130 000€HT (à vérifier)

Calendrier prévisionnel :

- 2023 : Etude préalable et choix du site
- 2024 : Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Conseil Municipal Jeunes, Ufolep associations sportives locales, PETR Garonne Quercy Gascogne
Partenariat financier : Europe (LEADER), ANS, Conseil Régional, Conseil Départemental



Source image : site internet « L'Alsace à Vélo ».

Projet 3.1.6 : Aménagement du site de Pontalaman

Descriptif : En 2018, la communauté de communes a engagé des travaux de renforcement d'une berge, sécurisant une partie du site dont elle a acquis le pont. Consciente de sa valeur patrimoniale, la communauté de communes poursuit son intervention par des travaux d'aménagement du site notamment sur :

- l'ouvrage d'art dont l'état se détériore très rapidement et sur lequel il faut intervenir afin de sécuriser la voie et permettre sa sauvegarde ;
- les abords de la rivière de manière à aménager une aire d'accueil maîtrisée, en cohérence avec la préservation de cet espace naturel et le tourisme familial développé sur le territoire intercommunal.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Objectif 3 « Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions »
Objectif 6 « Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables »

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise

Coût estimatif : 271 500€ A DEFINIR
 [Dont étude du pont : 11 500€ht / Aménagement aire de loisirs : 30 000€ / Réhabilitation du pont : 200 000€ / Frais de MO : 30 000€]

Calendrier prévisionnel : 2020 : étude CAUE

- 2023 : Etude structurelle du pont
- 2024 : Choix du maître d'œuvre
- 2025 : Travaux

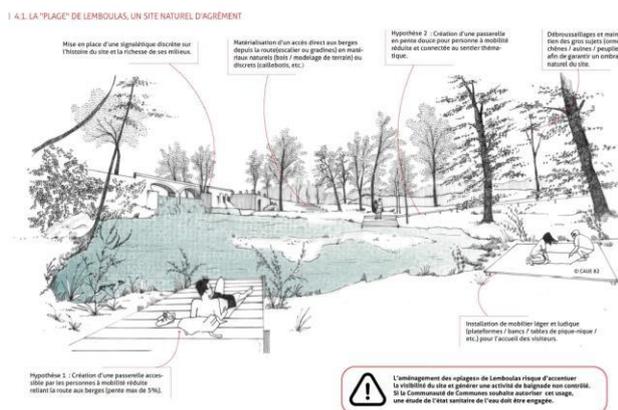
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas, l'Agence Française de la Biodiversité, CEREMA, PETR Garonne Quercy Gascogne

Partenariat financier : Etat, Conseil Régional, Europe (LEADER), Agence de l'Eau



Crédits photo : Lauriane Donzelli, 2020



Proposition d'aménagement, étude du CAUE 82, 2020

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Fréquentation des équipements
Retombées économiques pour les commerces
Fréquentation du camping et du village de gîtes
Evolution du nombre de touristes

Axe 3	Action 3.2
Valoriser les qualités paysagères pour renforcer l'identité touristique	<i>Développer de nouvelles activités touristiques valorisant les espaces paysagers</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>Il existe une opportunité pour développer un tourisme vert, pour un public familial ou « de groupe », ciblé vers la pratique sportive de plein air (randonnée, VTT, sports aquatiques...). La municipalité souhaite diversifier son offre d'hébergements touristiques.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Structurer une économie autour du tourisme Diversifier l'offre en logements touristiques</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS / OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.3 : Création d'une aire de camping-car</p> <p>Descriptif : La municipalité projette de créer une aire d'accueil dédiée aux camping-caristes. A ce jour, il existe 3 aires aménagées pour les camping-cars sur le territoire de la Communauté de Communes : Piquecos, Puycornet et Vazerac, toutes situées à en moyenne 10km de Lafrançaise, proposant chacune deux emplacements.</p> <p>Il est à noter un manque en hébergement touristique sur la Commune de Lafrançaise. Une aire située à proximité directe du centre-bourg, permettrait aux touristes de visiter la commune et d'accéder aux commerces et équipements du centre-bourg à pied, ainsi qu'à la Vallée des Loisirs (à 5mn du bourg).</p> <p>Pour ce projet, des travaux de terrassement et de création d'équipement et de services adaptés à l'accueil de camping caristes pourraient être envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emplacements de stationnement avec marquage au sol (nombre de places à définir suite au choix du site) - Borne de services comprenant la vidange des eaux noires et eaux grises, l'accès à l'eau pour le nettoyage des cassettes, le remplissage du réservoir en eau potable - Mobilier de tri des déchets - Bornes électricité - Accès internet - Signalétique dont point d'informations touristiques - Mobilier urbain type supports à vélo, bancs et tables <p>Cet équipement s'inscrit dans une démarche écologique et permet aux camping-caristes d'effectuer ces opérations sur un site adapté, évitant ainsi les vidanges sauvages. Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère de l'aire au site (végétalisation, revêtements de sols, vues sur le paysage bâti et naturel).</p>	 <p style="text-align: center;"><i>Situation de l'aire de camping-car</i></p>  <p style="text-align: center;"><i>Vue dégagée sur la Plaine du Tarn au Sud (et à l'Ouest sur le bourg construit en crête)</i></p>

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Objectif 6 « Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables »

Maître d'ouvrage : Commune de Lafrançaise

Coût estimatif : 60 000€

Calendrier prévisionnel :

2023 : Choix du site et études préalables

2024 : Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE82, Office de Tourisme Intercommunal, ADT, BE VRD, association spécialisée
 PETR Garonne Quercy Gascogne

Partenariat financier : Conseil Départemental, SDE

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Fréquentation des équipements
Evolution du nombre de touristes
Retombées économiques pour les commerces et les hébergements
Nombre de places créées pour l'aire de camping-car

Annexe 2 : Bilan 2019-2021 et programme pluriannuel d'actions 2022-2024

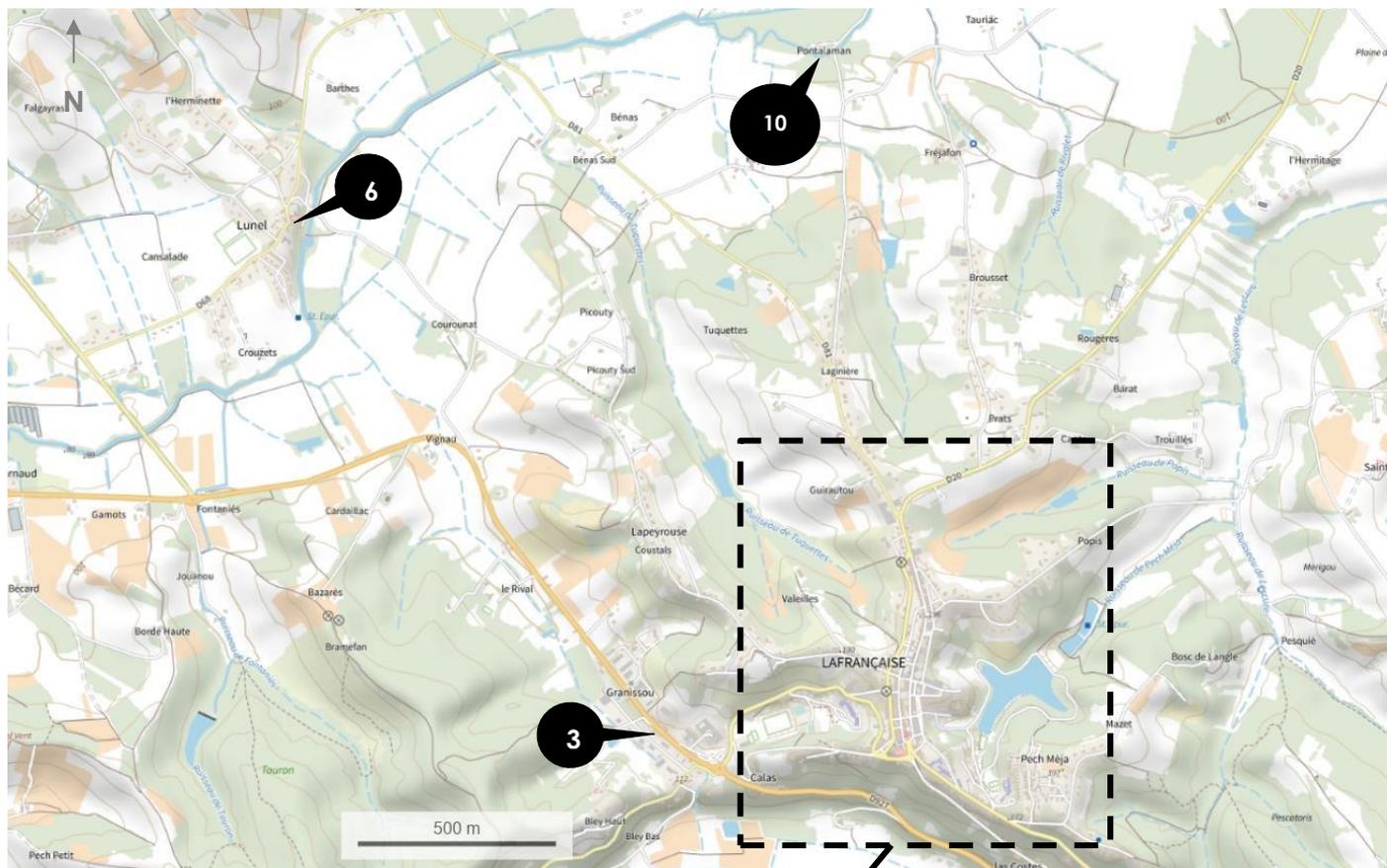
☺ « en cours », ☑ « achevées », ✖ « supprimées ». Pour la période 2022-2024 : ⌚ phase « études » ; 🔄 phase « réalisation »

BILAN ACTIONS 2019-2021		Contrat 1 ^{ère} génération		
		2019	2020	2021
AXE 1 : Répondre aux besoins des populations en matière économique, sociale et culturelle				
ACTION 1.1 Conforter l'attractivité de Lafrançaise comme pôle secondaire au sein de son territoire	Projet 1.1.1 - Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire	☑		
	Projet 1.1.2 - Etude et mise en place d'une OPAH intercommunale			☺
	Projet 1.1.3 - Restructuration et extension de l'EHPAD			
	Projet 1.1.4 - Etude pour la création d'une offre de logements adaptée au public âgé <u>reporté en 2022-2024</u>			
ACTION 1.2 Affirmer Lafrançaise comme un bourg centre à l'échelle de l'intercommunalité et renforcer les autres polarités du territoire	Projet 1.2.1 - Aménagement d'un centre de loisirs intercommunal			
	Projet 1.2.2 - Création d'une ludothèque intercommunale		☑	
	Projet 1.2.3 - Création d'un espace multi activités <u>reporté en 2025-2026</u>			
ACTION 1.3 Favoriser un développement équilibré et durable de la commune	Projet 1.3.1 - Etude de faisabilité pour une chaufferie bois (réseau de chaleur)		☑	
	Projet 1.3.2 - Construction d'une chaufferie bois (réseau de chaleur)			
	Projet 1.3.3 - Création d'un espace de jeu/loisirs à Lunel avec cheminement piétons <u>reporté en 2025-2026</u>			
	Projet 1.3.4 - Création d'un éco-quartier <u>reporté en 2022-2024</u>			
	Projet 1.3.5 - Etude pour impulser le développement d'énergie renouvelable sur des bâtiments ou terrains municipaux ✖			
AXE 2 : Promouvoir le bien vivre à Lafrançaise				
ACTION 2.1 Valoriser la bastide et ses espaces publics	Projet 2.1.1 - Réhabilitation de la rue Mary Lafon avec création d'un jardin public	☑		
	Projet 2.1.2 - Réhabilitation des rues du centre, rue Traversière et rue Charlonne	☑		
	Projet 2.1.3 - Aménagement de la Place du Centre <u>reporté en 2025-2026</u>			
ACTION 2.2 Faciliter les conditions de déplacement	Projet 2.2.1 - Etude pour la mise en place d'un plan de déplacement et de confrontation des usages et services à la vallée des loisirs			
	Projet 2.2.2 - Création d'un cheminement doux route de Saint Simon <u>reporté en 2025-2026</u>			
ACTION 2.3 Travailler au développement des ressources locales	Projet 2.3.1 - Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un projet alimentaire local devenu « Actions dans le cadre d'une stratégie alimentaire territoriale »			
	Projet 2.3.2 - Diagnostic sur l'activité agricole sur le territoire intercommunal	☺		
AXE 3 : Valoriser les qualités paysagères pour renforcer l'identité touristique				
ACTION 3.1 S'appuyer sur les trames vertes et bleues pour construire un projet touristique	Projet 3.1.1 - Etude pour la valorisation des équipements touristiques communaux à la Vallée des Loisirs ⌚			
	Projet 3.1.2 - Réhabilitation des espaces d'eaux à la Vallée des Loisirs ⌚			
	Projet 3.1.3 - Rénovation du village de gîtes et du camping ✖			
	Projet 3.1.4 - Création de nouvelles activités touristiques autour de la vallée des loisirs ⌚			
	Projet 3.1.5 - Création d'aire de loisirs de Pontalaman ⌚			
ACTION 3.2 Développer de nouvelles activités touristiques valorisant les espaces paysagers	Projet 3.2.1 - Création d'une rampe de mise à l'eau sur le Tarn	☑		
	Projet 3.2.2 - Créer une activité nautique (canoë kayak) sur le Tarn	☑		
	Projet 3.2.3 - Création d'une aire de camping-car ⌚			

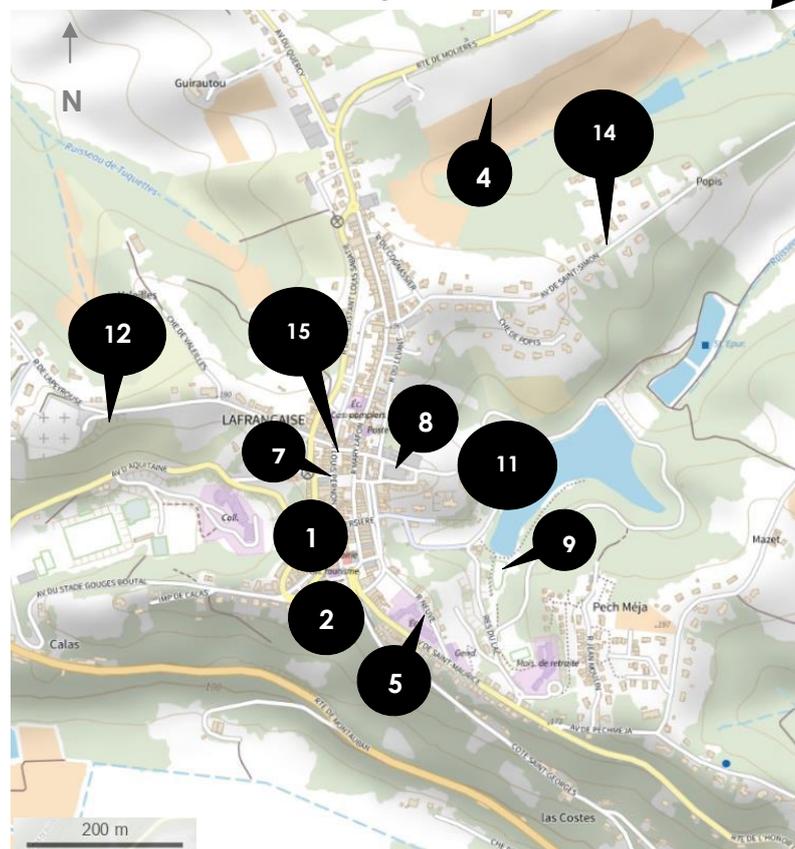
PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024		Avenant – Contrat 2 nd e génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	
AXE 1 : Répondre aux besoins des populations en matière économique, sociale et culturelle					
ACTION 1.1 Conforter l'attractivité de Lafrançaise comme pôle secondaire au sein de son territoire	Projet 1.1.3 - Restructuration et extension de l'EHPAD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Projet 1.1.4 - Etude pour la création d'une offre de logements adaptée au public âgé	<input checked="" type="checkbox"/>			Objectif 4
	Projet 1.1.6 - Création d'un habitat inclusif				Objectif 4
ACTION 1.2 Affirmer Lafrançaise comme un bourg centre à l'échelle de l'intercommunalité et renforcer les autres polarités du territoire	Projet 1.2.4 - Requalification et extension de la Zone d'Activités Le Rival				Objectifs 1 et 5
	Projet 1.2.5 - Création d'une Maison de l'Intercommunalité				Objectifs 2 et 6
	Projet 1.2.6 - Création d'un Dojo intercommunal				Objectifs 4 et 6
ACTION 1.3 Favoriser un développement équilibré et durable de la commune	Projet 1.3.2 - Construction d'une chaufferie bois (réseau de chaleur)	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Projet 1.3.6 - Projet de rénovation énergétique du groupe scolaire JB Ver et Françoise Dolto				Objectifs 2 et 4
	Projet 1.3.7 - Projet de rénovation énergétique de l'école J Baylet				Objectifs 2 et 4
AXE 2 : Promouvoir le bien vivre					
ACTION 2.1 Valoriser la bastide et ses espaces publics	Projet 2.1.5 – Renaturation de la rue Louis Pernon				Objectifs 2, 3 et 4
ACTION 2.2 Faciliter les conditions de déplacement	Projet 2.2.1 - Etude pour la mise en place d'un plan de déplacement et de confrontation des usages et services à la vallée des loisirs	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Projet 2.2.3 - Elaboration d'un projet de mobilité opérationnelle sur 4 EPCI				Objectif 6
ACTION 2.3 Travailler au développement des ressources locales	Projet 2.3.1. - Actions dans le cadre d'une stratégie alimentaire				Objectifs 4 et 6
AXE 3 : Valoriser les qualités paysagères pour renforcer l'identité touristique					
ACTION 3.1 S'appuyer sur les trames vertes et bleues pour construire un projet touristique	Projet 3.1.2 - Réhabilitation des espaces d'eaux à la Vallée des Loisirs				Objectifs 4 et 6
	Projet 3.1.4 - Création de nouvelles activités touristiques autour de la vallée des loisirs				Objectifs 3,4 et 6
	Projet 3.1.5 - Création d'un Pumptrack à la Vallée des Loisirs				Objectifs 4 et 6
	Projet 3.1.6 - Aménagement du site de Pontalaman				Objectifs 3 et 6

Annexe 3 : Plan de situation des projets

Carte à l'échelle de la commune



Carte à l'échelle du bourg



Plan de situation des projets :

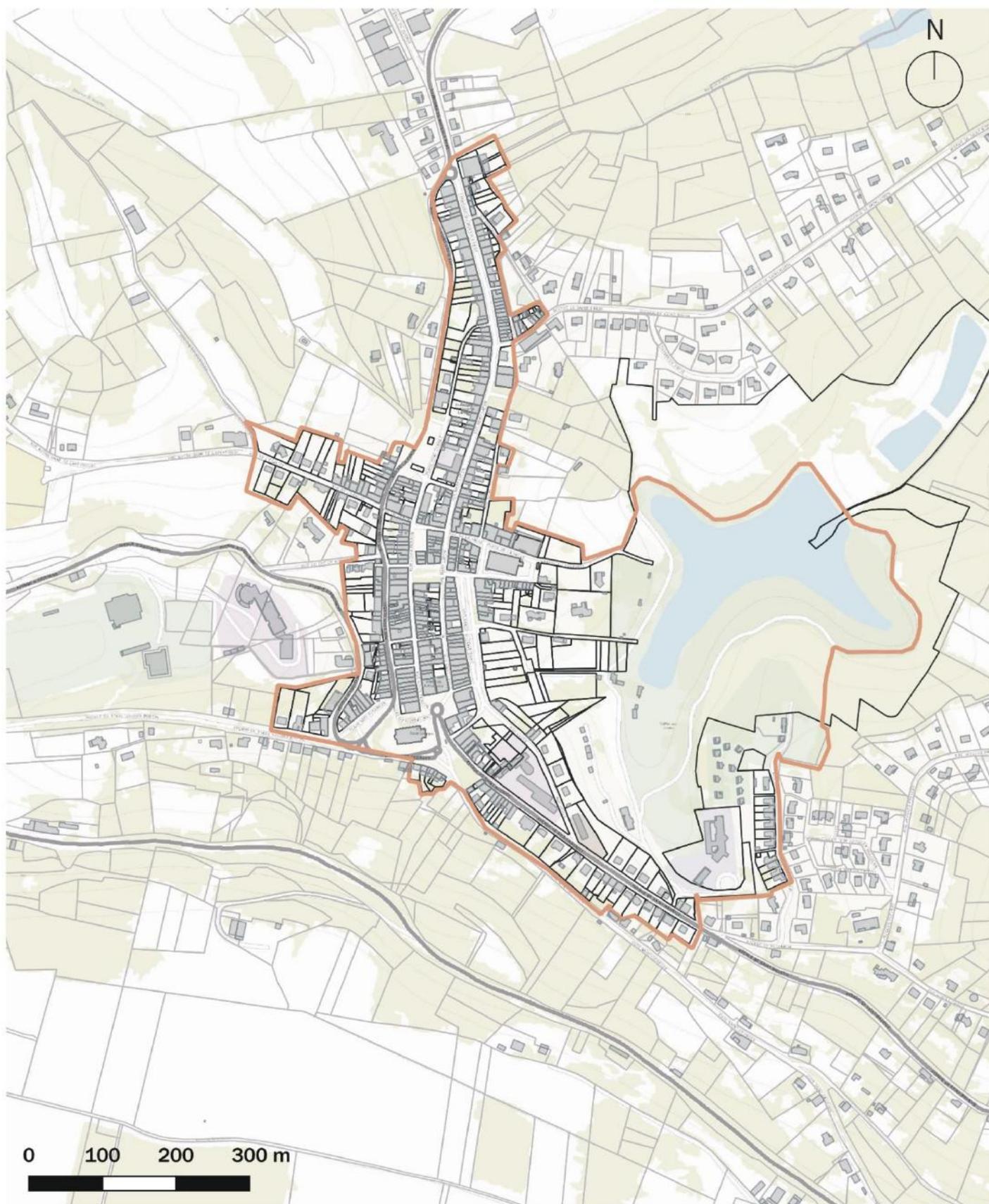
- 1 = Acquisition bâtiment
- 2 = Habitat inclusif seniors
- 3 = Requalification ZA Le Rival
- 4 = Eco-quartier
- 5 = Ecole JB Ver / F Dolto
- 6 = Ecole J Baylet
- 7 = Rue Louis Pernon
- 8 = Salle multi-activités
- 9 = Espace jeux d'eau
- 10 = Aire loisirs Pontalaman
- 11 = Espace Pumptrack
- 12 = Aire de camping-car
- 14 = Cheminement St Simon
- 15 = Place du Centre
- 16 = Cheminement Lunel
- 17 = Cheminement St Simon
- 18 = Cheminement Lapeyrouse

Actions non cartographiées :

- 13 = Nouvelles activités touristiques à la Vallée des Loisirs
- 16 = Actions dans le cadre de la stratégie alimentaire territoriale

Annexe 4 : Cartographie du secteur d'intervention de l'ORT

Convention-cadre *Petites Villes de Demain* valant ORT signée le 27/01/2023

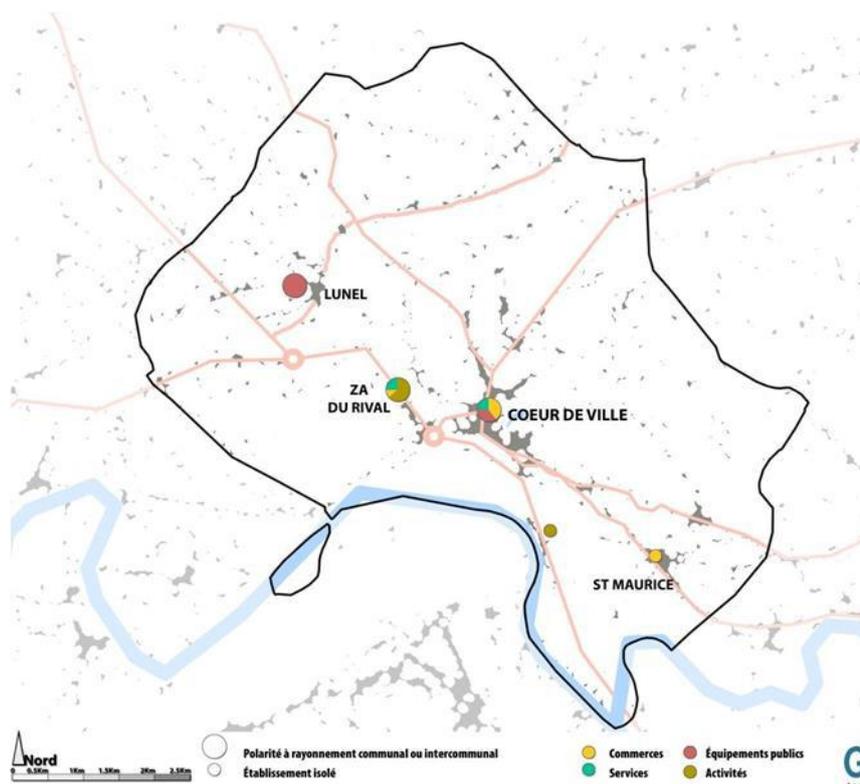


Communauté de communes du Pays de Lafrançaise et commune de Lafrançaise - Novembre 2022

Annexe 5 : le diagnostic préalable au plan de référence communal

→ Une commune multi polarisée mais attractive au niveau communautaire

Si l'analyse de l'armature urbaine met clairement en évidence, la polarisation de Lafrançaise vers Moissac et Montauban, la commune constitue également un pôle d'affluence pour les communes voisines. Il apparaît clairement dans l'armature urbaine présentée précédemment que Lafrançaise est fortement liée aux pôles urbains de Moissac et de Montauban. L'INSEE la qualifie en ce sens de « commune multi polarisée », car au moins 40 % de ses actifs travaillent à Moissac-Castelsarrasin ou à Montauban.



Cette offre commerciale et servicielle est focalisée sur le centre-bourg.

Cette concentration participe au caractère vivant du village avec un double linéaire commercial diversifié en centre-ville et des polarités d'équipements publics à rayonnement intercommunal (collège A. Perbosc et équipement sportif dans la Basse-Ville, la Base de Loisirs et le Centre Aéré, le Centre Culturel Intercommunal avec l'école de musique, la médiathèque et le centre social).

Trois développements extérieurs sont également à souligner : le groupe scolaire J. Baylet sur Lunel, un commerce sur Saint-Maurice, et quelques commerces et services dans la ZA du Rival.

Cette offre par l'attraction qu'elle crée sur le territoire avoisinant constitue un véritable atout pour la commune. Ainsi maintenir cette polarité et stimuler son attractivité sont des enjeux essentiels

...fédérant un noyau associatif dynamique

Lafrançaise fédère de nombreuses associations dans les domaines du sport, du loisir, de l'action sociale et du patrimoine. En lien avec le complexe multisport, les associations sportives sont très présentes et représentent plusieurs activités : judo, foot, tennis, handball et vélo. En matière de loisirs, les activités représentées sont la pêche, la chasse, les jeux de boules ainsi que les animations plus généralistes portées par le club des aînés ruraux. Des comités de fêtes sur les hameaux de Saint-Maurice et Lunel et à Lafrançaise animent les noyaux. Parmi les associations intervenant sur le champ de l'action sociale, on compte La Croix Rouge et les Restos du Cœur. Enfin, des associations de protection du patrimoine local s'intéressent notamment à la préservation de l'Eglise Saint-Georges et de la Chapelle Notre Dame de Lapeyrouse.

→ Une croissance démographique stable portée par l'arrivée de nouvelles populations

Une croissance démographique stable à l'échelle communale dans un contexte intercommunal plus oscillant

Lafrançaise connaît une croissance démographique stable depuis les années 1960 avec un taux de croissance annuel moyen de 0,29% sur la période 1960-2012. Ainsi la commune est passée de 2385 à 2870 habitants.

Cette stabilité démographique est singulière dans le territoire du Sud Quercy. En effet, les autres communes de l'intercommunalité ont subi un déclin démographique entre les années 1960 et 1970 (voire 1980 pour Labarthe et Vazerac).

Cette dynamique ne s'est renversée qu'à la fin des années 1990, comme l'indique le graphique ci-contre (+873 habitants entre 1999 et 2012). **Ainsi sur la période 1999-2012, le taux d'évolution annuel est de 1,03% à l'échelle intercommunale et de 0,5% à l'échelle communale (0,62% sur la période 1999-2015).**

Soutenant le maintien des commerces, équipements et services communaux, cette dynamique positive sur Lafrançaise doit être encouragée.

Des arrivées sur le territoire mais un renouvellement de la population timide

Depuis 2007, la croissance démographique positive de Lafrançaise est uniquement due à l'arrivée de nouvelles populations sur son territoire, et non aux naissances puisque le solde naturel (nombre de naissances par rapport aux décès) est négatif.

Sur l'intercommunalité, l'augmentation de la part des plus de 60 ans est significative. Ce vieillissement de la population est encore plus significatif sur Lafrançaise avec une part des plus de 75 ans de 10,6% en 2007 qui passe à 12,4% en 2012.

Par ailleurs, la part des moins de 15 ans et des 30-45 ans a diminué sur l'intercommunalité et la commune, traduisant une perte d'attractivité des jeunes ménages avec enfant. Cela pose à terme un véritable problème de renouvellement de la population.

L'évolution de la composition des ménages soutient également cette observation. Entre 2007 et 2012, la part des ménages avec enfant a diminué. Les couples avec enfant sont moins nombreux tandis que les familles monoparentales sont plus nombreuses (13% des ménages en 2012 contre 10,6% en 2007).

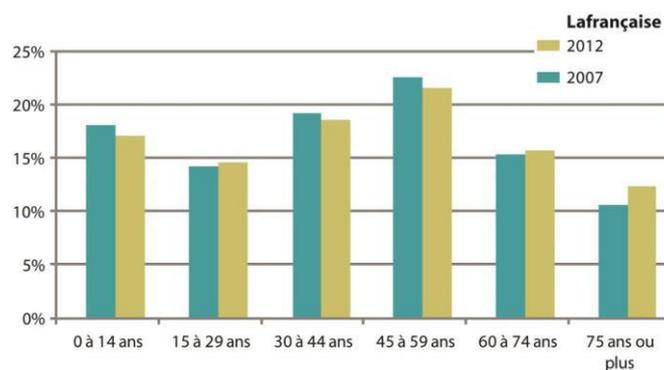
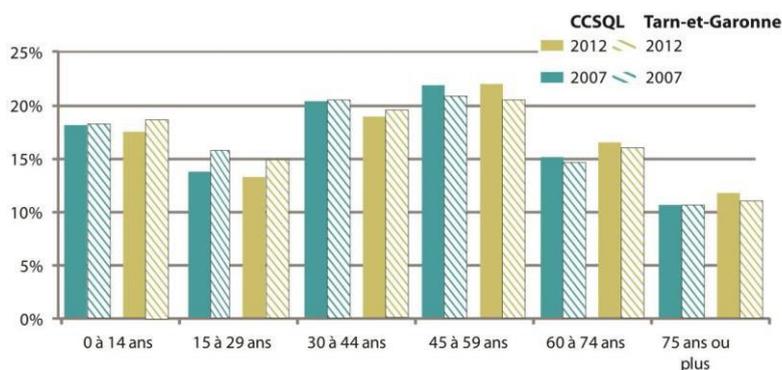
Évolution de la population de Lafrançaise, soldes migratoire et naturel

	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population	+0,5 %	+0,5 %
<i>due au solde naturel</i>	+0,1 %	-0,2 %
<i>due au solde migratoire</i>	+0,4 %	+0,6 %

Évolution de la composition des ménages entre 2007 et 2012 à Lafrançaise

	2007	2012
Ménages d'une personne	27,1 %	27,1 %
Ménages sans famille	71,2 %	72
Ménages avec famille(s)	1,7 %	0,8 %
<i>Dont couple sans enfant</i>	30,5 %	30,5 %
<i>Dont couple avec enfant</i>	30,1 %	28,4 %
<i>Dont famille monoparentale</i>	10,6 %	13 %

Évolution de la composition par tranches d'âge de la population du département, de la CC Sud Quercy de Lafrançaise et de Lafrançaise

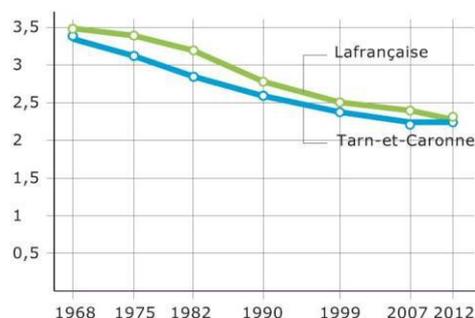


Des tailles de ménages en baisse et une part de personnes vivant seules en hausse

Depuis les années 1960, la tendance, à l'échelle communale, comme à l'échelle nationale, est à la diminution de la taille des ménages, avec une moyenne de 2,3 personnes par logement sur Lafrançaise.

Parallèlement, la part de personnes vivant seules augmente légèrement. Ce phénomène ne touche pas spécifiquement les personnes âgées comme cela est habituellement le cas pour les territoires vieillissants, mais les personnes entre 20 et 55 ans. Cela conforte l'observation précédente sur l'augmentation de la part des familles monoparentales sur le territoire et plus largement sur le desserrement des ménages.

Évolution de la taille des ménages à Lafrançaise

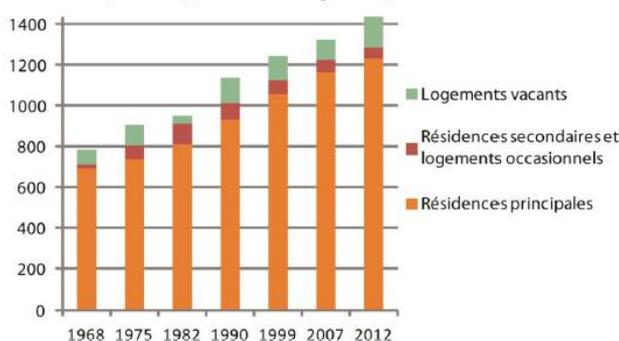


→ Un parc de logements en lien avec l'évolution des ménages

Une dynamique de promotion immobilière plus vive que l'évolution démographique

Il apparaît clairement que l'évolution du parc immobilier n'a pas suivi la courbe démographique, mais a été plus vive. Ce phénomène présente plusieurs causes :

- La réduction de la taille des ménages (dit desserrement des ménages) implique pour une population équivalente un besoin de logements plus important ;
- L'augmentation démographique liée uniquement à l'arrivée de nouvelles populations (et non au solde naturel) présente les mêmes conséquences sur le besoin de logements ;
- Les opérations de promotion immobilière ou de particuliers ont privilégié la construction de logements neufs plutôt que la réhabilitation/rénovation du parc ancien.

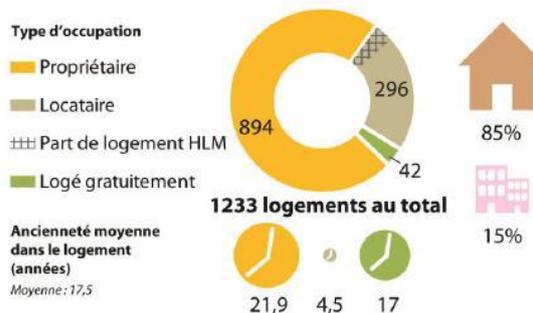


Sur ce dernier point, il convient d'ailleurs d'observer que le taux de vacance est relativement important (11%, soit 154 logements).

Il apparaît que la stratégie de réinvestissement des espaces publics de la commune doit participer au renversement de cette tendance et donc soutenir le réinvestissement du parc immobilier vacant.

Un parc de logements largement marqué par la maison individuelle et un faible taux de rotation dans les logements

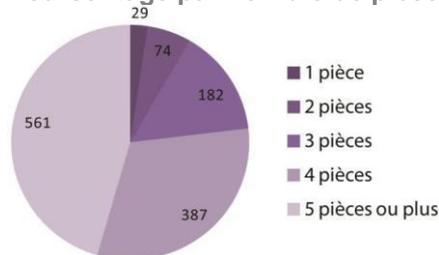
Le parc immobilier de Lafrançaise est largement marqué par une situation de propriétaires (72,5%) et maison individuelle (1222 maisons contre 212 appartements). Les habitants occupent leur logement depuis une durée moyenne de 17 ans, une durée plus longue encore pour les propriétaires (22 ans). Les locataires présentent naturellement des durées d'occupation comparativement plus courtes (4,5 ans). Le parc social représente une faible part (3,3%).



Ce parc de logements est essentiellement constitué de logements de grande taille (les logements de plus de 4 pièces représentent 77%).

Ainsi la lutte contre la vacance, l'adaptation du parc immobilier à la demande en petits logements et l'augmentation de la part du locatif (notamment social) sont des enjeux majeurs qu'il faudra intégrer dans la stratégie urbaine portée par le PLU.

Pourcentage par nombre de pièces à Lafrançaise

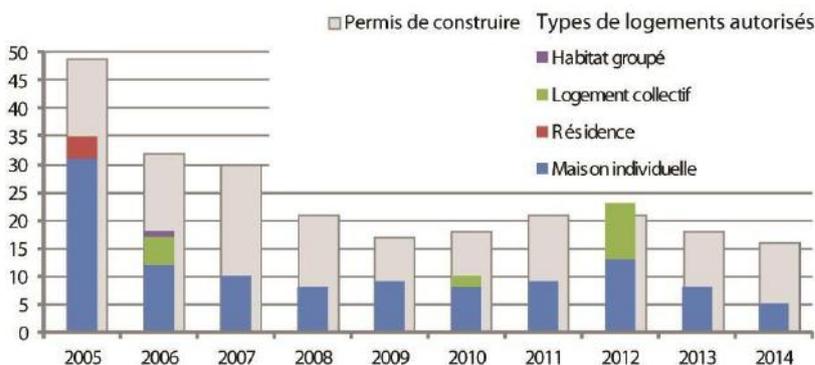


D'après les statistiques Sit@del, entre 2005 et 2014, la commune a enregistré 243 demandes de permis de construire, soit une moyenne de 27 par an.

Suivant les dynamiques d'une majorité de territoires et en lien avec la crise économique de 2007, le rythme de construction est ralenti, passant de 49 permis de construire en 2005 à 16 en 2014.

Par ailleurs, la place de la maison individuelle est prépondérante dans la dynamique de construction ; plus de 80% des constructions autorisées sont des maisons. Néanmoins, un léger mouvement de diversification du parc est à noter sous l'influence de projets ponctuels de résidence et d'habitat collectif (en 2006, 2010 et 2012).

Rythme de construction et typologies de logements autorisés depuis 10 ans



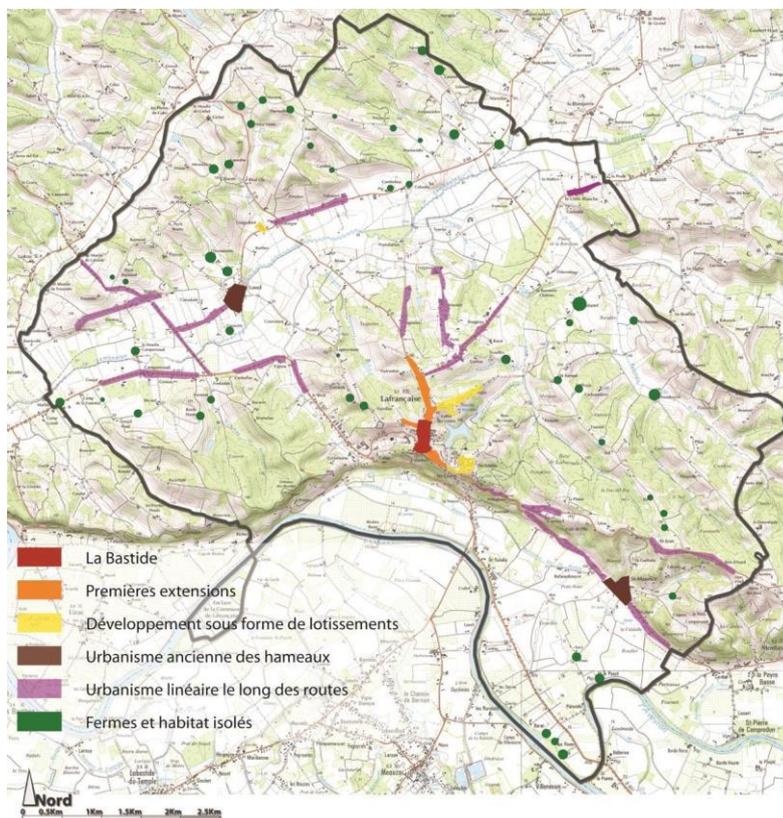
2 - UN TISSU URBAIN CROISSANT : DE LA BASTIDE AUX PLAINES HABITES

→ Des formes urbaines multiples

Le développement résidentiel

Il y a plusieurs typologies et forme urbaines qui se dégagent de l'analyse du tissu urbain :

- La bastide
- Les premières extensions en continuité de la bastide notamment le long de la RD20 et en extension du Faubourg du Moulin à Vent et long de l'Avenue Saint Maurice
- L'urbanisation sous formes de lotissement sur les coteaux au Nord-Est et au Sud-Est de la bastide
- L'urbanisation ancienne des hameaux de Saint-Maurice et Lunel
- L'urbanisation linéaire notamment le long des routes départementales, en particulier les RD40, 78 et 68 dans le prolongement des hameaux de Saint-Maurice, Caminel et Lunel
- Les fermes et l'habitat isolés disséminés sur tout le territoire



Les extensions ludiques, sportifs et scolaires

Vallée des Loisirs

S'étendant sur un site de 25 hectares largement boisés, la vallée des Loisirs comprend de nombreux équipements : un plan d'eau de 5 hectares alimenté par le Ruisseau du Pech Méja, une piscine avec 4 bassins en cascade, un parc de jeux, un court de tennis, du mobilier de détente autour du lac (bancs et grille-bar). Cet équipement comprend également une offre d'hébergement avec un camping et un village de 12 gîtes. Enfin, des équipements publics complètent cette large offre : le centre aéré, la Maison d'Accueil pour personnes âgées, la crèche halte-garderie. L'accès à l'ensemble de ce site se fait par une entrée unique voitures-piétons depuis l'Avenue Saint-Maurice à 500m environ de la Place de la République. Des accès uniquement piétons sont également présents : depuis l'esplanade G. Bosc et la place de la Halle.

La zone d'activités scolaires et sportives

Développée à proximité du stade municipal existant, une zone d'activités scolaires et sportive s'implante dès les années 1980 dans la continuité Ouest de la Bastide à mi-coteau.

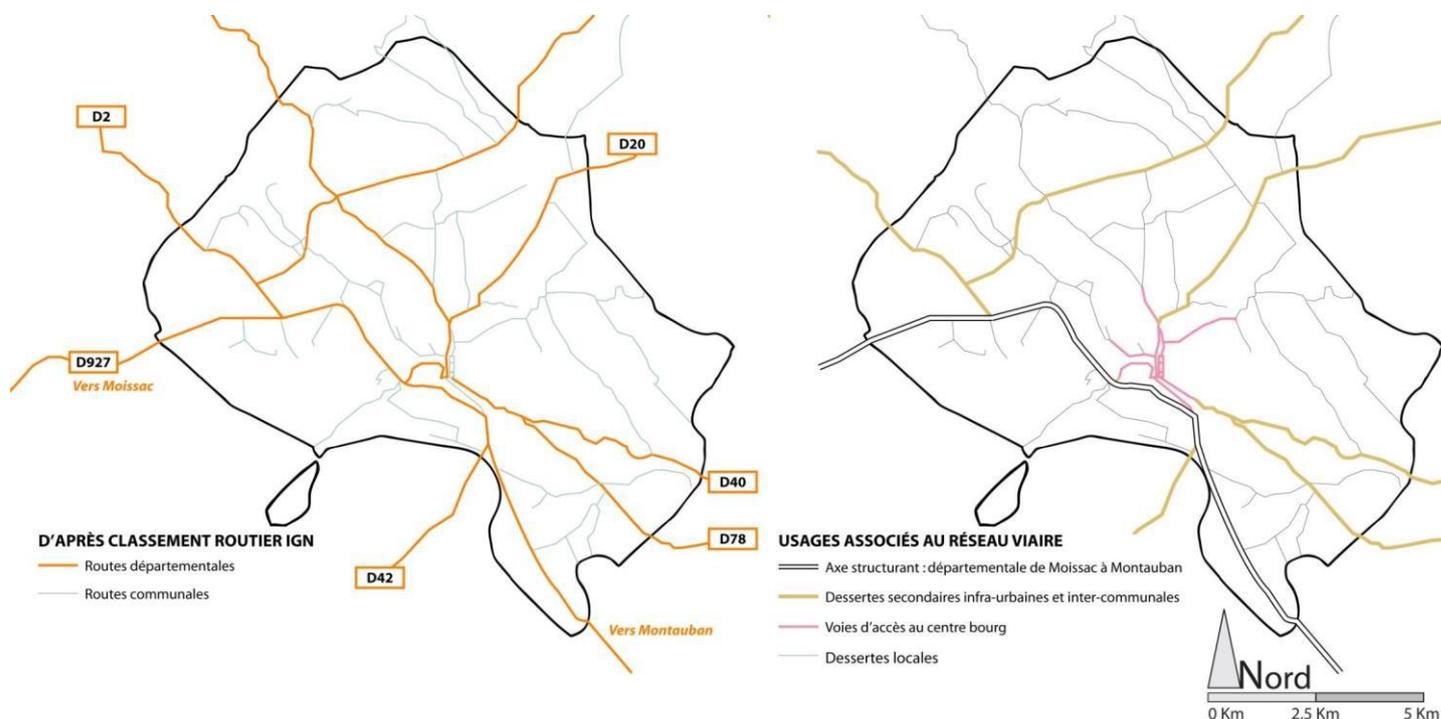
Les extensions économiques : zones artisanales en lien avec la RD927

En direction de Moissac, le long de la départementale 927 se développe des d'activités artisanales et industrielles (sous forme de zones et de noyau isolé). La première zone s'est développée dans les années 1970, sur le côté nord de la voie, au-dessus d'un talus empierré. Le choix d'un bâti à double pans, d'un alignement du bâti et d'un traitement paysager des espaces extérieurs donne une certaine qualité à ce premier développement. Le second développement de la fin des années 1990 s'est opéré au sud de la voie dans un contexte en contrebas dans un vallon sur un arrière-plan boisé

3 – UNE ARMATURE VIAIRE A DEUX VITESSES

→ Le réseau viaire communal : un lien structurant avec les deux polarités urbaines de Castelsarrasin-Moissac et de Montauban

Lafrançaise dispose d'un réseau viaire important qui lui permet d'être connectée aux grandes polarités urbaines que sont Castelsarrasin-Moissac et Montauban via la départementale D927. Cet axe est structurant pour le territoire en raison de sa forte fréquentation aussi bien pour les mobilités domicile-travail que celles du transport de marchandises. Les autres départementales permettent de rejoindre les communes de l'intercommunalité



Les comptages routiers effectués par le Conseil Départemental conforte et pondère la hiérarchie de la trame viaire précédemment présentée

La RD 927 s'affirme bien comme un axe structurant avec une fréquentation de plus de 5 000 véhicules jours en 2010. La part de poids lourds est importante. Le tronçon entre la ZA et le carrefour Montauban-Meauzac est l'axe le plus fréquenté par les poids lourds.

Si un trafic poids lourds est enregistré sur les trois voies d'accès au centre bourg, sa part (autour de 4%) fait relativiser son importance, notamment dans l'aménagement de ces voies et du carrefour de la République.

→ Le réseau viaire en centre bourg : un accès difficile pour les véhicules et les piétons

Accès au centre bourg : un traitement des entrées de ville à adapter

Les entrées sur Lafrançaise sont nombreuses :

- par l'Ouest et par le Sud, la RD927 distribue deux accès sur le centre de Lafrançaise, un accès via un rond-point et un accès via une route communale donnant directement sur la Place de République;
- par le Nord par la route de Molières, avec un profil de voirie très rural (pas de trottoir, bas-côté traité par noue) ;
- par l'Est, un accès par une route communale permet d'accéder directement au rond-point de la Place de la République.

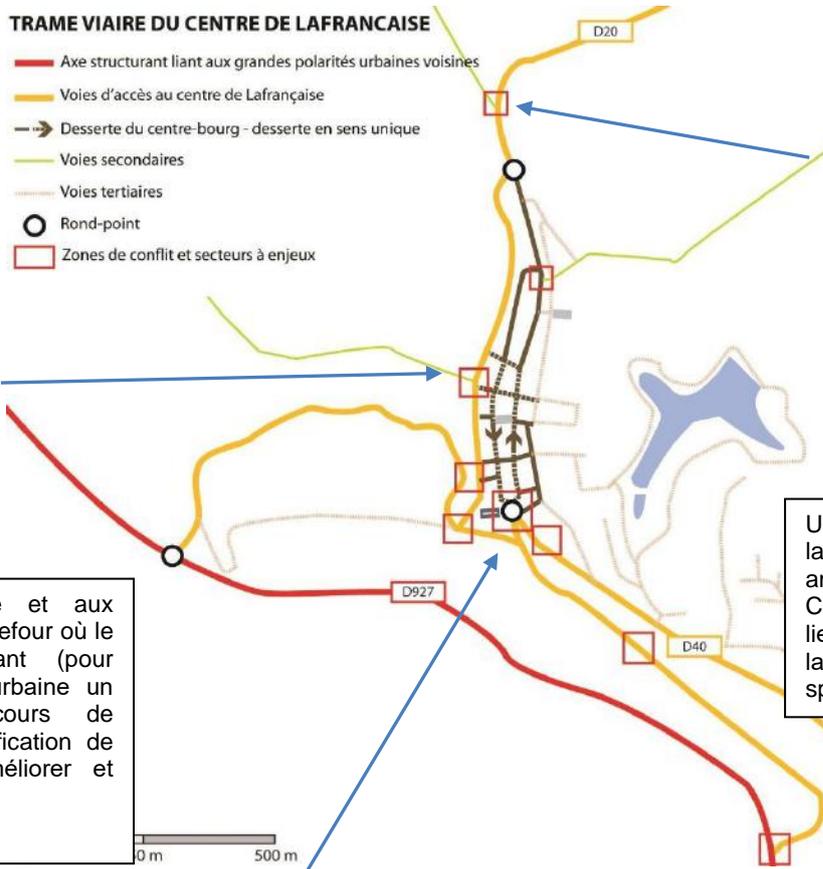
La RD20 joue le rôle de voie de contournement du centre-bourg pour rejoindre le sud du territoire et la départementale 927 depuis le nord du territoire.

TRAME VIAIRE DU CENTRE DE LAFRANÇAISE

- Axe structurant liant aux grandes polarités urbaines voisines
- Voies d'accès au centre de Lafrançaise
- - - Desserte du centre-bourg - desserte en sens unique
- Voies secondaires
- Voies tertiaires
- Rond-point
- Zones de conflit et secteurs à enjeux



Accès piétons au collège et aux équipements sportifs : un carrefour où le piéton est quasi inexistant (pour information depuis l'étude urbaine un plateau traversier en cours de construction avec une modification de l'éclairage public afin d'améliorer et sécuriser l'accès piétons)



Un croisement dangereux où la visibilité doit être aménagée. Cet espace va être un futur lieu de l'extension du bourg à la croisée d'équipement publics



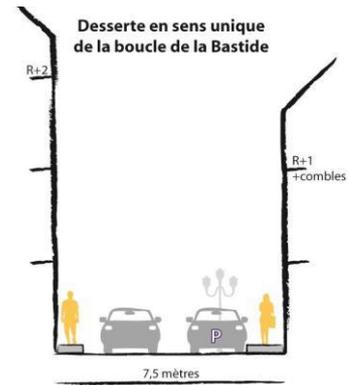
Un carrefour routier impactant le caractère patrimonial de cette entrée de ville où les véhicules légers, les poids lourds, les bus scolaires et piétons se côtoient de façon désordonnée et dangereuse

Plan de circulation et profil de rue de la desserte en centre-bourg

L'aménagement actuel en sens unique de plusieurs rues du centre bourg présente plusieurs raisons :

- l'héritage de la forme de la Bastide et ses profils de rue plutôt réduit
- l'aménagement d'un stationnement sur rue pour les rues Mary Lafon et Louis Pernon
- la réponse aux besoins de la vie quotidienne (logistique, défense incendie...).

La distribution des usages sur les deux artères centrales que sont les rues Lafon et Pernon favorise le stationnement pour accéder aux commerces, tandis que les cheminements piétons composent avec l'espace restant. Cet espace ne permet pas des flux piétons importants (deux personnes ne peuvent se croiser) et ne permet un accès sécurisé et confortable des personnes à mobilité réduite.



La rue Mary-Lafon (avant 2018)



Un aménagement peu lisible et peu attractif pour le piéton à l'entrée de la Place de la Promenade

La rue Louis Pernon



La largeur de circulation piétonne varie au gré des aménagements végétaux et du stationnement



Le stationnement en centre-bourg :

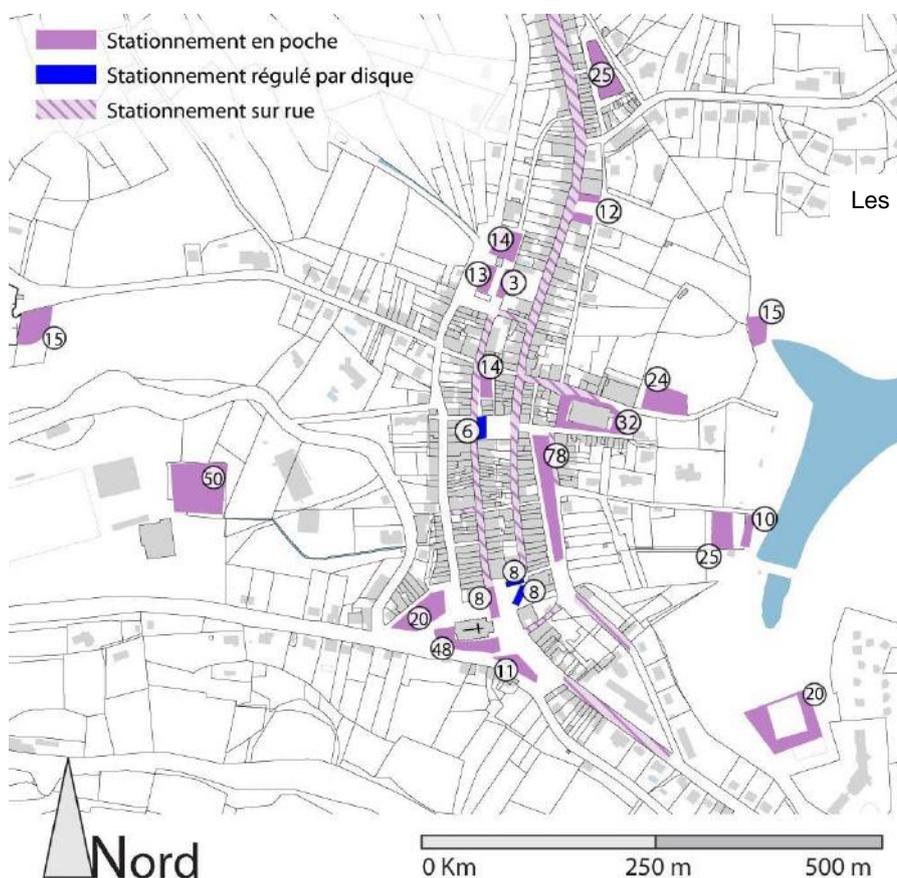
Les capacités de stationnement dans le centre de Lafrançaise s'élèvent à 459 places. Ces espaces répondent à différentes demandes : stationnement résidentiel, stationnement lié aux équipements publics, stationnement lié aux commerces, stationnement lié aux zones d'emploi. L'absence de politique restrictive sur le temps de stationnement (disque par exemple si ce n'est autour de la mairie) induit une logique de stationnement simple pour l'usager : au plus proche de son lieu de destination sans contrainte de temps.

Ce stationnement libre permet le stationnement de « voitures ventouses » (stationnement sur une longue durée de voitures inutilisées). Il soutient également des réflexes d'une mobilité tout-voiture, plutôt que d'une mobilité piétonne. Enfin, l'inconfort et le manque de mise en valeur des cheminements piétons depuis certains stationnements périphériques n'incitent pas à recourir à ces espaces.

Le stationnement autour de la place de la Halle



Le stationnement de l'Esplanade Bosc



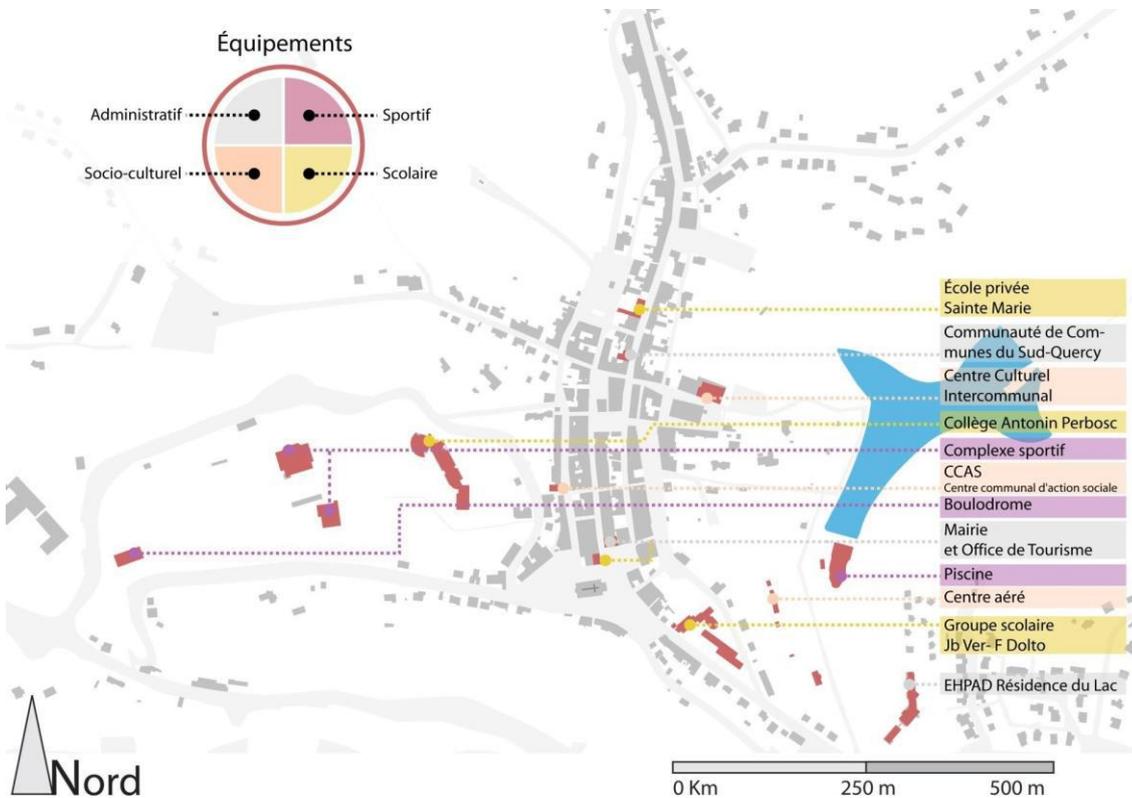
Les capacités de stationnement du bourg

→ Les éléments générateurs de mobilité : des motifs d'attraction nombreux

Polarités du bourg : commerces, services, équipements publics et stationnement



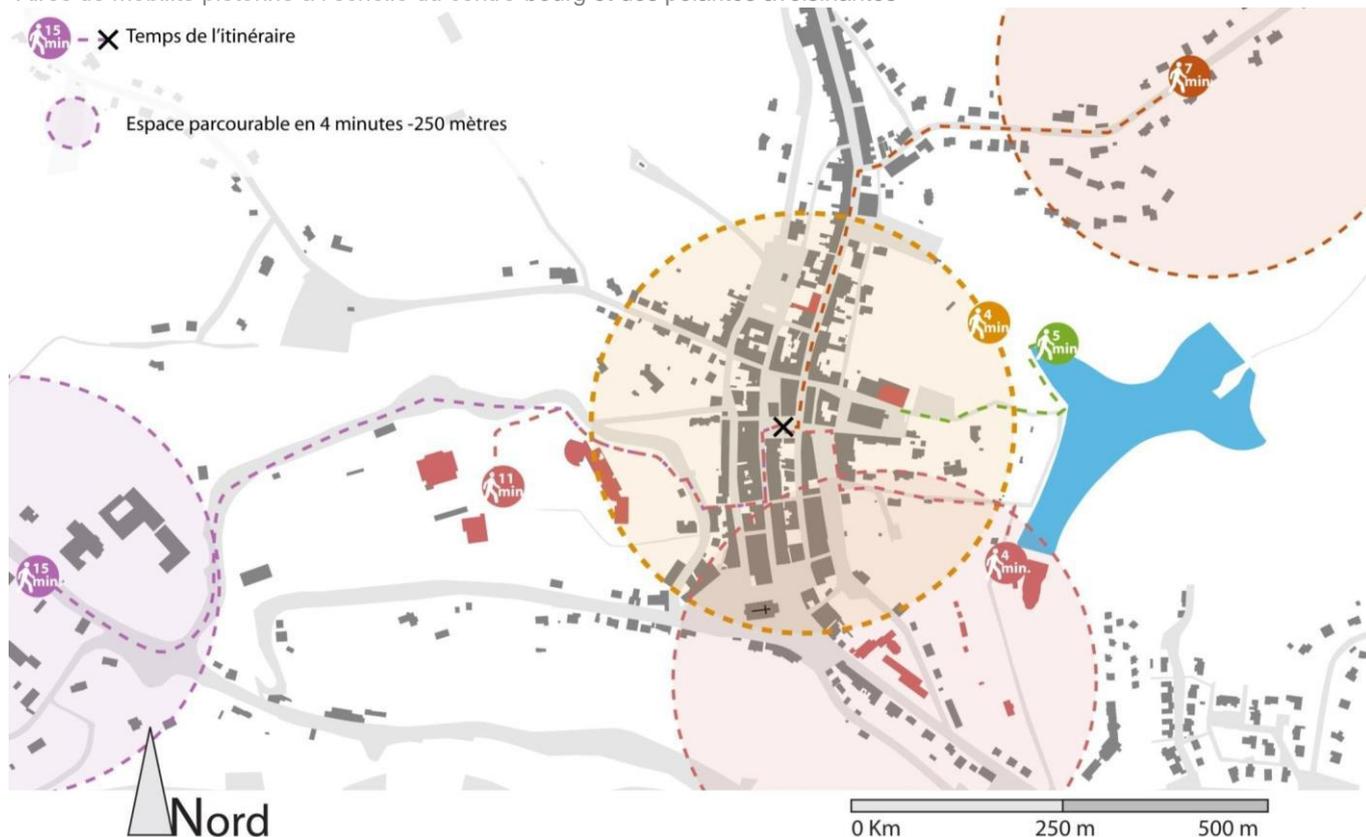
Une dotation en équipements collectifs significative



→ Mobilité alternative à la voiture individuelle : cheminements piétons, transport en commun et covoiturage

Les cheminements doux

Aires de mobilité piétonne à l'échelle du centre-bourg et des polarités avoisinantes



Implanté en crête, le centre-bourg présente un plateau facilitant les mobilités piétonnes. Ainsi l'ensemble du centre-bourg, de l'église à la place du Quercy, se parcourt en 4 minutes, une durée largement acceptable.

Par ailleurs, la Vallée des Loisirs est le seul espace péricentral accessible depuis le bourg avec un temps de trajet raisonnable (5 minutes depuis le grill bar ou la piscine), mais avec des conditions de confort complexe liées au relief. Le groupe scolaire présente une situation ambivalente. Le temps de parcours depuis le centre (11 minutes) est long mais supportable pour des jeunes. Néanmoins ce parcours présente un problème de sécurisation de la traversée de la D20-avenue d'Aquitaine.

Certaines polarités péricentrales s'avèrent inaccessibles depuis le centre-bourg : le lotissement des Hauts du Lac à 7 minutes et la ZA du Rival à 15 minutes.



Traversée de la D20-avenue d'Aquitaine entre le groupe scolaire et le centre bourg

Les transports scolaires

Le Conseil Régional assure un service de transport scolaire sur le territoire. Plusieurs lignes desservent Lafrançaise. Elles assurent la desserte de plusieurs destinations majeures :

Sur le territoire de Lafrançaise :

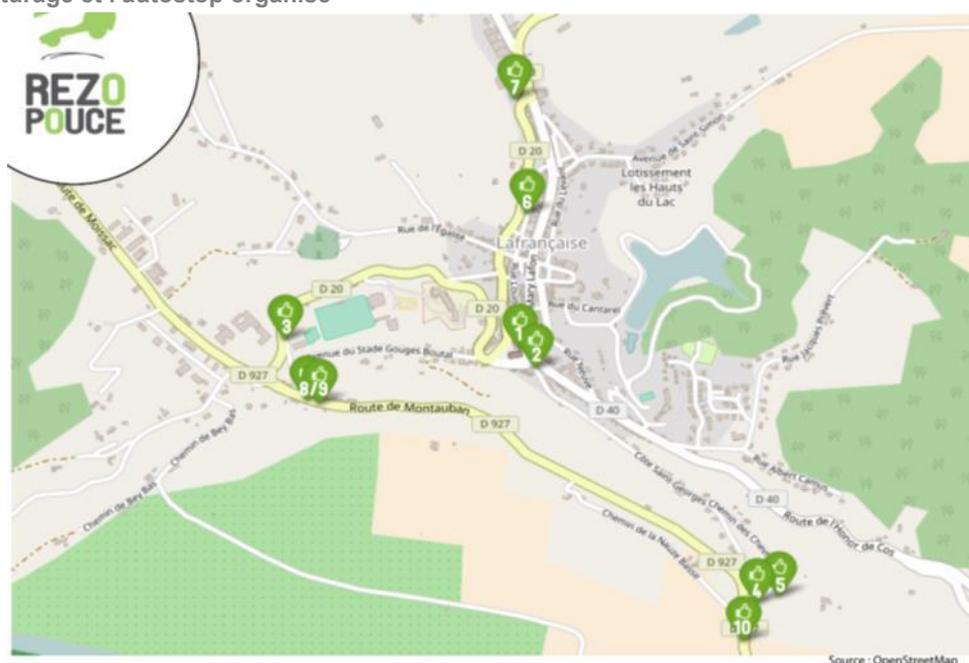
- le Collège Antonin Perbosc depuis les territoires limitrophes (appartenant en majorité à la Communauté de Communes) ou depuis les hameaux de Lafrançaise ;
- l'Ecole Primaire Jean Baylet à Lunel
- l'Ecole Primaire Jean Baptiste Ver et l'Ecole Maternelle Française Dolto, route de Saint-Maurice

Hors du territoire de Lafrançaise :

- le Collège François Mitterrand à Moissac (par le nord du territoire), qui prend son départ à Croix Blanche
- l'Établissement Saint Roch (collège et lycée professionnel) à Durfort-Lacapellette, qui prend son départ Place de la République.



Le covoiturage et l'autostop organisé



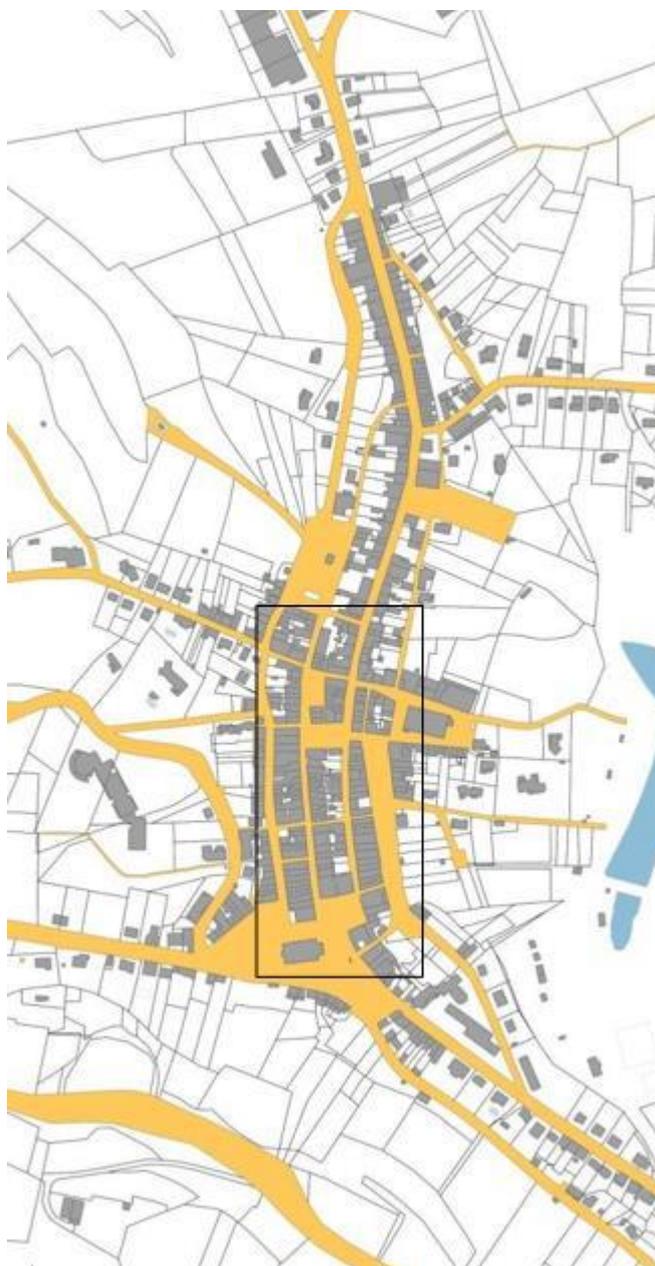
Le covoiturage est une pratique peu répandue sur le territoire, bien que des aires de covoiturage aient été aménagées par la commune, à proximité du complexe sportif et au pied de la Côte Saint-Georges :

3 – UN CENTRE BOURG RICHE DE SON HISTOIRE : LA FORME SINGULIERE DE LA BASTIDE ET SON ADAPTATION CONTEMPORAINE

→ Un tissu urbain régulier et dense aéré par de nombreux espaces publics

Suivant un tracé orthogonal, le bâti s'organise linéairement suivant un axe principal Nord/Sud, arrêté au Sud par la falaise surplombant la vallée du Tarn et délimité à l'Estet à l'Ouest par d'autres vallées moins profondes. La trame viaire du bourg s'organise autour :

- des rues longitudinales (rue Mary-Lafon, rue Louis-Pernon, rue Léon-Cladel, rue du Levant qui devient l'esplanade G. Bosc),
- des rues traversières reliant perpendiculairement ces 4 axes



→ Une forme urbaine dense et ancienne...

Caractéristique des bastides, le tissu urbain est dense et implanté en crête; le parcellaire rectangulaire est en bande étroite sur rue. Les îlots centraux de la Bastide (compris entre les rues L. Pernon et Mary-Lafon) présentent deux rangées de parcelles, tandis que les îlots latéraux n'en présentent qu'une. Sur ces îlots latéraux, le bâti présente donc un front avant (vitrine des commerces, façades ouvragées...) et un arrière moins valorisé composé de garages, d'équipements techniques et de balcons. Sur les rues Lafon, Pernon et Cladel, les façades sont largement composées de balcons ou de terrasses ou balconnets. Si leur état d'entretien sur la rue Lafon en fait un atout esthétique, sur les autres rues, ce caractère perd de son attrait.

Cette densité du bâti ne dégage que peu d'espaces de vides entre cœurs d'îlots minéraux et rares jardins. Enfin, l'ordonnement à la trame viaire de la Bastide impose une implantation du bâti suivant l'axe Ouest/Est.

Façade avant et arrière d'immeuble sur l'îlot Lafon/ Bosc : des traitements bien distinctes

Façade avant : vitrine et traitement des façades en briques



Des terrasses non entretenues : reflet d'une dégradation globale du bâti



Arrière d'immeuble: garages et climatiseur en façade



De rares jardins se dégagent des îlots minéraux



Si une homogénéité des formes architecturales se dégage en termes de volumétrie et de composition des façades (habitat en R+1 ou R+2 type immeubles ou « maison de ville » avec un rez-de-chaussée commerçant), le traitement des façades présente néanmoins des variations : briques apparentes en terre cuite, enduits en crépis, encadrement en briques, arcades en rez-de-chaussée, balcon filant en fonte...Le traitement contemporain de ces façades et plus largement la rénovation de ce bâti ancien accentuent cette irrégularité du tissu.

Si la commune a bénéficié en 1982 du programme « Bastides et Villages de Caractère » initié par la Région Midi-Pyrénées (réaménagement de la rue Louis Pernon et de la place de la Promenade) et en 1992 d'une « Opération Façades », le patrimoine bâti du bourg présente globalement un problème de dégradation :

- soit par manque d'entretien ;
- soit par vacance résidentielle et commerciale;
- soit par des réhabilitations trop radicales (agrandissement des fenêtres, création de garages...).

La vacance résidentielle touche particulièrement la rue Cladel, et dans une moindre mesure des immeubles des rues Pernon et Lafon, parfois en lien avec la vacance des rez-de-chaussée commerciaux avec lesquels ils sont loués ou vendus. La vacance commerciale touche la rue Pernon, et dans une moindre mesure la rue Lafon.

La problématique de la vacance est très importante car elle concourt à un cercle vicieux de dévalorisation globale : des rez-de-chaussée commerçants, de l'attractivité résidentielle et de l'attractivité symbolique du bourg.

La mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permettrait d'éclairer l'état de ce bâti et sa situation foncière afin d'établir des modes opérationnelles de remise sur le marché immobilier.

Globalement, l'adaptation de ce bâti ancien aux enjeux contemporains constitue une **problématique complexe entre enjeu de préservation des qualités architecturales du tissu et réponses aux besoins de confort des ménages dans un budget contraint.**

Le patrimoine bâti remarquable autour de la Place de la Promenade



Façades avec brique apparente et balcon filant en fonte



Ornement des ouvertures avec briques en terre cuite et balcons non filant en fonte

La vacance résidentielle : une problématique au cœur d'un cercle vicieux de dévalorisation du centre-bourg



Place de la République



Rue Léon Cladel

→ ...aérée par des places dont l'usage pourrait être renforcée

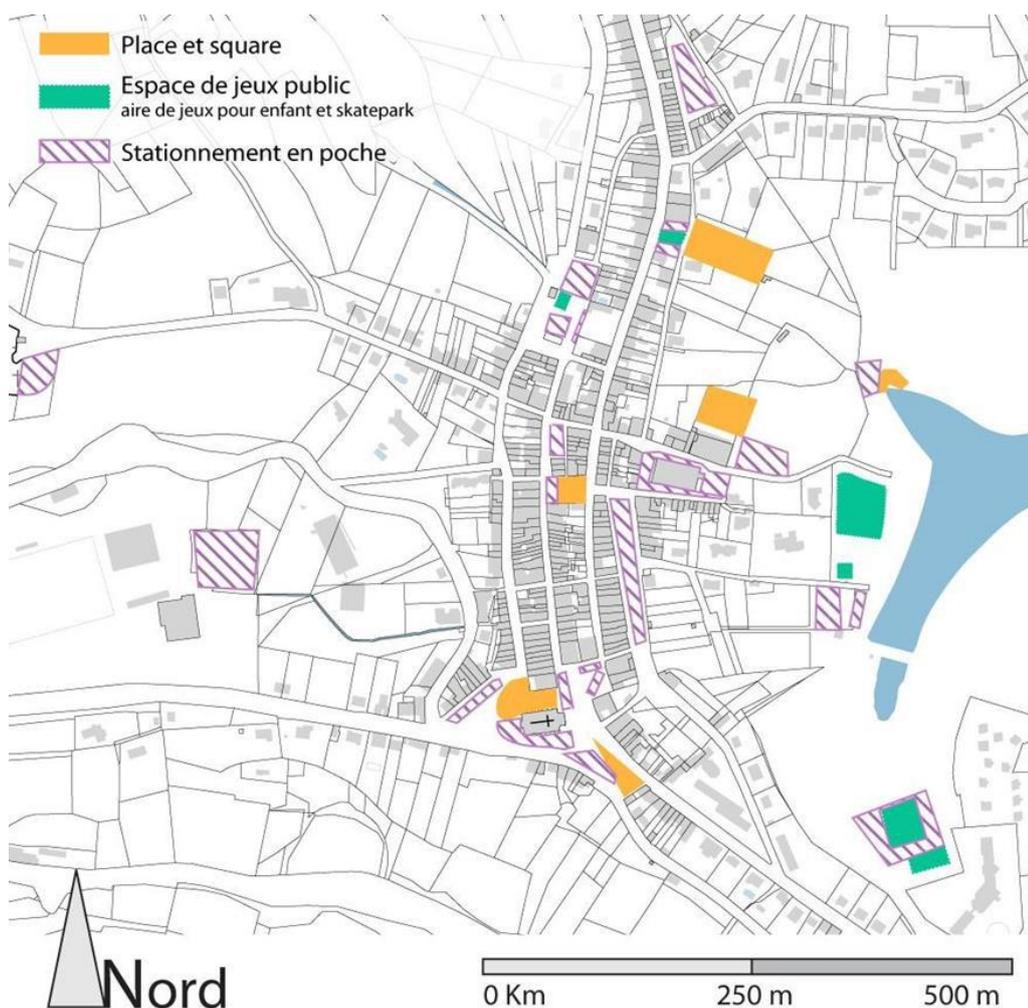
Comme évoqué précédemment, le centre bourg jouit d'un réseau de places/placettes important au regard de la taille de la commune. Ce réseau présente une certaine variété d'aménagement jouant tantôt le rôle d'un promontoire sur le grand paysage (place de l'église), placette dans la trame urbaine avec un fort caractère social (place de la Promenade), square avec aménagement de jeux pour enfants et adolescents (place Rémi Cornet et skate-park).

Ces espaces publics accueillent des profils d'utilisateurs bien définis :

- La Place R. Cornet : les parents et les jeunes enfants fréquentant l'école Sainte Marie ;
- Le skate-park : les adolescents ;
- Aires de jeux à proximité du lac : usages saisonniers associés à l'activité de la Base de Loisirs
- La Place de l'Eglise : suivant les moments de la journée et de l'année, elle est le lieu de jeux de boules pour les retraités, ou lieu d'attente du car ou de rencontres pour les jeunes du collège.

La place de la Promenade constitue le réel lieu de rencontres du bourg. Elle présente une plus grande variété de profils d'utilisateurs. Elle accueille différents temps forts de la vie du bourg : le marché hebdomadaire du mercredi et les cinémas estivaux en extérieur.

Enfin, le jardin partagé intercommunal « Lou Cantarel » a vocation à accueillir des particuliers et plus ponctuellement les écoliers.



→ ...une faible mise en réseau des espaces publics

Malgré l'importance du réseau d'espaces publics du bourg, cette composante n'est que faiblement vécue comme un atout pour les habitants et n'est qu'insuffisamment le support d'une plus-value du cadre de vie, comme l'illustrent leur faible appropriation par les habitants, la faiblesse des mobilités piétonnes en centre-bourg et la faible mise en valeur « marketing » de ce patrimoine comme un atout touristique ou un vecteur d'attractivité résidentielle.

Cet état de fait prend sa cause dans :

- Une mobilité automobile facilitée par un stationnement peu contraignant en centre-bourg.
- Une mobilité piétonne peu confortable sur les artères principales (voir profil de rue) et des parcours discontinus entre les différents pôles de stationnement et d'équipements. Cette discontinuité des cheminements est accentuée par la prépondérance du stationnement automobile sur les espaces publics, notamment sur rue. Le cheminement entre le stationnement de la médiathèque, dont les capacités sont intéressantes, et la Place de la Promenade est un bon exemple de cette situation. Le stationnement anarchique autour de la Place de la Halle rend difficile le cheminement, donnant un sentiment d'éloignement au centre-bourg.

Un relief complexifiant les liaisons entre la Vallée des Loisirs et le centre-bourg

Un parcours piéton complexe



entre le marché et la halle : trottoirs inadaptés et stationnement sauvage lors du marché (photo : à gauche, rue Mary Lafon et à droite, abords de la Halle)



entre le centre-bourg et la Vallée des Loisirs : relief abrupt et absence d'aménagement pour ménager une pente douce (photo : à gauche, rue Cantarel et à droite, chemin vers le Lac depuis la place de la